



onisep

2020

2021

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

SCOLARISER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

En région Ile-de-France

www.onisep.fr/lalibrairie



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



ILE-DE-FRANCE

onisep



Éditions cross-média

Cheffe de département : Sandrine Marcillaud-Authier
Cheffe de projet, rédactrice en chef : Valérie Joron
Rédaction : Véronique Aimardi, Isabelle Christ, Odile Coulson, Yvan Fermet-Quinet, Isabelle François Humblot, Sylvie Geoffroy, Marie-Noëlle Girard, Adrien Guignard, Valérie Joron, Laurence Rippe, Elisabeth Thomain, Nathalie Vautrelle-Vallet, Élise Vêteau
Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin
Correction : Pauline Couillet
Ingénierie documentaire : Catherine Tolla
Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic, Catherine Tolla

Handicap

Cheffe de service, cheffe de projet et rédactrice en chef :
Hélène Legault

Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Claire Magimel

Création et fabrication cross-média

Chef de service et direction artistique : Bruno Delobelle
Conception maquette : Isabelle Sénéchal
Mise en pages : Corinne Dastot
Iconographie : Christelle Michelet

Promotion, commercialisation et diffusion

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier, CS 10450 Lognes,
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Internet : onisep.fr/lalibrairie
Relations clients : service-clients@onisep.fr
Le kiosque : Handicap

Délégation régionale Ile-de-France

Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe : Hélène Legault

ISSN : en cours

ISBN : 978-2-37542-357-8

Dépôt légal : juillet 2020

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

L'École inclusive, c'est celle qui « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, qui veille à l'inclusion de tous les enfants sans aucune distinction ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a introduit dans le Code de l'éducation la notion d'École inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance a permis d'engager une transformation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap et une amélioration des conditions de recrutement, de formation et de travail de leurs accompagnants, qui créent les bases d'un véritable service public de l'École inclusive. La circulaire de rentrée 2019 « Pour une école inclusive » en a posé les jalons.

Permettre à tous les jeunes de progresser de manière harmonisée sur un même territoire, garantir la continuité de parcours personnalisés de la maternelle à l'université, développer l'accès à l'emploi, construire collectivement des réponses aux situations particulières, tels sont les enjeux pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Cette publication, conçue et réalisée par l'Onisep et ses délégations régionales en lien avec les services académiques, a pour ambition d'informer sur les parcours, les projets, les dispositifs et structures existants et présente les parcours sous l'angle de la coopération entre professionnels et du partenariat avec la famille.

Des articles et des témoignages plus ciblés sur la région Ile-de-France viennent contextualiser cette présentation et invitent le lecteur à une plus large réflexion.

Frédérique Alexandre-Bailly
Directrice générale de l'Onisep

SOMMAIRE

PARCOURS POUR LA RÉUSSITE

■ La politique d'inclusion scolaire	2
■ Les parcours scolaires	3
■ Les élèves concernés	4
■ Les plans pour la réussite	6
■ Les dispositifs spécifiques	8
■ L'adaptation scolaire	12

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

■ Le cadre législatif	16
■ L'École inclusive	17
■ Le projet personnalisé de scolarisation	18
■ Les interlocuteurs	20
■ Les modalités de scolarisation	22
■ Les choix d'orientation	26
■ Les études supérieures	28
■ L'aménagement des examens et concours	29

SUIVI PLURIDISCIPLINAIRE

■ Les services d'éducation et de soins	30
--	----

DANS LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

■ Carnet d'adresses	32
■ Lexique des sigles	61

LA POLITIQUE D'INCLUSION SCOLAIRE

Construire collectivement des réponses à des situations spécifiques, tel est l'enjeu de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



© AUREMAR / STOCK.ADOBE.COM

ZOOM

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a favorisé la scolarisation en milieu ordinaire. Les établissements scolaires sont appelés à travailler en réseau et à coopérer avec les établissements spécialisés et les services de soins pour offrir une réponse individualisée et adaptée au parcours de chaque jeune en situation de handicap. Les actions mises en œuvre visent à :

- promouvoir la scolarisation en milieu ordinaire ;
- développer l'aspect qualitatif des aménagements pédagogiques ;
- mettre en œuvre les plans d'accompagnement personnalisé (voir p. 6-7) ;
- mobiliser les outils numériques ;
- améliorer la coopération avec le secteur médico-social ;
- simplifier les procédures d'aménagement des examens et concours.

UNE NOTION RÉCENTE

Apparue récemment dans le système éducatif français, la notion de besoins éducatifs particuliers concerne des élèves très divers. Ils sont en situation de handicap ou malades, ont de grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, sont à haut potentiel, en difficulté sociale, incarcérés, nouvellement arrivés en France ou itinérants, etc. Chacun d'entre eux a des besoins spécifiques auxquels les équipes éducatives peuvent et doivent répondre en adaptant et en individualisant leurs pratiques pédagogiques. La prise en compte de ces besoins spécifiques ainsi que la mise en œuvre d'un accueil et d'un accompagnement adaptés permettent de garantir à ces élèves une égalité des chances dans les apprentissages.

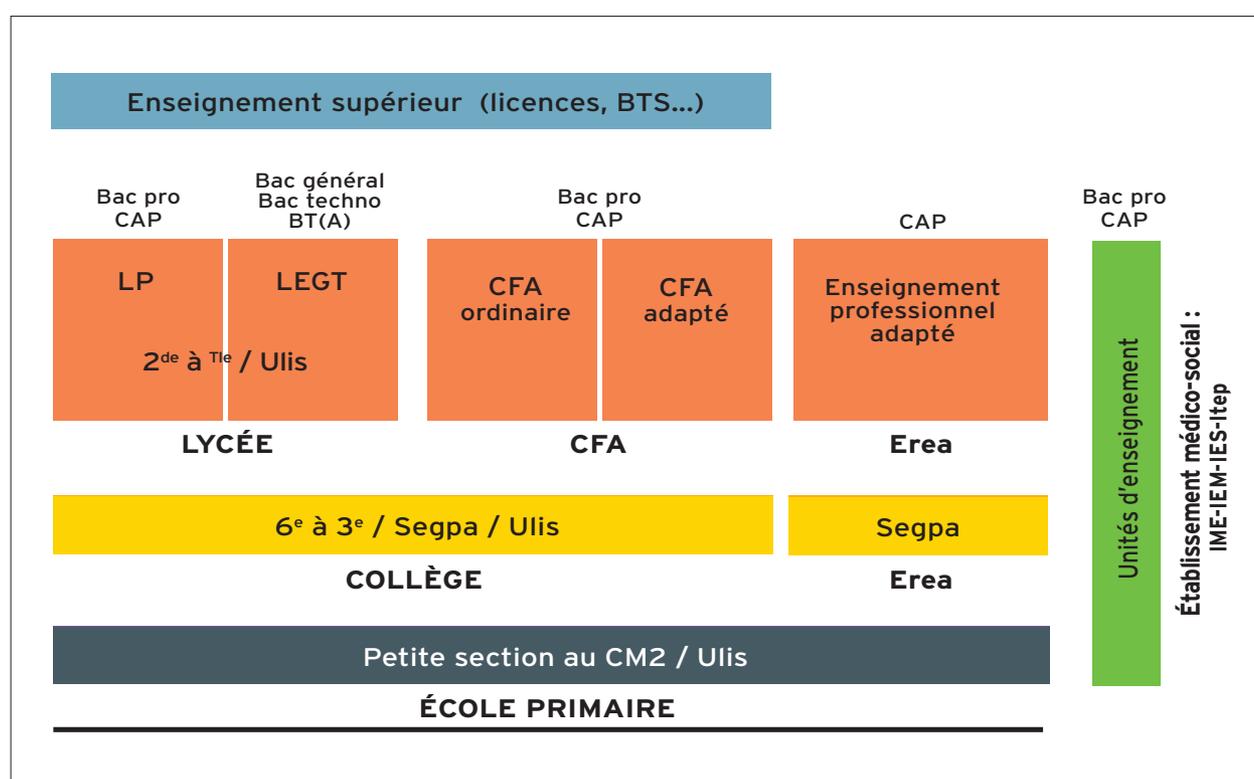
UNE PRIORITÉ

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a inscrit l'inclusion dans le premier article du Code de l'éducation consacré aux grands principes du droit à l'éducation :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

LES PARCOURS SCOLAIRES

Différentes modalités de scolarisation existent, de l'enseignement primaire au supérieur, avec de nombreuses passerelles. La personnalisation des parcours offre la possibilité de partager la scolarité entre les établissements scolaires, médico-sociaux ou de santé (voir p. 22 à 25).



© ONISEP AIX-EN-PROVENCE

Légende

Bac pro : baccalauréat professionnel
Bac techno : baccalauréat technologique
BT(A) : brevet de technicien (agricole)
BTS : brevet de technicien supérieur
CAP : certificat d'aptitude professionnelle
CFA : centre de formation d'apprentis
Erea : établissement régional d'enseignement adapté
IEM : institut d'éducation motrice

IES : institut d'éducation sensoriel
IME : institut médico-éducatif
Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
LEGT : lycée d'enseignement général et technologique
LP : lycée professionnel
Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté
Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

En raison de situations particulières, les élèves peuvent rencontrer des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au cours de leur scolarité. Les aménagements pédagogiques, les dispositifs et les structures spécialisés cherchent à s'adapter à des publics variés et à leurs besoins.

ZOOM

L'EREA JEAN ISOARD DE MONTGERON (91) POUR LES COLLÉGIENS AVEC TROUBLES « DYS »

L'établissement, à la fois collège et lycée professionnel, accueille des jeunes présentant des troubles spécifiques des apprentissages et du langage. Au collège, une scolarité personnalisée et adaptée est proposée, particulièrement en classes de 6^e et 5^e, qui sont à effectifs réduits (12 élèves maximum) et où interviennent à la fois des professeurs des écoles spécialisés et des professeurs de collège. 2 demi-journées par semaine sont libérées afin de poursuivre les prises en charge thérapeutiques (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue...).

Des projets et actions innovantes y foisonnent :

- atelier AIDE (accompagnement individualisé des élèves), coordonné par un enseignant spécialisé, offrant un accompagnement spécifique aux jeunes en très grande difficulté d'apprentissage et aux nouveaux arrivants ;
- différenciation pédagogique, interdisciplinarité et co-enseignement, expérimentation de rythmes scolaires réorganisés, favorisant la prise en charge des besoins spécifiques ;
- participation au dispositif « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma », permettant d'étudier des œuvres en salle dans leur format et langue d'origine.

➔ Erea Jean Isoard

➤ DE GRANDES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

L'élève qui rencontre des difficultés scolaires graves et persistantes a besoin d'une prise en charge globale, fondée sur une analyse approfondie de ses lacunes et de ses potentialités. Un parcours de formation adapté sera mis en œuvre afin de construire progressivement un projet d'orientation et ainsi de faciliter l'accès à une formation qualifiante.

➤ DES RAISONS DE SANTÉ

Lorsqu'un trouble de la santé invalidant nécessite un aménagement, un PAI (projet d'accueil individualisé) est mis en place. Hormis les aménagements prévus dans ce cadre, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Si l'élève n'est plus en capacité de fréquenter son établissement scolaire, il peut bénéficier du service d'assistance pédagogique à domicile ou, dans le cas d'une hospitalisation, de l'école à l'hôpital. Dans certaines situations, le recours au Cned (Centre national d'enseignement à distance) peut constituer un moyen pour l'élève de poursuivre sa scolarité.

➤ DES TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Il peut s'agir de troubles « dys », de troubles de l'attention ou de troubles du neurodéveloppement qui nécessitent des adaptations pédagogiques et un accompagnement particulier. Selon le degré de gravité des troubles des apprentissages, l'élève peut bénéficier d'une reconnaissance de handicap par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

➤ UNE SITUATION DE HANDICAP

En raison d'une déficience sensorielle, cognitive ou motrice, l'élève peut être limité dans la réalisation des tâches et activités d'apprentissage qui lui sont proposées dans le cadre de l'école. Lorsque la limitation est durable et substantielle, il bénéficie d'une reconnaissance par la MDPH.

➤ UN HAUT POTENTIEL

L'enfant à haut potentiel intellectuel présente souvent des signes de fragilité tant sur le plan du développement affectif que dans les relations sociales, en particulier si sa précocité n'a pas été diagnostiquée. L'échec scolaire peut alors s'installer si les spécificités de son fonctionnement cognitif ne sont pas suffisamment prises en compte.



© CONTRASTWERKSTATT / STOCK.ADOBE.COM

Béatrice de la Chapelle,
psychologue de l'Éducation
nationale au CIO Paris
Ouest (75016)



« Les élèves à haut potentiel ont souvent un mode de pensée singulier. Par exemple, ce qui est implicite pour nous ne l'est pas pour eux, ils ont besoin de tout comprendre, ont du mal à être démonstratifs et ont des caractéristiques affectives particulières, comme une hypersensibilité émotionnelle... ; c'est comme si leur précocité avait un effet de loupe sur leurs émotions. »

Un test de QI (quotient intellectuel) pour enfants (test de Wechsler type WISC) doit être proposé et complété par d'autres examens cliniques, pour orienter un premier diagnostic permettant d'expliquer à l'élève et à sa famille les raisons de ses difficultés scolaires et/ou sociales. Un accompagnement est alors mis en place afin de ne pas laisser s'installer ou perdurer une situation d'échec.

Dans le primaire, un saut de classe dans certaines matières peut par exemple être une solution. À Paris, un DIEHP (dispositif d'intégration pour élèves à haut potentiel) existe dans les collèges Janson de Sailly (16^e) et Georges Brassens (19^e). Une salle « refuge » leur est réservée: un espace calme, un lieu d'écoute, de travail, d'échange et de repos, où ils peuvent rencontrer leur psychologue et/ou leur référent.

« C'est très pertinent: l'élève est scolarisé au milieu des autres élèves (principe de l'inclusion), mais il est reconnu comme étant différent sans être stigmatisé. Cela le rassure. L'élève peut ainsi être "nourri" à son rythme, notamment grâce à des ateliers divers: la robotique, l'initiation à la philosophie, le cinéma, l'escrime, l'escalade, le groupe découverte nature ou encore le club d'échec du collège. »

➤ LA DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE LANGUE

Au regard de la loi, les enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans qui arrivent en France sont soumis à l'obligation de scolarisation ou de formation. La découverte d'une nouvelle langue et d'un nouveau système scolaire et/ou environnement génère des besoins éducatifs particuliers.

➤ UNE VIE NON SÉDENTAIRE

Les enfants de parents non sédentaires sont également soumis à l'obligation scolaire. Ils ont droit à une scolarité dans les mêmes conditions que tous les autres élèves, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles, notamment d'assiduité.

➤ UNE SITUATION FAMILIALE OU SOCIALE DIFFICILE

Les enfants placés dans les établissements de l'ASE (aide sociale à l'enfance) connaissent des situations familiales ou sociales difficiles, qui influent sur leur scolarité: pauvreté, mal-logement ou surpeuplement, manque de soutien parental et carences éducatives, maltraitance, etc. Ils peuvent connaître des périodes de déscolarisation, notamment au cours de l'année qui suit le placement.

➤ UN PASSAGE EN MILIEU CARCÉRAL

La situation de certains élèves peut nécessiter une prise en charge pluri-institutionnelle: Éducation nationale, Justice, etc. Les établissements sous tutelle du ministère de la Justice sont sollicités lorsque des mesures judiciaires ont été prononcées à l'encontre de jeunes délinquants. Selon les cas, le jeune est scolarisé en milieu ordinaire, en milieu pénitentiaire, dans un dispositif éducatif renforcé ou dans un foyer ou un centre d'action éducative.

LES PLANS POUR LA RÉUSSITE

Pour faciliter la scolarisation des élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap, des aménagements et adaptations peuvent être mis en place par les équipes éducatives. Explication des quatre plans pour la réussite.

ZOOM

UN SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

Chaque département met en place de nouvelles structures et des personnels spécifiques pour les élèves à besoins éducatifs particuliers :

- une cellule d'accueil, d'écoute et de réponse destinée aux parents (ou représentants légaux) des élèves en situation de handicap ;
- la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves ;
- la désignation et la gestion des AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- la création et le pilotage des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés).

En Ile-de-France :

- ➔ Académie de Créteil
- ➔ Académie de Paris
- ➔ Académie de Versailles

↳ LE PPRE (PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE)

Le PPRE est mis en place, à tout moment de la scolarité, pour les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et risquent de ne pas maîtriser ce qui est attendu à la fin d'un cycle d'enseignement.

Il permet d'organiser une prise en charge personnalisée autour d'objectifs d'apprentissages prioritaires, sous la forme d'un accompagnement pédagogique différencié de l'élève dans une période définie. Ce plan coordonné d'actions, élaboré par l'équipe pédagogique sous forme de document, est discuté avec les parents et présenté à l'élève. Au terme du PPRE, l'enseignant, en général le professeur principal, dresse un bilan (poursuite, interruption, nouveaux objectifs).

↳ LE PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Le PAI a pour but de faciliter l'accueil des élèves atteints de troubles de santé du type maladie chronique, allergie ou intolérance alimentaire. Il est demandé par la famille ou le chef d'établissement (en accord avec les parents).

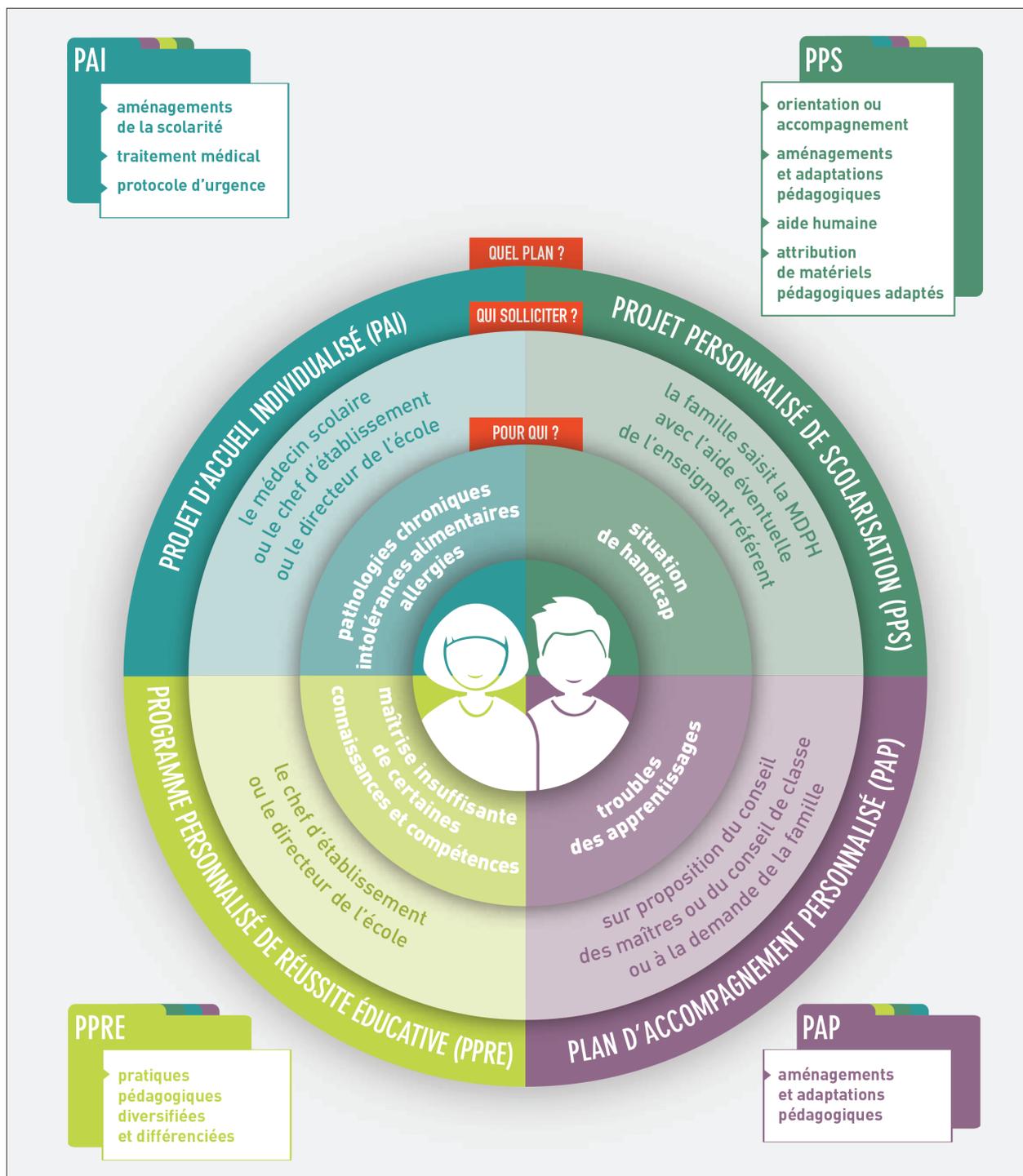
Le document du PAI est rédigé par le médecin de l'Éducation nationale ou de PMI (protection maternelle et infantile) qui y associe l'infirmier.

Son objectif est de permettre à l'élève qui en bénéficie de suivre une scolarité parmi les autres élèves. Ainsi, il définit les adaptations apportées à sa vie scolaire et notamment les aménagements d'horaires, la dispense de certaines activités ou la prescription d'activités de substitution. Il peut également stipuler la mise en application d'un régime alimentaire, ou recommander des attitudes et des gestes à adopter en cas d'urgence. Le médecin de l'Éducation nationale veille au respect du secret médical et à la clarté des préconisations.

↳ LE PAP (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ)

Le PAP concerne les élèves présentant des difficultés scolaires en raison de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, troubles du neuro-développement dont l'autisme...). Il vise à leur apporter les aménagements pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

Le PAP peut être mis en place sur demande de la famille ou de l'établissement scolaire (avec l'accord des parents). La demande est transmise au médecin de l'Éducation nationale qui rend, après examen, un avis sur la pertinence d'un plan d'accompagnement



© MENESR, DÉCEMBRE 2014.

personnalisé pour l'enfant concerné. Le PAP, qui définit sur un document normalisé les aménagements dont bénéficie l'élève, est élaboré par l'équipe pédagogique qui associe les parents et les professionnels concernés. Il est révisé chaque année. Ce sont les enseignants qui en assurent la mise en œuvre. Ce plan permet par exemple à l'élève d'utiliser son matériel informatique ou celui de l'établissement scolaire.

////////////////////

➤ **LE PPS (PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION)**

Le PPS est destiné aux élèves bénéficiant d'une reconnaissance de handicap. Il inclut tous les besoins: transport adapté, aides humaines, matériel pédagogique adapté, aménagement des conditions d'examen. Il indique aussi le

mode de scolarisation de l'élève (Ulis, établissement médico-social...), et son emploi du temps, par exemple à quel moment il est pris en charge par un thérapeute, ou par un partenaire de soins qui vient dans l'école. Ce sont les enseignants qui en assurent la mise en œuvre pédagogique. Pour plus de détails sur le PPS et les démarches à effectuer, rendez-vous p. 18-19.

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Qu'ils soient à haut potentiel intellectuel, allophones nouvellement arrivés sur le territoire, issus de familles itinérantes ou en rupture avec l'école, ces élèves bénéficient d'une prise en charge éducative pour répondre à leurs besoins particuliers.

ZOOM

LA LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE, PRIORITÉ RÉGIONALE

La loi du 5 mars 2014 a confié aux régions la coordination et la mise en œuvre des actions de prise en charge des jeunes en situation de décrochage scolaire.

En 2018, la région Ile-de-France avait fait du décrochage scolaire, qui touche plus de 20 000 jeunes franciliens, sa « grande cause régionale ».

Elle compte intensifier ses actions en 2020 :

- prévenir, grâce à la prise en compte des facteurs clés (environnement familial, conduites addictives, santé...);
- remobiliser les décrocheurs et faciliter leur retour en formation ou leur insertion professionnelle, grâce à des structures innovantes (microlycées, écoles de la deuxième chance...) et des dispositifs spécifiques (Avenir Jeunes, Phénix...).

QUELQUES CHIFFRES...

Dans l'Union européenne : améliorer les niveaux d'éducation, notamment en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 %, est l'un des cinq objectifs de la stratégie Europe 2020. La France est bonne élève, avec 8,9 % dès 2017 (contre 11,6 % en 2012).

➔ La stratégie Europe 2020

En Ile-de-France :

- 2,5 millions d'euros : budget régional 2019 consacré au décrochage scolaire.
- En 2019, plus de 50 % des décrocheurs ont été contactés grâce à la mise en place d'une plateforme téléphonique : 1506 sont en relation avec une mission locale ou un CIO ; 1024 ont refusé d'être accompagnés ; plus de 4 000 sont injoignables.

➔ La lutte contre le décrochage scolaire, grande cause régionale 2018, continue.

➔ VAINCRE LA RUPTURE SCOLAIRE

➔ Mission de lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu humain majeur, un défi social au coût économique très lourd pour la France. Réduire considérablement le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif est une priorité : « *le droit à une nouvelle chance* » et « *le droit au retour en formation* » font partie du plan national d'actions « Tous mobilisés pour vaincre le décrochage scolaire ! ».

Deux décrets d'application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ont été publiés le 7 décembre 2014 au *Journal officiel* (décrets n° 2014-1453 et 2014-1454). Ces décrets précisent les conditions du droit au retour en formation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire. Au sein de l'établissement, le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) est chargé de repérer, recenser et accompagner les élèves absentéistes ou en voie de rupture scolaire.

La MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) met en place des parcours aménagés pour les lycéens, en accord avec leur famille, lorsque les solutions pédagogiques ont échoué, en conservant leur appartenance à l'établissement.

Par ailleurs, la MLDS accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système

scolaire sans qualification et sans solution, en leur proposant notamment un accueil individuel et un itinéraire adapté à leurs besoins au sein du DAQ (dispositif d'accompagnement vers la qualification).

La circulaire de rentrée scolaire 2017 insistait sur l'objectif d'augmenter significativement le nombre de lycéens qui tentent à nouveau leur chance après avoir été ajournés au baccalauréat, en les accompagnant jusqu'à l'obtention du diplôme : « *La conservation du bénéfice des notes au baccalauréat est étendue aux cas de changement de série dans les voies générale et technologique et aux changements de spécialité dans la voie professionnelle.* »

À noter : la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019 prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. À partir de septembre 2020, chacun de ces jeunes est en droit d'intégrer un parcours adapté à leurs besoins, qui contribue à l'élévation de leur niveau de compétences et favorise durablement leur insertion sociale et professionnelle.

➔ Dispositifs relais

La circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014, publiée au BO n° 14 du 3 avril 2014, recadre les dispositifs relais : « *Ces dispositifs relais s'adressent à des élèves*



© STEVE DEBENPORT / STOCK.ADOBE.COM

ZOOM

LES STRUCTURES DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE EN ILE-DE-FRANCE

Les initiatives franciliennes sont nombreuses et variées, tant dans leurs formes que par les publics auxquels elles s'adressent :

- remobilisation et construction d'un projet de formation, qui vise à s'inscrire dans un processus de formation : l'objectif est de redonner aux jeunes le goût d'apprendre, en s'appuyant sur une pédagogie de projets. C'est le cas, par exemple, du lycée autogéré de Paris, du PIL (pôle innovant lycéen) de Paris à la cité scolaire F. Villon, du lycée Colbert et du lycée des possibles de la Celle-Saint-Cloud.

- (re)préparation d'un bac général ou technologique : c'est le cas du lycée Jean Moulin à Torcy (repréparation à distance), des lycées de la nouvelle chance Alfred Kastler à Cergy et Emmanuel Mounier à Châtenay-Malabry, des microlycées de Paris (appartenant au PIL), Sénart, Vitry et Le Bourget.
- insertion professionnelle : les écoles de la deuxième chance (23 en Ile-de-France) offrent à de jeunes adultes un parcours individualisé en alternance afin de favoriser leur entrée dans le monde du travail.

➔ [Les écoles de la deuxième chance](#)

➔ [Les microlycées en Ile-de-France](#)

INFO +

LES DISPOSITIFS RELAIS DANS VOTRE RÉGION

Essentiellement implantés en collège, ces dispositifs accueillent au maximum 12 élèves. Leur pratique pédagogique repose sur trois principes :

- l'individualisation du parcours ;
- le suivi de l'élève ;
- l'engagement de la famille.

➔ [Les établissements concernés](#)

du 2^d degré relevant de l'obligation scolaire entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon. »

Les dispositifs relais incluent les classes et les ateliers relais, ainsi que les internats relais qui se substituent aux établissements de réinsertion scolaire, afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

En classes relais (6^e/5^e), l'accueil est variable, de quelques semaines à plusieurs mois, sans toutefois excéder une année scolaire.

En ateliers relais (4^e/3^e), l'accueil est de 4 à 6 semaines, renouvelable trois fois.

Accès : dossier circonstancié remis par le principal aux commissions départementales ou locales, sous l'autorité de l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale). Le dossier comprend les mesures diverses dont a bénéficié le jeune, l'avis du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), du médecin de l'Éducation nationale et de l'assistant social, ainsi que l'accord des parents ou du responsable légal.

ZOOM

L'INTERNAT DE L'ERPD DE SAINT-MAMMÉS (77)

Créé en 1961, l'internat public dédié aux enfants de bateliers et de forains « *est familial et a un rôle social* », souligne François Lhardy, directeur et petit-fils de batelier : il connaît bien certains parents pour avoir été leur enseignant.

« *Près de la moitié des internes sont enfants de bateliers et de forains : pour les autres, les parents travaillent en horaires décalés, sont parents isolés, ou désirent de meilleures conditions d'études pour leurs enfants.* »

Environ 80 élèves sont accueillis, dès la maternelle (grande section) et jusqu'à la 3^e, de droit, pour les enfants de bateliers, jusqu'en 5^e pour les autres. M. Lhardy veille au bon équilibre des classes dans les écoles et collèges voisins qui les accueillent, et est garant de la mixité.

Les 19 professeurs des écoles, spécialisés, sont référents de 4 à 5 enfants pour les activités hors temps de classe.

Certains peuvent intervenir, sur demande, dans la classe d'un élève en difficulté.

« *Les nombreuses activités, portées par les professeurs ou par des intervenants (conteurs, musiciens, professeurs d'escrime et de capoeira...), sont toutes prétextes à enseigner : des ateliers cuisine ou maquette en bois à l'activité pêche sur les bords du Loing.* » Cette année, l'établissement projette un voyage à Cancale avec l'ERPD de La Boissière (78) pour découvrir le monde marin ; l'an passé, les CM1-CM2 avaient découvert les arts du cirque et les 4^e avaient fait un voyage en Espagne.

➔ **Internat de l'ERPD de Saint-Mammès**

➤ REPÉRER LES ÉLÈVES À HAUT POTENTIEL

Certains élèves connaissent des difficultés d'adaptation au dispositif commun de scolarité en raison de leur développement intellectuel spécifique. Leurs capacités de compréhension et d'apprentissage sont parfois tellement différentes de celles des autres élèves qu'elles génèrent ennui, impatience, découragement et entraînent des difficultés relationnelles avec les adultes et les autres enfants.

Les EHP (élèves à haut potentiel) représentent 2 à 3 % de la population, tous milieux confondus. Si une majorité d'entre eux réussissent sereinement leur scolarité, un tiers de ces élèves sont en situation d'échec scolaire, relatif ou massif. Ils ont des profils variés et singuliers mais présentent des constantes identifiables : savoir les repérer permet d'améliorer leur prise en charge.

Tous les membres de l'équipe éducative doivent être mobilisés pour participer au repérage. Ce repérage en classe, premier pas vers un diagnostic, permettra de donner à l'EHP toutes les chances de s'épanouir et de réussir sa scolarité. Le diagnostic, généralement assuré par le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), nécessite un bilan psychologique, comportant la passation d'une échelle de développement (ensemble de tests) qui permet d'évaluer le QI (quotient intellectuel). En fonction du diagnostic posé, plusieurs types d'aides complémentaires pourront être envisagés, notamment un aménagement du parcours de l'élève. Il s'agit souvent de mettre en œuvre quelques principes simples : reconnaître l'EHP dans sa différence ; favoriser son intégration dans le groupe classe ; instaurer un accompagnement personnalisé (contenus, rythmes, méthodes) ; utiliser les leviers et dispositifs pédagogiques comme le travail par cycles, les groupes de travail par compétences, l'interdisciplinarité, les TPE (travaux personnels encadrés), le tutorat, le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), les contrats éducatifs...

Tout établissement est à même d'accueillir un EHP. Afin d'accompagner et de favoriser sa scolarisation, des ressources nationales sont disponibles sur le site www.eduscol.education.fr/cid59724/elevés-intellectuellement-precoces.html. Les académies proposent également des ressources et certaines mettent en place des dispositifs d'accueil des EHP.

➤ SCOLARISER LES ÉLÈVES ALLOPHONES OU ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES

Les EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) vivent sur le territoire national depuis moins de 12 mois et maîtrisent une ou plusieurs langues autres que le français, langue de scolarisation. « *La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École.* » (BO n° 37 du 11 octobre 2012.) Tout élève allophone arrivant doit bénéficier au plus tôt d'une évaluation qui met en évidence ses savoirs et ses savoir-faire en langue d'origine (en mathématiques, lecture/compréhension) et en langue française (ainsi que dans d'autres langues vivantes étrangères). Les résultats détermineront le niveau de classe d'accueil ainsi que les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Un retard maximum de 2 ans par rapport à sa classe d'âge peut être admis.

Les EFIV (enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) ont un mode de relation discontinu à l'école. Ils peuvent être francophones, de nationalité française, allophones ou étrangers. Dans le 2^d degré, l'évaluation doit être prise en charge dans l'établissement du secteur, ou l'établissement le plus proche disposant d'une UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), par un ou plusieurs professeurs intervenant dans le dispositif, quelle que soit



© PAPIRAZZI / STOCK.ADOBE.COM

Jenna Bouchard,
enseignante en UPE2A
à l'école Diderot (75012)



© DR

« Ce qui est difficile et en même temps très intéressant, c'est de gérer l'hétérogénéité des élèves et de construire des outils personnalisés. »

Jenna utilise des outils pédagogiques et didactiques variés et ludiques (lotos, imagiers, jeux de société, littérature jeunesse...). L'an passé, ses élèves ont confectionné un *kamishabai*, sur l'identité et la diversité des origines, diffusé en diaporama à tous les élèves de l'école.

« Les élèves aiment se retrouver ensemble et sont plus motivés s'ils travaillent sur un même projet. Ils font des exercices différenciés selon leur niveau, mais ils ont un vécu commun. »

Cette année, ils travaillent sur l'art, le portrait et Picasso. La jeune enseignante propose également des activités par thèmes : les émotions au cinéma, les animaux à la ferme, la cuisine lors d'ateliers Chandeléur ou galette des rois, etc.

Elle collabore avec ses collègues pour construire des « préséances » et familiariser ses élèves avec le vocabulaire utile : « Je dois trouver l'équilibre entre les outils que je construis et ce que font les collègues dans leur classe. »

Elle échange aussi avec les enseignants des autres UPE2A ainsi qu'avec les professionnels du Casnav et anime un atelier de français et de citoyenneté pour créer du lien avec les familles. Ce que Jenna apprécie en UPE2A, c'est « la liberté de donner du temps à l'enfant pour l'accueillir, le faire progresser et l'aider à trouver sa place au sein d'une classe ordinaire ».

leur discipline d'origine. Les UPE2A sont destinées à accueillir les EANA et les EFIV. La prise en charge ne peut excéder une année scolaire. Ces unités sont le plus souvent des structures ouvertes. Les élèves bénéficient de fait d'une double inscription : classe ordinaire et dispositif.

Pour les élèves âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 19 ans (au 31 décembre de l'année en cours) : quel que soit le lieu du premier contact local, le jeune doit être systématiquement orienté vers le CIO (centre d'information et d'orientation) de son domicile, qui est missionné pour le premier accueil et le positionnement. Son évaluation avant toute affectation, quand elle est possible au regard de ses résultats, sera assurée par une cellule d'accueil (composée du directeur du CIO, d'un psy-EN, d'un formateur Casnav référent et d'un représentant de la MLDS).

Dans le cadre de ses missions, le Casnav (centre académique pour la scolarisation des EANA et des EFIV) est à la disposition des équipes enseignantes pour des conseils et accompagnements : informations, contribution à la mise en place de programmes d'actions spécifiques, PPRE, activités pédagogiques complémentaires, aide personnalisée, modulation des emplois du temps.

Lexique

Casnav : centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

CIO : centre d'information et d'orientation

DAQ : dispositif d'accompagnement vers la qualification

EANA : élève allophone nouvellement arrivé

EFIV : enfant de familles itinérantes et de voyageurs

EHP : élève à haut potentiel

GPDS : groupe de prévention du décrochage scolaire

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire

PPRE : programme personnalisé de réussite éducative

Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

L'ADAPTATION SCOLAIRE

Les Segpa et les Erea proposent, dès la 6^e, une démarche pédagogique adaptée aux élèves qui présentent des difficultés scolaires graves et persistantes. Les besoins et le potentiel de chaque élève sont pris en compte pour les aider à construire un projet de formation.

INFO+

UN PROJET VIDÉO DE L'ACADÉMIE DE PARIS : L'ÉLÈVE EN SEGPA

Les élèves et l'équipe éducative racontent dans ce film ce qu'est la Segpa. Les collégiens de Segpa partagent les lieux avec les autres élèves, font les mêmes activités, bénéficient des mêmes enseignements, mais ces derniers sont dispensés au sein de petits groupes, de façon adaptée et individualisée. Les objectifs essentiels : donner confiance aux élèves de Segpa dans leur propre capacité d'apprendre et les préparer à une insertion dans la vie active par la découverte de champs professionnels à partir de la classe de 4^e.

➔ Film « L'élève en Segpa, un collégien comme les autres »

↳ ENSEIGNEMENT ADAPTÉ : SEGPA

Les élèves scolarisés en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ne maîtrisent pas tous les acquis attendus à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2). Ils peuvent présenter des lacunes importantes qui risquent de perturber fortement l'acquisition du socle commun à l'issue du cycle de consolidation (CM1-CM2-6^e).

En Segpa, les enseignants mettent en œuvre des méthodes pédagogiques spécifiques afin de permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages dans un climat de confiance tout en préparant leur projet professionnel. En classe de 3^e, les élèves préparent le CFG (certificat de formation générale) et peuvent se présenter au DNB (diplôme national du brevet) en série professionnelle.

→ Orientation et modalités d'admission

La démarche d'orientation vers la Segpa s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3, associant la classe de CM2 à la classe de 6^e et comporte deux phases distinctes :

- pré-orientation en fin de classe de CM2 ou en sortant d'Ulis-école, en classe de 6^e Segpa ;
- révision de la situation puis, éventuellement, orientation en Segpa en fin de 6^e.

L'orientation en Segpa d'un élève déjà scolarisé au collège est envisagée

lorsque ses difficultés persistent malgré les dispositifs d'aide et de soutien.

Le redoublement n'est plus une condition nécessaire à l'orientation des élèves en Segpa (voir article L311-7 du Code de l'éducation).

Un dossier doit être constitué pour permettre l'examen de la situation de l'élève par la CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés). Il contient :

- une évaluation des acquis scolaires de l'élève et son PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ;
- un bilan psychologique réalisé par le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) ;
- un bilan social.

Pour les élèves en situation de handicap, la procédure est double :

- demande relative au parcours scolaire à formuler dans le PPS (projet personnalisé de scolarisation) auprès de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), car la notification de la CDAPH est obligatoire pour les élèves en situation de handicap ;
- demande d'orientation vers les enseignements adaptés pour la CDOEA (PPS joint obligatoirement).

En CM2, le directeur transmet, avec l'accord de la famille, le dossier de l'élève à l'inspecteur de la circonscription, qui formule un avis à destination de la CDOEA. Les parents sont invités par la commission à participer à l'examen de

la situation de leur enfant. Celle-ci émet une proposition d'orientation que la famille accepte ou refuse. En dernier ressort, l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale) statue sur l'orientation et l'affectation en Segpa.

→ Meilleure inclusion de la Segpa dans le collège

Les élèves qui suivent un enseignement adapté bénéficient de l'accompagnement personnalisé comme tous les collégiens. Les programmes d'enseignement de référence sont ceux du collège, avec les adaptations et les aménagements nécessaires.

Une organisation spécifique est mise en place avec, à la fois, un enseignement au sein de la Segpa, des inclusions individuelles d'élèves dans les autres classes de collège et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de Segpa et les autres classes de collège.

→ Découverte des formations professionnelles

La Segpa a pour ambition de permettre à ses élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle les accompagne vers l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum au CAP (certificat d'aptitude professionnelle) ou à une autre qualification de niveau 3.

Dès la classe de 4^e, la spécificité de la formation en Segpa conduit à constituer, dans les établissements, des plateaux techniques autour de cinq champs professionnels :

- espace et environnement rural ;
- habitat ;
- hygiène-alimentation-services ;
- production industrielle ;
- vente-distribution-magasinage.

Deux stages d'initiation en entreprise de 1 semaine sont organisés dans l'année. En classe de 3^e, l'objectif prioritaire est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Des stages d'application de 2 semaines sont organisés en entreprise deux fois dans l'année, avec la possibilité d'un troisième stage de 2 semaines également, pour la confirmation du projet en fin d'année.

De la 5^e à la 3^e : les élèves doivent pouvoir découvrir une large palette de métiers accessibles. En complément des champs professionnels, des visites pourront être organisées en LP (lycée professionnel), en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en établissement d'enseignement agricole.

→ Préparation d'une formation professionnelle après la Segpa

Un accompagnement personnalisé et renforcé est mis en œuvre. Il va permettre aux élèves de découvrir le lycée professionnel et d'acquérir des compétences facilitant leur adaptation et leur réussite.

En classe de 3^e, les élèves bénéficient :

- de l'élaboration d'un projet d'orientation active personnalisé ;
- de la proposition de stages en LP ou en CFA.

Les élèves issus de Segpa ont un accès privilégié aux CAP proposés dans les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) et les LEA (lycées d'enseignement adapté).

Voir le témoignage p. 15.

INFO+

LE GUIDE OBJECTIF CAP

Ce guide recense toutes les informations pratiques et utiles pour comprendre ce qu'est le CAP (certificat d'aptitude professionnelle) et son organisation (durée, matières, statut de l'élève, procédure, calendrier, etc.). Les différents CAP disponibles en Ile-de-France (académies de Créteil, Paris et Versailles) y sont listés par ordre alphabétique. Ils sont regroupés sous forme de fiches métiers classées en sept grands centres d'intérêt : je construis le métro de demain ; j'aime créer, dessiner ; je veux rendre service ; j'aime réparer, dépanner ; j'aime travailler les produits ; j'ai le sens du commerce ; j'aime bouger. Quelques métiers liés au chantier du Grand Paris Express sont notamment présentés en lien avec les formations du BTP (bâtiment et travaux publics).

➔ [Le guide à télécharger gratuitement](#)

Lexique

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDOEA : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés

CFA : centre de formation d'apprentis

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

LEA : lycée d'enseignement adapté

LP : lycée professionnel

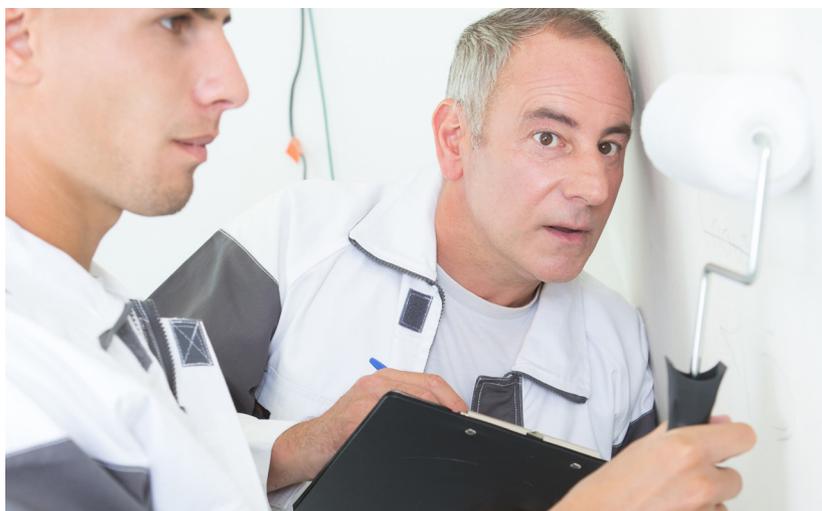
PPRE : programme personnalisé de réussite éducative

PPS : projet personnalisé de scolarisation

Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire



© AUREMAR / STOCK.ADOBE.COM

ZOOM

LE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ LA TOUR DU MAIL À SANNOIS (95)

Le lycée accueille des élèves en grande difficulté scolaire et les prépare à l'obtention d'un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) dans des domaines variés : hôtellerie-restauration, cuisine, menuiserie, maintenance de matériels de parcs et jardins, horticulture, jardinerie, travaux paysagers. La construction de leur projet d'insertion sociale et professionnelle repose sur un accompagnement éducatif et pédagogique, soutenu par des projets variés et de nombreuses activités culturelles, artistiques et sportives. Une sensibilisation aux valeurs citoyennes (respect mutuel, tolérance, rigueur...) contribue également au développement de leur personnalité. Les enseignements sont dispensés à de petits groupes d'élèves par des enseignants spécialisés pour l'enseignement général et des professeurs de lycée professionnel pour l'enseignement professionnel. La pédagogie adaptée mise en place et les expériences vécues donnent aux élèves un sentiment d'appartenance, mais également une ouverture sur le monde, leur offrant les meilleures conditions de réussite.

➔ LEA La Tour du Mail

↳ ENSEIGNEMENT ADAPTÉ : EREA/LEA

Dans le prolongement des Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) en collège (voir p. 12), les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) et les LEA (lycées d'enseignement adapté) se caractérisent par l'adaptation des enseignements et une diversification des stratégies pédagogiques. Pour la plupart, ils ont une finalité professionnelle.

→ Mission et organisation

Ces établissements assurent un rôle essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire et l'accès à la qualification. Les formations sont organisées en référence aux enseignements du LP (lycée professionnel) et permettent d'acquérir une qualification au moins de niveau 3 (CAP). L'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. La spécificité de la prise en charge est aussi liée à la présence d'un internat éducatif pour les élèves dont les besoins particuliers concernent la construction de l'autonomie personnelle.

→ Public concerné

Les Erea/LEA accueillent des élèves du 2^d degré (à partir de la classe de 6^e) présentant des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite.

Certains établissements accueillent majoritairement des élèves en situation de handicap moteur et/ou sensoriel. Dans les classes de lycée, le recrutement concerne aussi des élèves issus de la scolarité traditionnelle.

→ Orientation et affectation

- Pour les élèves de 6^e ou 5^e qui souhaitent intégrer un Erea proposant un accueil à ces niveaux, la procédure est identique à celle concernant les Segpa (voir p. 12).
- Pour les élèves de 3^e, il faut suivre la procédure complète de « demande d'orientation vers les enseignements adaptés ». Dossier à constituer et à transmettre aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale.
- Pour les élèves de 3^e Segpa, il faut transmettre à la CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) les demandes d'orientation avec un bilan de fin de 3^e.
- Pour les élèves en situation de handicap, l'avis favorable de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) est obligatoire, ainsi que l'accord des parents. L'affectation est prononcée par l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale) après avis favorable de la CDOEA, accord des parents et saisie des vœux en établissements scolaires.



« La valorisation de ce que les élèves sont capables de réaliser permet de restaurer leur image en tant qu'apprenants et de casser leurs stratégies d'évitement des apprentissages. »

© DR

Sylvain Marguillard

directeur de la Segpa du collège Robert Doisneau, à Montrouge (92)

➤ Entrer en Segpa, un long cheminement

« Communiquer le plus tôt possible, dès le primaire, avec les élèves, les familles et les équipes éducatives est essentiel. Je leur expose ce qu'est une entrée en Segpa et ce à quoi ils doivent s'attendre à l'issue de la Segpa. Rentrer en Segpa dès la 6^e permet d'éviter de perdre du temps. Ce sont les familles qui prennent la décision qu'elles considèrent être la meilleure pour leur enfant. »

➤ En Segpa, l'affirmation de soi

« Les champs professionnels sont des prétextes pour faire travailler les élèves sur des compétences transversales telles que l'organisation d'un espace de travail, afin de donner du sens à ce qu'ils font. Les élèves explorent plusieurs champs professionnels avec des ateliers de découverte (6 heures hebdomadaires en 4^e et 12 heures en 3^e), au sein de la Segpa ou auprès d'autres Segpa du département. Ils font des stages à partir de la fin de 4^e et en 3^e. Plus importante que le stage lui-même, c'est l'implication des élèves dans leur recherche de stage qui est primordiale. La valorisation de ce que les élèves sont capables de réaliser permet de restaurer leur image d'apprenants et de casser leurs stratégies d'évitement des apprentissages. Ces élèves doivent trouver leur place de collégiens à part entière et surtout ne pas rester entre eux tels "des bancs de poissons". Les projets communs avec les élèves des classes ordinaires ont tout leur sens : "Collège au cinéma" en 6^e, voyage en Lozère autour du secourisme en 5^e, découverte des métiers de la montagne en 4^e. »

➤ Après la Segpa, le chemin vers un diplôme

« Si l'orientation post-3^e a bien été travaillée avec les jeunes et leurs familles, les élèves issus de Segpa s'en sortent bien au lycée professionnel, parce qu'ils ont conservé des habitudes de travail, qu'ils sont pertinents dans les ateliers, et aussi parce que le projet professionnel est construit, choisi, et non subi. Le parcours en Segpa est, pour ces élèves, un parcours plus sécurisé, fluide, avec un objectif atteint, l'obtention d'un diplôme de niveau 3. »

➤ [La Segpa du collège Robert Doisneau](#)

ZOOM

LES « MÉTIERS EN IMAGES »

Créé à l'Onisep, le projet pédagogique « Métiers en images » s'articule autour de la réalisation, par des élèves de Segpa, d'Ulis ou de 3^e prépa métiers, d'un reportage photo sur un métier, accessible avec un premier niveau de qualification (CAP). Les élèves participent à toutes les étapes de la conception : de la collecte d'informations jusqu'à la rédaction, en passant par le choix des prises de vue, l'analyse des gestes professionnels... Leurs contributions forment une collection de fiches métiers illustrées qui servent à informer d'autres élèves.

➤ [Les fiches « Métiers en images »](#)

LE CADRE LÉGISLATIF

Depuis la loi du 11 février 2005 jusqu'à la loi pour une École de la confiance du 26 juillet 2019, les lignes ont bougé, de l'intégration scolaire à la mise en place d'un service public de l'École inclusive.

ZOOM

LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA LOI

La loi du 11 février 2005 a permis :

- le droit de l'enfant à la scolarisation, le plus souvent possible dans l'école la plus proche de son domicile ou, avec l'accord de ses parents, dans un établissement répondant à ses besoins spécifiques ;
- l'association des parents au choix d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de son PPS (projet personnalisé de scolarisation) ;
- l'adaptation du parcours scolaire aux capacités et aux besoins de l'élève ;
- l'inclusion du projet de scolarisation dans un projet de vie, formulé par la famille.

INFO +

LE HANDICAP ET LA SITUATION DE HANDICAP

Le terme « handicap », longtemps considéré sous l'angle du manque, était employé pour qualifier l'état d'une personne atteinte d'une déficience sensorielle, mentale ou motrice justifiant une prise en charge spécifique.

Sa définition a été élargie par la loi du 11 février 2005 (*voir ci-contre*).

La prise en charge du handicap dépasse désormais la dimension strictement personnelle pour être appréhendée dans sa dimension éducative, professionnelle et sociale.

↳ L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

La loi du 11 février 2005 définit le handicap comme une limitation d'activité ou une incapacité à intervenir dans son environnement, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. L'accessibilité concerne tous les domaines de la vie quotidienne : espaces publics, bâtiments, transport, logement, activités de loisirs, formation, emploi et, bien sûr, éducation. Désormais, l'école a l'obligation de s'adapter aux besoins de chaque élève. Tout ce qui est proposé aux personnes valides doit l'être également aux personnes en situation de handicap.

↳ LES PIAL

Les PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) apportent une transformation profonde de l'accompagnement par une aide humaine. Cette nouvelle forme d'organisation permet de mieux adapter les moyens d'accompagnement humains, pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques aux besoins des élèves en situation de handicap.

Cette nouvelle organisation doit permettre d'assurer, au plus proche du terrain, une couverture encore plus souple et réactive des besoins en accompagnement des élèves concernés, de faire évoluer les modalités de travail des AESH (accompagnants d'élève en situation de handicap), notamment en les formant mieux, de répondre aux situations d'urgence et aux notifications arrivant en cours d'année. Tout au long

de l'année, l'évolution de chaque élève sera prise en compte dans le cadre du PIAL et d'une coopération renforcée entre l'école, le service médico-social et les collectivités territoriales.

↳ LA MDPH

Les personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient, depuis la loi de 2005, d'un droit à compensation, avec la reconnaissance et le financement de leur besoin d'aides pour les actes essentiels de la vie. Il permet de financer, à hauteur des besoins, les aides humaines, techniques (appareillages, fauteuils roulants...), animalières et pratiques (logement, véhicule...).

Intervenant à la demande d'une personne handicapée ou de son responsable légal, la MDPH réunit une équipe pluridisciplinaire, chargée d'évaluer la situation et de proposer des réponses adaptées aux besoins. Elle élabore ainsi le PPC (plan personnalisé de compensation), qui comprend le PPS (projet personnalisé de scolarisation) de l'élève. Par la suite, au sein de la MDPH, la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) examine ce dossier, reconnaît le statut de personne handicapée et décide des droits pouvant être attribués :

- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé) et son complément ;
- CMI (carte mobilité inclusion) ;
- PCH (prestation de compensation du handicap)...

La CDAPH se prononce aussi sur le parcours de formation de l'élève et sur les modalités de sa scolarisation.

L'ÉCOLE INCLUSIVE

La circulaire de rentrée n° 2019-088 du 5 juin 2019 est entièrement consacrée à l'École inclusive. Elle précise les moyens et les actions à mettre en œuvre pour « *ne laisser aucun élève au bord du chemin* ».

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL

L'ambition de l'École inclusive est d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves. De la maternelle au lycée, elle doit tenir compte des singularités et des besoins spécifiques de chaque élève, dans le respect des différences. Pour être pleinement inclusive, elle doit mieux accueillir les élèves et leurs parents, former et aider les professeurs, professionnaliser la fonction d'AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap), et mieux structurer l'action du service public de l'éducation. Sous l'autorité de l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale), un service École inclusive est mis en place dans chaque département. Ce service organise et met en œuvre le suivi et l'évaluation de la politique de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont les élèves en situation de handicap. Parmi ses attributions : la mise en place et le pilotage des PIAL (pôles inclusifs d'accompagnement localisés). Voir p. 16.

L'ACCUEIL ET LA SCOLARISATION

La scolarisation d'un élève en situation de handicap nécessite une réflexion partagée en équipe, en lien avec les parents ou les responsables légaux. Ces derniers sont conviés à un entretien, avant les congés d'automne, avec l'enseignant dans le 1^{er} degré ou le professeur principal dans le 2^d degré, et le ou les AESH, afin d'évaluer les besoins spécifiques de l'élève et de renforcer la qualité de son accueil.

Pour diversifier les modalités de scolarisation, des partenariats avec l'ARS (agence régionale de santé) sont renforcés en vue de développer des unités d'enseignement externalisées dans les écoles, collèges ou lycées, ou d'encourager l'intervention de services médico-sociaux dans ces établissements (voir p. 24).

LE SUIVI

Membres à part entière de la communauté éducative, les AESH suivent un ou plusieurs enfants en situation de handicap. L'accompagnement humain a pour buts essentiels l'accès à l'autonomie et l'efficacité des enseignements, en fonction des stratégies pédagogiques des enseignants. Des actions et objectifs concrets et réalisables sont fixés, avec des évaluations périodiques. Une commission départementale de suivi des projets de scolarisation est également créée. Organisée par l'IA-DASEN, cette instance locale évalue les mesures mises en place et se charge de statuer en cas de litige.

Lexique

AESH : accompagnant d'élève en situation de handicap

ARS : agence régionale de santé

EPL : établissement public local d'enseignement

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

PIAL : pôle inclusif d'accompagnement localisé

ZOOM

LES CELLULES D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE

Elles sont destinées à répondre aux interrogations des parents et représentants légaux au moment de la rentrée scolaire. Ces cellules travaillent en articulation étroite avec le service départemental École inclusive ainsi qu'avec les écoles et EPLE (établissements publics locaux d'enseignement). Opérationnelles depuis début juin jusqu'aux congés d'automne, voire toute l'année selon les départements, elles sont une déclinaison départementale de la cellule nationale Aide handicap école. Les parents et représentants légaux des élèves en situation de handicap sont informés sur les dispositifs existants et le fonctionnement du service public École inclusive. Une réponse leur est communiquée sur le dossier de leur(s) enfant(s) dans les 24 heures suivant l'appel.

INFO +

LA PLATEFORME CAP ÉCOLE INCLUSIVE

Accessible aux enseignants comme aux AESH, la plateforme Cap école inclusive propose des ressources pédagogiques simples et immédiatement utilisables en classe. Les enseignants peuvent contacter des professeurs ressources pour les accompagner dans la mise en place d'adaptations et d'aménagements pédagogiques.

➔ [Cap école inclusive, réseau Canopé](#)

LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION

Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) concerne tout enfant dont la situation de handicap a été reconnue par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à ses besoins.

UNE ÉVALUATION ADAPTÉE

L'EPE (équipe pluridisciplinaire d'évaluation), rattachée à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées), est composée de professionnels aux profils et compétences diverses : médecins, psychologues, travailleurs sociaux, professionnels de l'enseignement, de l'emploi et de la formation. Elle procède à l'évaluation de la situation de l'élève, puis élabore le projet de PPC (plan personnalisé de compensation) et de son volet scolaire, le PPS, pour le soumettre ensuite à la CDAPH.

LA MISE EN ŒUVRE DU PPS

→ Le suivi de la scolarisation

Au sein de l'établissement scolaire, l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation) assure, pour chaque élève en situation de handicap, un accompagnement attentif et régulier. Réunie et animée par l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap), l'ESS est composée du jeune s'il est majeur, de sa famille et de tous les acteurs participant à la mise en œuvre du PPS. Parmi ces acteurs, l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, le ou

337 795

élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en France.

Source : Repères et références statistiques 2019, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

la psychologue de l'Éducation nationale, mais aussi les professionnels du Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) qui seront présents selon les besoins : éducateurs, orthophonistes, assistants de services sociaux... L'équipe de suivi de la scolarisation évalue tous les ans le PPS. Celui-ci est révisé au moins à chaque changement de cycle ou, à la demande de la famille, chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

→ L'orientation dans le cadre du PPS

La scolarisation individuelle dans l'école ou l'établissement de référence est toujours privilégiée. Dans le cas de besoins spécifiques de réponse au handicap, la CDAPH décide, avec l'accord des familles, de l'orientation en établissement médico-social (IME, Itep...).

INFO +

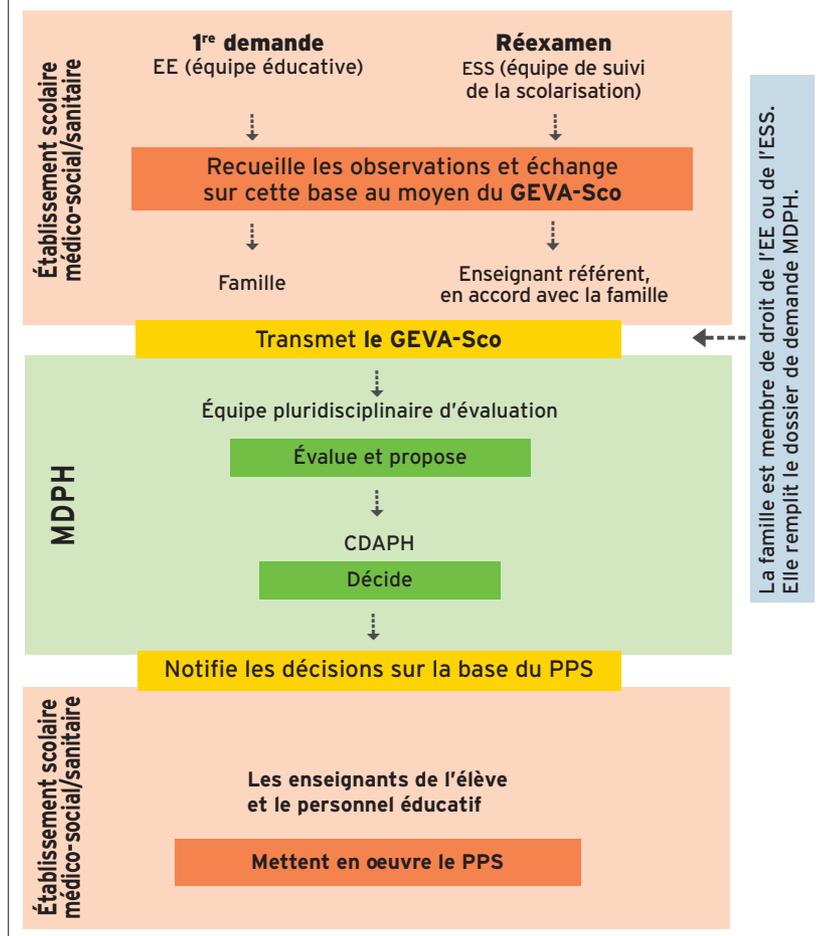
SITE UTILE

Afin d'accompagner les équipes, une circulaire relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé du parcours de formation des élèves en situation de handicap est à leur disposition :

➔ [Bulletin officiel du 25 août 2016](#)

Le document de mise en œuvre du PPS est renseigné par l'équipe enseignante de l'élève. Il traduit les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques.

PPS : les démarches



ZOOM

GEVA-SCO : LES ACTEURS, RÔLES ET OBJECTIFS

Le GEVA-SCO (guide d'évaluation des besoins de compensation de l'élève en matière de scolarisation) est un outil commun pour évaluer les besoins de l'élève en situation de handicap. Il correspond au volet scolaire du GEVA (guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes en situation de handicap), qui établit une référence réglementaire nationale à destination des MDPH.

Les MDPH et les professionnels de l'Éducation nationale disposent ainsi d'un outil d'évaluation, global et évolutif, dont le périmètre couvre tous les besoins des élèves en situation de handicap dans le cadre d'une demande de parcours de scolarisation/formation. Cet outil de recueil de données sert de support à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et aux membres de la CDAPH. Le GEVA-SCO existe en deux versions : dans le cas d'une première saisine de la MDPH, le recueil des informations concernant la situation de l'élève prend la forme du GEVA-SCO « première demande » ; lorsque l'élève bénéficie déjà d'un PPS, le GEVA-SCO « réexamen » est renseigné par l'enseignant référent lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation. Il établit le compte rendu de cette réunion.

© MENESR/CNSA (SITE ASH/DPAIX-MARSEILLE), MANUEL D'UTILISATION DU GEVA-SCO, SEPTEMBRE 2016.

Désormais, au-delà de l'inclusion des élèves, le PPS doit permettre une plus grande fluidité et une personnalisation des parcours de formation en mettant en place des temps partagés entre le milieu ordinaire, le milieu médico-social ou spécialisé.

→ L'accompagnement, les aides humaines et matérielles

Le PPS définit si le jeune a besoin d'une aide humaine et/ou de matériel pédagogique adapté. L'emploi du temps de l'élève peut être organisé en tenant compte de ses divers accompagnements extérieurs.

Lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme suivi par un élève du même âge, le PPS permet une PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage), mise en place par les enseignants.

Lexique

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
EPE : équipe pluridisciplinaire d'évaluation
ERSEH : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
ESS : équipe de suivi de scolarisation
IME : institut médico-éducatif
Itep : institut thérapeutique éducatif et pédagogique
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
PAOA : programmation adaptée des objectifs d'apprentissage
PPC : plan personnalisé de compensation
PPS : projet personnalisé de scolarisation
Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

LES INTERLOCUTEURS

Dans les établissements scolaires ou spécialisés, de nombreux professionnels travaillent autour de l'élève en situation de handicap, chacun dans son champ de compétence : éducation, santé, social.

ZOOM

LE RHO (RÉSEAU HANDICAP ORIENTATION) DE PARIS

Le RHO de l'académie de Paris est composé de cinq psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale) répartis sur trois CIO (centres d'information et d'orientation). Il accompagne les jeunes, malades ou en situation de handicap, domiciliés ou scolarisés (jusqu'en terminale) à Paris ou en études supérieures en Ile-de-France.

Le RHO intervient également au sein de certains établissements spécialisés et centres hospitaliers. Sa collaboration avec un large réseau de partenaires lui permet d'orienter les jeunes vers des établissements, structures ou dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle.

Le travail des psy-EN est mené avec *le jeune autant qu'avec sa famille.*

« Pendant un temps, le handicap et la pensée de l'avenir ont pu être mis en suspens [...] mais ensuite, à certains moments charnières comme les paliers d'orientation, il faut exprimer des vœux de poursuite d'études ou donner forme à un projet professionnel ou social », explique Catherine Bon, psy-EN.

Les expériences positives et négatives sont autant d'étapes nécessaires au cheminement du jeune.

« Le psychologue l'accompagne dans un travail d'appropriation de son handicap, pour parvenir à un savant équilibre entre ses besoins, ses aspirations et ses capacités. Il arrive parfois qu'un jeune revienne au RHO après plusieurs années et déclare que le projet auquel il s'était longtemps accroché n'a plus de raison d'être car ses envies ont complètement changé. Il s'agit donc d'amener le jeune à découvrir par lui-même ce qui est bon pour lui ou non », ajoute Catherine Bon.

↳ L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Interlocuteur privilégié des familles, l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) remplit une mission essentielle d'accueil et d'information.

Il intervient dès lors qu'un élève dispose d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) et en suit la mise en œuvre. Il exerce au sein d'un secteur géographique et veille à la continuité et à la cohérence du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation.

Il réunit et anime l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation), renseigne le GEVA-Sco (guide d'évaluation des besoins de compensation de l'élève en matière de scolarisation) lors des réunions et procède à la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.

↳ L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Le chef d'établissement scolaire veille à la mise en œuvre des parcours personnalisés de formation. Il réunit l'équipe éducative composée de professeurs, CPE (conseillers principaux d'éducation), psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale)... pour la construction des aménagements et adaptations pédagogiques. Le professeur principal en assure

la coordination. L'infirmier et le médecin de l'Éducation nationale sont des interlocuteurs clés pour les élèves en situation de handicap et leurs familles.

↳ LES ACCOMPAGNANTS

À l'école, au collège ou au lycée, l'élève en situation de handicap peut être accompagné par un personnel de l'Éducation nationale chargé de l'aide humaine. Cette aide, attribuée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), peut être individuelle ou, le plus souvent, mutualisée. L'enfant peut ainsi être aidé pour écrire, tenir ses cahiers, installer et manipuler le matériel adapté. Cet accompagnement, assuré le plus souvent par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) peut se prolonger hors des temps scolaires (cantine, stages...).

↳ LES PROFESSIONNELS MÉDICO-SOCIAUX

Lorsqu'un jeune est accueilli au sein d'un établissement ou d'un service médico-social, un projet d'accompagnement est rédigé puis mis en œuvre sous la responsabilité du directeur de cet établissement ou service. De nombreux professionnels coopèrent pour apporter un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique : équipes internes, psychothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, kinésithérapeutes, orthoptistes, éducateurs, etc.

**TÉLÉPHONE****TCHAT****MAIL**

**Les conseillers de l'Onisep répondent
à vos questions sur les formations,
les métiers et l'orientation.**

LES MODALITÉS DE SCOLARISATION

À chaque étape de la scolarité, des parcours personnalisés sont proposés à l'élève, en fonction de ses besoins et de son handicap.

➤ EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

En milieu ordinaire, deux possibilités existent, en fonction des capacités de l'élève et de ses besoins d'accompagnement : la scolarisation individuelle ou le dispositif collectif pour l'inclusion scolaire.

→ La scolarisation individuelle

Lorsque cela est possible, la priorité est donnée à la scolarisation individuelle. Elle concerne aujourd'hui la majorité des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont scolarisés dans leur classe de référence au même titre que les autres élèves. Selon la nature et la gravité de leur handicap, la scolarisation peut se dérouler avec ou sans aménagements et aides particulières.

→ Les dispositifs collectifs

Les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap dans les 1^{er} et 2^d degrés. L'Ulis accueille une douzaine d'élèves. Chacun suit les cours dispensés dans sa classe de référence, correspondant au niveau de scolarité mentionné dans son PPS (projet personnalisé de scolarisation). Lorsque le besoin s'en fait sentir, l'élève bénéficie d'un enseignement adapté dispensé en regroupement par l'enseignant spécialisé coordonnateur de l'Ulis.

Au collège, l'élève possède, comme tous les autres, un LSU (livret scolaire unique) attestant des connaissances et des compétences du socle commun validées tout au long de son parcours.

83 %

des enfants et adolescents en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire.

Source : *Repères et références statistiques 2019*, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Par ailleurs, il bénéficie d'une préparation spécifique à l'orientation dans le cadre du parcours Avenir. Si le PPS prévoit l'accès à une formation professionnelle qualifiante après la classe de 3^e, la découverte d'activités professionnelles peut se faire dans le cadre de stages en entreprise, en lycée professionnel, CFA (centre de formation d'apprentis), en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ou dans tout établissement médico-social possédant des plateaux techniques.

Au lycée professionnel, chaque élève est inscrit dans une formation qualifiante : CAP ou bac professionnel. L'élève sortant sans diplôme complet reçoit une attestation de compétences professionnelles.

Au lycée général et technologique, l'équipe pédagogique et l'enseignant spécialisé-coordonnateur de l'Ulis accompagnent le projet de poursuite d'études et préparent les élèves en situation de handicap aux conditions particulières de travail qu'ils rencontreront dans l'enseignement supérieur. L'enseignant référent doit prendre contact, le moment venu, avec le correspondant handicap de l'enseignement supérieur afin d'assurer la transition.

ZOOM

LA SCOLARISATION HORS DE L'ÉCOLE

Pour les enfants malades, blessés ou hospitalisés, qui ne peuvent pas se rendre en classe, des systèmes de cours aménagés existent : unités d'enseignement dans certains hôpitaux, Sapad (services d'assistance pédagogique à domicile), associations bénévoles. Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) assure le service public de l'enseignement à distance, du primaire au supérieur, et prépare également aux CAP*, bac et BTS**. Il scolarise à distance les élèves qui ne peuvent être présents totalement ou partiellement dans l'établissement scolaire. Pour les élèves en situation de handicap, il propose un dispositif spécifique, notamment dans le cadre de leur PPS (projet personnalisé de scolarisation), qui comporte l'intervention possible, au domicile de l'élève, d'un enseignant répétiteur rémunéré par le Cned. Le rythme des études de ces élèves peut aussi être adapté.

* CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

** BTS : brevet de technicien supérieur.



Une équipe de 11 professionnels accompagne des jeunes à besoins éducatifs particuliers, une trentaine cette année, dont une part importante avec troubles du spectre autistique.

L'équipe Ulis

du lycée Viollet-le-Duc, à Villiers-Saint-Frédéric (78)

➤ L'accompagnement des jeunes avec autisme

Le lycée comprend deux dispositifs Ulis dédiés aux élèves avec troubles des fonctions cognitives et troubles du spectre de l'autisme. L'accompagnement des jeunes autistes y est important, en raison non seulement des compétences particulières de Mme Deschamps, l'une des deux coordonnatrices d'Ulis, mais également des formations professionnelles proposées par le lycée. Outre le CAP peintre-applicateur de revêtements, très prisé, les bacs pro technicien géomètre-topographe et technicien d'études du bâtiment option B: assistant en architecture sont en bonne adéquation avec les compétences et appétences de ce public, qui possède souvent une grande rigueur dans la prise de mesures et des capacités particulières pour la vision en 3D.

➤ L'école inclusive, dans la pratique

L'équipe Ulis, pilotée par les deux enseignantes spécialisées-coordonnatrices d'Ulis, se déplace au sein de classes « ordinaires » de CAP et de bac professionnel et y fait de la coanimation avec l'enseignant principal. Sans se substituer au professeur, elle lui apporte un soutien dans la préparation et le déroulement des cours. L'équipe se rend aussi dans les ateliers: elle a suivi une formation afin d'apprendre les gestes essentiels inhérents à divers corps de métiers et de pouvoir ainsi accompagner les jeunes dans les modes opératoires. Mais l'inclusion se réalise également au niveau de la communauté éducative. Les personnels sont formés aux questions liées à l'autisme pour mieux comprendre le fonctionnement de ces publics et la façon d'adapter l'environnement à ses besoins.

➤ Le handicap: quand la différence rassemble

Une salle particulière du lycée a été dédiée au dispositif Ulis et elle remporte un franc succès! Les professeurs s'y rendent régulièrement avec leur groupe classe et, même en dehors des cours, les élèves « ordinaires » viennent maintenant y passer un moment de convivialité! L'école inclusive, c'est aussi ça: il n'y a plus de frontière, plus d'étiquette, tout le monde vit ensemble, dans la bienveillance et le respect de la diversité de chacun.

➤ [Immersion au lycée Viollet-le-Duc](#)

ZOOM

LES TROUBLES PRIS EN CHARGE PAR LES ULIS

La typologie des Ulis n'est pas fondée sur une nomenclature administrative, ni sur une homogénéité absolue du groupe d'élèves, mais sur une compatibilité de leurs besoins et de leurs objectifs d'apprentissage.

TED: troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

TFA: troubles de la fonction auditive

TFC: troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)

TFM: troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

TFV: troubles de la fonction visuelle

TMA: troubles multiples associés (plurihandicap ou maladie invalidante)

TSLA: troubles spécifiques du langage et des apprentissages

➤ EN ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL

Au cours de son parcours de formation, l'élève en situation de handicap peut être orienté, dans l'idée de préconisation du PPS (projet personnalisé de scolarisation) par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) en établissement médico-social, à temps plein ou à temps partiel. Pour chacun des jeunes concernés, l'établissement médico-social élabore un PIA (projet individualisé d'accompagnement) articulé autour de trois composantes (pédagogie, éducation et thérapie) et dont la finalité est la plus grande autonomie possible dans sa vie d'adulte et sa participation à la vie en société.

→ Les unités d'enseignement

Les unités d'enseignement constituent les dispositifs de scolarisation des établissements médico-sociaux. Dans le cadre d'un PIA, les enseignants spécialisés de l'unité d'enseignement définissent les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés, permettant à chaque élève de réaliser les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS. Le travail de ces enseignants spécialisés s'effectue en référence aux programmes scolaires en vigueur dans les 1^{er} et 2^d degrés.

Au-delà des acquisitions scolaires, la responsabilité de l'unité d'enseignement peut s'étendre à la formation professionnelle initiale. Certains établissements médico-sociaux proposent de préparer des diplômes professionnels du milieu ordinaire (CAP, bac professionnel...). D'autres établissements, comme les IME, peuvent accueillir des adolescents déficients intellectuels dans des SIPFP (sections d'initiation et de première formation professionnelle), anciennement nommées IMPro (instituts médico-professionnels). Il s'agit pour chaque jeune d'acquérir une compétence sociale lui permettant d'être le plus autonome possible. Les activités professionnelles sont utilisées pour développer des aptitudes permettant au jeune de s'insérer dans des structures de travail ou de vie.

➤ LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉES

Si la scolarité peut se dérouler dans une unité d'enseignement au sein même de l'établissement médico-social, elle peut aussi avoir lieu dans une unité d'enseignement externalisée, délocalisée dans une école, un collège ou un lycée avec lequel l'établissement médico-social coopère. L'externalisation des unités d'enseignement vers des établissements scolaires fait partie des mesures en faveur d'une école plus inclusive. Tout en proposant une scolarité adaptée aux élèves, l'objectif est de rapprocher le fonctionnement des unités d'enseignement externalisées de la scolarité offerte en milieu ordinaire.

→ Les établissements médico-sociaux

Les établissements du secteur médico-social accueillent les élèves en situation de handicap dans le cadre du PPS. Ils assurent à la fois les soins et la rééducation, l'apprentissage scolaire et la formation professionnelle, ainsi que l'apprentissage de l'autonomie. Gérés par des associations, pour la plupart, ils sont souvent spécialisés dans un type de handicap; les frais de séjour sont pris en charge par la Sécurité sociale. Selon le type de handicap pris en charge, les appellations des établissements diffèrent.

- IME (institut médico-éducatif)
Les IME accueillent des enfants et des adolescents présentant des troubles envahissants du développement ou des fonctions cognitives.
- IEM (institut d'éducation motrice)
Les IEM accueillent des enfants et des adolescents présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction majeure de leur autonomie.
- Itep (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)

Les Itep accueillent des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux

ZOOM

LES ÉQUIPES MOBILES D'APPUI MÉDICO-SOCIAL POUR LA SCOLARISATION

La circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019 crée les équipes mobiles d'appui médico-social. Rattachées à un ou plusieurs établissements médico-sociaux, ces équipes font l'objet d'une coopération étroite entre les ARS (agences régionales de santé) et les inspections de l'Éducation nationale chargées de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés. Ce dispositif est destiné à renforcer et à améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap en apportant aux établissements scolaires l'expertise et les ressources des établissements et services médico-sociaux.

Les équipes mobiles d'appui médico-social contribuent à la sécurisation du parcours de l'élève et interviennent notamment pour :

- conseiller et participer à des actions de sensibilisation auprès des professionnels des établissements scolaires (publics ou privés sous contrat de la maternelle au lycée) qui accueillent un enfant en situation de handicap;
- aider la communauté éducative à gérer des situations difficiles;
- conseiller l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées);
- décider d'une intervention provisoire permettant le maintien de la scolarisation.



© LAURENCE PRAT / ONISEP

apprentissages, mais qui conservent cependant des potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

- Les IDA (instituts pour déficients auditifs) ou IDV (instituts pour déficients visuels)

Les IDA et les IDV accueillent des enfants et des adolescents déficients auditifs ou visuels.

- EEAP (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés)

Les EEAP accueillent des enfants et des adolescents présentant un handicap grave à l'expression multiple, associant déficience motrice et déficience intellectuelle sévère ou profonde, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

→ Les services d'éducation et de soins

Il s'agit des services médico-sociaux et des services médico-psychologiques qui accompagnent le jeune en situation de handicap en complément de sa scolarité (voir p. 30).

Lexique

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IDA : institut pour déficients auditifs

IDV : institut pour déficients visuels

IEM : institut d'éducation motrice

IME : institut médico-éducatif

IMPro : institut médico-professionnel

Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

LSU : livret scolaire unique

PIA : projet individualisé d'accompagnement

PPS : plan personnalisé de scolarisation

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

SIPFP : section d'initiation et de première formation professionnelle

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

ZOOM

MILIEU ORDINAIRE ET SPÉCIALISÉ : UN PARCOURS/DES PASSERELLES

École ordinaire, établissement spécialisé et service de soins sont appelés à former un réseau et à coopérer, chacun s'intégrant dans une action globale selon son domaine de compétence.

Ce réseau permet d'offrir des dispositifs adaptés aux besoins des élèves en situation de handicap. Il favorise la scolarisation en milieu ordinaire avec l'accompagnement des professionnels du secteur médico-social.

Dans son parcours individuel, un élève peut être scolarisé à temps partagé entre un établissement scolaire et un établissement médico-social, selon des modalités très variables : scolarisation à temps partiel dans

les deux types d'établissements, aller-retour entre la scolarité en établissement scolaire et la scolarité en établissement médico-social.

Les enjeux portent aujourd'hui sur la fluidité des parcours et la qualité des paliers de transition (école, collège, lycée, formation professionnelle, enseignement supérieur) que doivent prévoir les PPS (projets personnalisés de scolarisation).

LES CHOIX D'ORIENTATION

Après le collège ou après le lycée, chaque changement de cycle remet en question le PPS (projet personnalisé de scolarisation) du jeune et son mode de scolarisation.

CONSEIL

ANTICIPER, SE FAIRE CONNAÎTRE

Il est important de préparer son orientation très tôt. Mettre en place les différents accompagnements et aménagements demande du temps. Attention aussi aux dates limites d'inscription qui varient suivant les formations.

Il faut également faire le point sur ses intérêts et ses possibilités avec l'aide du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), de l'enseignant référent et du professeur principal.

INFO +

LA RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

Les jeunes en situation de handicap doivent demander la RQTH au plus tôt, afin de faciliter l'accès à l'apprentissage et aux stages en entreprise pour les formations à temps plein.

Les formalités de demande de la RQTH s'effectuent auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

S'ils ont la RQTH, les élèves pourront ainsi bénéficier d'aménagements de leur environnement de travail dans l'entreprise.

➤ APRÈS LE COLLÈGE

En classe de 3^e, tout élève doit faire son choix d'orientation entre la voie professionnelle ou la voie générale et technologique : 1^{re} année de CAP, 2^{de} professionnelle ou 2^{de} générale et technologique. L'élève en situation de handicap peut aussi être orienté par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) dans un établissement médico-social, dans lequel il pourra préparer un CAP, un bac professionnel, etc.

Le PPS comporte des préconisations pour une modalité de scolarisation. La CDAPH prend les décisions et le PPS s'impose aux établissements.

Le professeur principal, le CPE (conseiller principal d'éducation), le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), l'équipe de santé et d'assistance sociale, et l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) ont une mission de conseil auprès des élèves.

Différentes associations d'aide aux personnes en situation de handicap peuvent également être utiles.

Plus généralement, le parcours Avenir, qui concerne tous les élèves, de la 6^e à la terminale, développe des connaissances et des compétences sur le monde économique, social et professionnel, en lien avec les programmes du collège et du lycée. Il aide les jeunes à faire des choix d'orientation éclairés.

→ Un protocole d'orientation active accompagnée

Chaque élève sortant d'Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) de collège

qui souhaite poursuivre sa formation reçoit un accompagnement personnalisé. L'objectif de ce dispositif est de conduire l'élève vers la solution la mieux adaptée à sa motivation et à ses compétences. En parallèle, le médecin de l'Éducation nationale de l'établissement constitue un dossier médical avec l'accord de la famille.

Afin d'anticiper ses choix, l'élève peut faire un ou plusieurs stages en entreprise dans un secteur qui l'intéresse. Il peut également passer une journée d'immersion dans un lycée professionnel ou dans un CFA (centre de formation d'apprentis).

L'affectation des élèves vers les établissements publics de l'Éducation nationale et de l'Agriculture se fait via l'application informatique Affelnet. Une procédure spécifique permet d'adapter l'affectation aux besoins identifiés des élèves en situation de handicap et d'accorder certaines priorités.

➤ VERS LE SUPÉRIEUR

Au lycée, les élèves bénéficient de séances dédiées à l'orientation. Chacun est aussi invité à assister à des salons, forums des métiers, JPO (journées portes ouvertes) des établissements de l'enseignement supérieur, et peut rencontrer les correspondants handicap. Dans le cadre de son PPS, chaque élève peut bénéficier d'un suivi personnalisé. L'équipe de suivi de scolarisation en fixe les modalités. Ce dispositif proposé aux jeunes porteurs de handicap



© AUREMAR / STOCK.ADOBE.COM

facilite la poursuite d'études par la prise en charge de leurs besoins spécifiques. En terminale, dans la procédure Parcoursup, tout lycéen en situation de handicap peut mentionner sa situation particulière dans la rubrique « Profil ». En outre, cela permet à l'établissement d'accueil de mettre en place un dispositif d'accompagnement pédagogique et un parcours personnalisé. Dès fin mai sur la plateforme Parcoursup, les candidats peuvent également solliciter la CAAES (commission académique d'accès à l'enseignement supérieur) pour un réexamen de leur dossier si la proposition d'admission qu'ils ont reçue n'est pas compatible avec leurs besoins particuliers.

Il est nécessaire de prendre contact le plus tôt possible dans l'année de terminale avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et le service handicap de l'établissement visé. Il faudra avertir ce service handicap dès les résultats du bac ou de l'admission pour une bonne anticipation de l'accueil.

LA VOIE PRO ET L'APPRENTISSAGE

CAP (certificat d'aptitude professionnelle), bac professionnel, BP (brevet professionnel), BTS (brevet de technicien supérieur), diplôme universitaire

ou d'ingénieur : tous ces diplômes se préparent, soit dans un établissement d'enseignement avec des périodes de stages en entreprise, soit en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) avec une entreprise. Les stages peuvent être effectués en milieu ordinaire, en entreprise adaptée ou en Esat (établissement et service d'aide par le travail).

L'apprentissage est possible à partir de 16 ans (ou 15 ans en fin de classe de 3^e). La formation peut se dérouler dans tout CFA ou UFA (unité de formation par apprentissage) de lycée professionnel ou à l'université. Elle peut aussi se faire dans un CFA adapté.

Pour un jeune ayant la RQTH (voir p. 26), il n'y a pas de limite d'âge pour entrer en apprentissage. Son contrat d'apprentissage sera alors aménagé tant dans sa durée que dans son déroulement : pour un CAP, BP ou BTS, la durée du contrat peut être portée de 2 à 3 ans et, pour un bac professionnel, de 3 à 4 ans.

Des aménagements des examens peuvent être demandés, comme dans la voie générale. L'alternance entre des périodes d'enseignement et de travail en entreprise facilite l'insertion professionnelle. L'orientation vers un établissement médico-social est une autre manière de suivre des enseignements professionnels, mais ceux-ci ne sont pas toujours sanctionnés par un diplôme.

ZOOM

LE RÉFÉRENT HANDICAP EN CFA (CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS)

Selon la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tous les CFA ont l'obligation de nommer un référent handicap depuis le 1^{er} janvier 2019. Il accueille les apprentis en situation de handicap et les accompagne sur leur lieu d'emploi pendant toute la durée de la formation. Il les aide à sécuriser leur parcours de formation et travaille en lien avec les formateurs, éducateurs, maîtres d'apprentissage, structures médico-sociales, etc.

INFO+

LA CONVENTION RÉGIONALE DE PARTENARIAT « ATOUTS POUR TOUS »

« Atouts pour tous » est un réseau partenarial regroupant des institutions régionales, des entreprises partenaires et le service public de l'emploi. Il œuvre pour l'information, l'accompagnement et l'insertion des jeunes de 16 à 30 ans en situation de handicap en Ile-de-France. Les acteurs de la convention régionale, signée en 2015 et renouvelée en 2019, sont des chargés de mission académique de l'Éducation nationale et des conseillers d'insertion de l'ARS (agence régionale de santé), des chargés de mission handicap au sein des universités, des conseillers Cap emploi et missions locales, et des référents handicap en entreprise. Ils se coordonnent pour soutenir les jeunes en situation de handicap tout au long de leur parcours afin de favoriser la poursuite d'études, de prévenir les ruptures dans leur cursus et de sécuriser leur parcours vers un premier emploi : conseils, orientation, tutorat, aide matérielle, mise en relation avec l'entreprise (parrainage par un salarié, aide à la recherche de stage ou d'une formation en alternance, premier emploi).

➔ La convention « Atouts pour tous »

➔ Le PRITHIDF (Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés en Ile-de-France)

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Près de 35 000 jeunes en situation de handicap poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle. La MDPH (maison départementale des personnes handicapées), l'établissement d'accueil, le référent handicap et les associations les accompagnent.

CONSEIL

PENSER AUX AIDES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap), des aides sont accordées par la CDAPH qui siège à la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, permis de conduire et surcoût lié à l'adaptation d'un véhicule... (voir p. 16).

Des associations, comme l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), proposent des aides complémentaires.

INFO+

HANDI-FICHES : L'OFFRE POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN ÎLE-DE-FRANCE

Chaque handi-fiche répertorie pour chacun des 22 établissements franciliens listés (17 universités, l'Inalco, le Cnam, l'EHESS, l'École des chartes, l'ENS Paris-Saclay) ses conditions d'accueil et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap : accessibilité des locaux ; interlocuteurs privilégiés d'accueil, de santé, d'orientation et d'insertion professionnelle ; politique du handicap de l'établissement... ainsi que toutes les aides pédagogiques, techniques et humaines pouvant être mises à disposition. Les informations relatives à la vie étudiante sont également présentes : hébergement ; transport ; activités associatives, culturelles et sportives... ainsi que les aides financières. Enfin, des liens Internet permettent d'accéder à des sources d'information complémentaires.

➔ [Handi-fiches Ile-de-France](#)

➤ AU LYCÉE

Le jeune qui poursuit ses études au lycée dans une formation post-bac, en BTS (brevet de technicien supérieur) ou en classe préparatoire aux grandes écoles par exemple, bénéficie, comme en terminale, du PPS (projet personnalisé de scolarisation) établi par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Il peut solliciter les mêmes aides : matériel pédagogique adapté, aide humaine...

L'enseignant référent assure le suivi et l'évaluation du PPS.

➤ EN ÉCOLES OU INSTITUTS

L'élève admis dans une école ou un institut doit s'adresser au référent handicap de l'établissement. S'il n'y a pas, il lui faut prendre rendez-vous avec le directeur de l'établissement.

➤ À L'UNIVERSITÉ

Toutes les universités disposent d'une mission handicap chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap.

Sur la base du certificat médical établi par le médecin désigné par la CDAPH, la mission handicap participe à l'analyse des besoins de l'étudiant et à la mise en place des aménagements des études et des examens. Ce travail s'effectue en lien avec les référents handicap des universités. Ces missions handicap

accompagnent les étudiants dans leur cursus jusqu'à l'insertion professionnelle. Un document de suivi, le PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap) est mis en place pour faciliter les échanges avec l'étudiant tout au long de son parcours.

➤ VIE QUOTIDIENNE

• Logement

Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) propose des logements adaptés ou recherche une solution avec l'étudiant au cas par cas.

• Restauration

La plupart des restos-U (universitaires) sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.

• Bourses d'enseignement supérieur

La limite d'âge de 28 ans n'est pas opposable aux jeunes en situation de handicap. Ils bénéficient également de 3 années supplémentaires de bourse.

• Transport

Si l'étudiant en situation de handicap ne peut utiliser les transports en commun, les frais de transport du domicile au lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour en bénéficier, l'étudiant doit faire reconnaître son handicap par la CDAPH. Les frais seront assumés par le conseil départemental du lieu de résidence de la famille. À noter : en Ile-de-France, c'est le syndicat des transports, Ile-de-France Mobilités, qui assure cette prise en charge (sauf dans le département de Seine-et-Marne).

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Les élèves atteints de troubles des apprentissages ou reconnus en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements particuliers pour passer des examens et concours. Cela concerne tout type d'épreuves (écrites, orales ou pratiques), tout au long de la scolarité, du collège au supérieur.

ADAPTATION DES ÉPREUVES

L'aménagement des examens et concours décrit ci-dessous concerne les épreuves terminales et de contrôle continu.

Le temps de préparation ou de composition peut être majoré jusqu'à un tiers ou, exceptionnellement, plus.

Il est éventuellement possible d'adapter la nature de l'épreuve. Dans certains cas, le candidat peut être dispensé de tout ou partie de l'épreuve, ou éventuellement bénéficier d'une épreuve de remplacement.

Si le règlement le permet, les épreuves peuvent être reportées à la session de remplacement ou étalées sur plusieurs sessions annuelles consécutives.

Les notes obtenues peuvent être conservées pendant 5 ans (même celles inférieures à la moyenne).

Les copies des candidats en situation de handicap sont anonymisées et corrigées dans les mêmes conditions que les autres copies. Toutefois, les aménagements d'épreuves sont portés à la connaissance du président du jury.

AIDES MATÉRIELLES, TECHNIQUES ET HUMAINES

Les conditions matérielles des examens ou des épreuves de concours doivent répondre aux besoins particuliers du candidat : salle accessible, matériel adapté, espace suffisant, temps de repos, repas...

Sur le plan technique peut être autorisé l'usage de matériels spécifiques, comme un ordinateur. Quelle que soit la situation de handicap, la présentation du sujet peut être adaptée pour faciliter la lecture. Pour les candidats déficients visuels, les textes des sujets sont proposés en braille ou grossis pour toutes les épreuves.

Une aide humaine peut être prévue pendant le déroulement des épreuves, comme l'assistance d'un secrétaire pour un élève qui n'est pas en mesure d'écrire ou de s'exprimer de façon autonome. Les candidats sourds ou malentendants peuvent ainsi bénéficier d'un interprète en LSF (langue des signes française).

CONSEIL

DEMANDER UN AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Le candidat en situation de handicap scolarisé dans un établissement public remet au chef d'établissement sa demande d'aménagement accompagnée des pièces médicales sous pli cacheté. Le chef d'établissement transmet alors la demande accompagnée de la fiche d'informations pédagogiques au médecin désigné par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui rend un avis.

La demande doit être faite au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen concerné, sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance.

Pour les candidats hors établissement scolaire public, la demande doit être effectuée directement auprès du médecin désigné par la CDAPH du département du domicile. C'est ensuite l'autorité administrative qui décide des aménagements accordés.

ZOOM

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Articles D351-27 à D351-31 du Code de l'éducation.

La circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 parue au BO n° 31 du 27 août 2015.

LES SERVICES D'ÉDUCATION ET DE SOINS

En complément de la scolarité, des modalités d'accompagnement et de prise en charge pédagogique, psychologique, éducative, médicale et paramédicale sont mises en place pour répondre aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

ZOOM

DANS L'ACADÉMIE DE VERSAILLES, UN SESSAD RATTACHÉ À UN EREA : UNE STRUCTURE COHÉRENTE ET SOLIDAIRE

Le lycée-Erea Toulouse-Lautrec à Vaucresson est, parmi les 82 Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) de France, l'un des six établissements accueillant des jeunes handicapés moteurs. Parmi ces six structures, trois d'entre elles, dont le lycée Toulouse-Lautrec, proposent des baccalauréats généraux et des formations de niveau BTS (brevet de technicien supérieur). De plus, la spécificité du lycée Toulouse-Lautrec est d'accueillir un public mixte : élèves valides et élèves en situation de handicap. L'établissement intègre dans sa structure un Sessad qui intervient auprès de 250 élèves âgés de 3 à 25 ans, dont la moitié est en internat. Des médecins, infirmiers, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes assurent une prise en charge globale des jeunes, qui sont également suivis par un référent éducateur ou professeur des écoles spécialisé. La section sportive du lycée, qui propose une pratique handisport, est aussi en lien permanent avec l'équipe du Sessad. Ainsi, c'est le travail conduit en concertation avec les équipes pédagogiques, thérapeutiques et les familles qui permet aux élèves d'acquiescer la meilleure autonomie possible et d'élaborer et mettre en œuvre leur projet individuel dans les meilleures conditions.

➔ Sessad du lycée-Erea Toulouse-Lautrec

LES SESSAD

Structures médico-sociales, les Sessad (services d'éducation spécialisée et de soins à domicile) maintiennent l'enfant dans sa famille en développant des actions de soin et d'éducation sur ses lieux de vie (école, domicile, structures de loisirs...).

Ils interviennent auprès des enfants et des adolescents, pour tout type de déficiences (motrice, sensorielle, intellectuelle, autistique...). Leur mission est d'apporter un soutien et un accompagnement personnalisés à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de nouveaux apprentissages, en lien avec la famille et les partenaires concernés.

L'équipe pluridisciplinaire qui les compose intervient sur les lieux de vie des jeunes en situation de handicap, en fonction des besoins repérés. En effet, les professionnels d'un Sessad se déplacent au domicile et dans l'établissement scolaire de l'élève ou, dans le cas des plus âgés, sur les lieux de professionnalisation.

Le dispositif est multiforme : psychothérapie, rééducations diverses et adaptées (psychopédagogie, psychomotricité, orthophonie), aide éducative auprès du jeune et de sa famille.

La prise en charge du jeune par un Sessad relève de la décision de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). L'ensemble des rééducations est financé par la Sécurité sociale. Les Sessad peuvent être adossés à un établissement médico-social, ou être autonomes.

Les SSAD (services de soins et d'aide à domicile) font partie des Sessad et sont spécialisés dans l'accompagnement scolaire des jeunes polyhandicapés souffrant d'une déficience motrice et d'une déficience mentale sévère ou profonde.

LES SERVICES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Les aides proposées par ces services sont diverses : orthophonie, psychomotricité, soutien éducatif, psychothérapies... Les consultations sont gratuites car prises en charge par la Sécurité sociale.

→ Le CMPP (centre médico-psychopédagogique)

Le CMPP reçoit les enfants et les adolescents présentant des difficultés scolaires, des troubles du comportement ou des troubles psychomoteurs.

La plupart sont des structures associatives sous tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé, avec parfois la participation de personnels de l'Éducation nationale.

→ Le CMP (centre médico-psychologique)

Rattaché à un secteur de psychiatrie infanto-juvénile, le CMP est une structure publique d'accueil pour des actions de prévention, de diagnostic et de thérapie ambulatoire de type psychiatrique ou psychothérapeutique.

68 FILMS D'ANIMATION POUR DÉCOUVRIR LES MÉTIERS

À VOIR SUR
ONISEP TV
ET SUR
YOUTUBE



À RETROUVER SUR
www.onisep.fr/Les-metiers-animes
AVEC DES FICHES MÉTIERS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS

CARNET D'ADRESSES

EN RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

CIO (centres d'information et d'orientation)	33
MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)	34
Missions, relais handicap dans l'enseignement supérieur	34
Rectorats	36
DSDEN (directions des services départementaux de l'Éducation nationale)	36
Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté)	36
Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté)	39
Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) en collège	40
Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) en lycée	48
CMPP (centres médico-psychopédagogiques)	50
CMP (centres médico-psychologiques)	52
Établissements médico-sociaux	53
Services médico-sociaux	57

CIO (CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

Dans l'académie de Créteil 77 - SEINE-ET-MARNE

Avon 77210

- CIO Fontainebleau-Avon
- ☎ 01 64 22 32 41

Chelles 77500

- CIO Chelles
- ☎ 01 60 08 35 07

Coulommiers 77521

- CIO Coulommiers
- ☎ 01 64 20 72 78

Lognes 77185

- CIO Lognes-Lagny
- ☎ 01 64 68 24 81

Meaux 77100

- CIO Meaux
- ☎ 01 60 25 44 00

Melun 77000

- CIO Melun
- ☎ 01 64 10 27 10

Montereau-Fault-Yonne 77130

- CIO Montereau
- ☎ 01 82 34 00 82

Provins 77160

- CIO Provins
- ☎ 01 64 00 12 58

Roissy-en-Brie 77680

- CIO Roissy-en-Brie
- ☎ 01 60 29 27 16

Savigny-le-Temple 77176

- CIO Savigny
- ☎ 01 64 41 94 39

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- CIO Aubervilliers
- ☎ 01 48 33 46 07

Aulnay-sous-Bois 93600

- CIO Aulnay-sous-Bois
- ☎ 01 48 19 24 50

Bobigny 93008

- CIO Bobigny (section spécialisée auprès du tribunal)
- ☎ 01 43 93 73 11

Bondy 93140

- CIO Bondy
- ☎ 01 48 47 28 85

Clichy-sous-Bois 93390

- CIO Clichy-Le Raincy
- ☎ 01 43 81 34 72

Drancy 93701

- CIO Drancy
- ☎ 01 48 95 21 21

Épinay-sur-Seine 93800

- CIO Épinay-sur-Seine
- ☎ 01 42 35 40 82

Gagny 93220

- CIO Gagny
- ☎ 01 43 81 38 85

Le Blanc-Mesnil 93150

- CIO Blanc-Mesnil (antenne du CIO de Drancy)
- ☎ 01 48 67 02 98

Montreuil 93100

- CIO Montreuil
- ☎ 01 48 57 45 86

Noisy-le-Grand 93160

- CIO Noisy-le-Grand
- ☎ 01 43 03 32 30

Noisy-le-Sec 93130

- CIO Noisy-le-Sec
- ☎ 01 48 49 85 86

Pantin 93500

- CIO Pantin
- ☎ 01 48 44 49 71

Saint-Denis 93200

- CIO Saint-Denis
- ☎ 01 48 22 28 28

Stains 93240

- CIO Stains
- ☎ 01 48 26 34 70

Tremblay-en-France 93290

- CIO Tremblay-en-France
- ☎ 01 48 60 48 12

94 - VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger 94470

- CIO Boissy-Saint-Léger
- ☎ 01 45 69 65 73

Champigny-sur-Marne 94500

- CIO Champigny-sur-Marne
- ☎ 01 48 80 98 31

Charenton-le-Pont 94220

- CIO Charenton
- ☎ 01 43 68 15 79

Choisy-le-Roi 94600

- CIO Choisy-le-Roi
- ☎ 01 48 52 30 18

Créteil 94000

- CIO Créteil
- ☎ 01 49 56 06 94

Ivry-sur-Seine 94205

- CIO Ivry-sur-Seine
- ☎ 01 46 72 78 20

L'Haÿ-les-Roses 94240

- CIO L'Haÿ-les-Roses
- ☎ 01 46 64 19 12

Nogent-sur-Marne 94130

- CIO Nogent-sur-Marne
- ☎ 01 48 76 04 10

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- CIO Saint-Maur
- ☎ 01 42 83 64 62

Villejuif 94800

- CIO Villejuif
- ☎ 01 46 77 69 33

Vincennes 94300

- CIO Vincennes
- ☎ 01 43 28 04 73

Dans l'académie de Paris 75 - PARIS

Paris 75005

- CIO Paris Enseignements supérieurs
- ☎ 01 40 46 23 13

Paris 75010

- CIO Est 1
- ☎ 01 44 62 39 61

Paris 75010

- CIO MédiaCom
- ☎ 01 44 79 38 80

Paris 75010

- CIO Paris
- ☎ 01 44 62 39 88

Paris 75013

- CIO Sud
- ☎ 01 44 62 39 47

Paris 75016

- CIO Ouest
- ☎ 01 44 62 35 95

Paris 75017

- CIO Nord
- ☎ 01 44 62 35 82

Paris 75019

- CIO Est 3 (19^e)
- ☎ 01 44 62 39 80

Paris 75020

- CIO Est 2
- ☎ 01 44 62 39 77

Dans l'académie de Versailles 78 - YVELINES

Élancourt 78990

- CIO Élancourt
- ☎ 01 30 16 08 30

Les Mureaux 78130

- CIO Les Mureaux
- ☎ 01 34 74 25 36

Mantes-la-Jolie 78200

- CIO Mantès-la-Jolie
- ☎ 01 61 31 22 90

Poissy 78300

- CIO Poissy
- ☎ 01 78 63 22 56

Rambouillet 78120

- CIO Rambouillet
- ☎ 01 30 83 52 36

Saint-Cyr-l'École 78210

- CIO Saint-Cyr
- ☎ 01 30 58 58 98

Saint-Germain-en-Laye 78100

- CIO Saint-Germain-en-Laye
- ☎ 01 78 64 33 29

Versailles 78000

- CIO Versailles
- ☎ 01 61 31 27 60

91 - ESSONNE

Brunoy 91800

- CIO Brunoy
- ☎ 01 60 46 07 56

Étampes 91150

- CIO Étampes
- ☎ 01 69 92 10 60

Évry-Courcouronnes 91000

- CIO Évry-Corbeil
- ☎ 01 69 36 09 00

Massy 91300

- CIO Massy-Les Ulis
- ☎ 01 69 53 68 75

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- CIO Sainte-Geneviève-des-Bois
- ☎ 01 69 51 78 14

Savigny-sur-Orge 91600

- CIO Savigny-sur-Orge
- ☎ 01 69 44 53 21

92 - HAUTS-DE-SEINE

Boulogne-Billancourt 92100

- CIO Boulogne
- ☎ 01 55 20 09 30

Clamart 92140

- CIO Clamart
- ☎ 01 46 42 92 91

Colombes 92700

- CIO Colombes
- ☎ 01 42 42 17 34

Gennevilliers 92230

- CIO Gennevilliers
- ☎ 01 47 92 79 68

Montrouge 92120

- CIO Montrouge
- ☎ 01 46 57 24 75

Puteaux 92800

- CIO Puteaux
- ☎ 01 49 03 74 20

Rueil-Malmaison 92500

- CIO Nanterre
- ☎ 01 47 21 47 80

Rueil-Malmaison 92500

- CIO Rueil-Malmaison
- ☎ 01 47 49 43 00

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- CIO Argenteuil
- ☎ 01 39 98 02 79

Cergy 95001

- CIO Cergy
- ☎ 01 34 33 37 00

Ermont 95120

- CIO Ermont
- ☎ 01 34 15 71 60

Gonesse 95500

- CIO Gonesse
- ☎ 01 34 45 15 70

Sarcelles 95200

- CIO Sarcelles
- ☎ 01 34 38 36 70

MDPH (MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES)

Dans l'académie de Créteil 77 - SEINE-ET-MARNE

Savigny-le-Temple 77543

- MDPH de Seine-et-Marne
16 rue de l'Aluminium
☎ 01 64 19 11 40

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny 93000

- MDPH de Seine-Saint-Denis
7-11 rue Erik Satie
Immeuble Erik Satie
☎ 01 83 74 50 00

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94046

- MDPH du Val-de-Marne
7-9 voie Félix Éboué
☎ 01 43 99 79 00

Dans l'académie de Paris 75 - PARIS

Paris 75009

- MDPH de Paris
69 rue de la Victoire
☎ 01 53 32 39 39

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Buc 78539

- MDPH des Yvelines
TSA 60100
☎ 0 801 801 100

Houilles 78800

- MDPH des Yvelines
44 rue Gambetta
☎ 01 39 07 89 89

Le Chesnay-Rocquencourt 78150

- MDPH des Yvelines
18 avenue Dutartre
☎ 01 30 83 60 00

Mantes-la-Jolie 78200

- MDPH des Yvelines
1 rue de la Somme
Immeuble Hermès
☎ 01 39 07 79 04

Méré 78490

- MDPH des Yvelines
3 rue de la chassière
ZI Nord-Est
☎ 01 30 83 60 60

Rambouillet 78120

- MDPH des Yvelines
26 rue Pasteur
☎ 01 61 31 28 70

Saint-Germain-en-Laye 78100

- MDPH des Yvelines
9 rue Armagis
☎ 01 39 66 33 00

Trappes 78190

- MDPH des Yvelines
28 rue Roger Hennequin
☎ 01 39 07 57 50

Verneuil-sur-Seine 78480

- MDPH des Yvelines
5 Grande rue
☎ 01 61 31 52 00

91 - ESSONNE

Évry-Courcouronnes 91000

- MDPH de l'Essonne
93 rue Henri Rochefort
☎ 01 60 76 11 00

92 - HAUTS-DE-SEINE

Nanterre 92000

- MDPH des Hauts-de-Seine
2 rue Rigault
☎ 01 41 91 92 50

95 - VAL-D'OISE

Cergy 95032

- MDPH du Val-d'Oise
2 avenue du Parc
CS 2021 Cergy
☎ 01 34 25 16 50

MISSIONS, RELAIS HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SERVICES DES FACULTÉS PRIVÉES

Dans l'académie de Paris 75 - PARIS

Paris 75006

- Institut catholique de Paris
☎ 01 44 39 52 00

Paris 75006

- Institut Saint-Pie X
☎ 01 42 22 00 26

Paris 75014

- Facultés libres de philosophie
et de psychologie
☎ 01 43 35 38 50

SERVICES DES GRANDS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Paris 75003

- Cnam (Conservatoire national des
arts et métiers) Mission handiCnam
☎ 01 58 80 87 87

Paris 75007

- Institut d'études politiques de Paris
(Sciences Po) Pôle handicap
☎ 01 45 49 51 19

Paris 75013

- Inalco (Institut national des langues
et civilisations orientales) Pôle vie
étudiante
☎ 01 81 70 11 20

SERVICES UNIVERSITAIRES

Dans l'académie de Créteil 77 - SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne 77420

- Université Gustave Eiffel (ex.
Université Paris-Est Marne-La-Vallée)
Pôle accueil handicap Bât. Copernic
☎ 01 71 40 81 96/81 99

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Saint-Denis 93526

- Université Paris 8
Vincennes-Saint-Denis
Service accueil handicap
☎ 01 49 40 67 92/71 74/71 75/71 47

Villetaneuse 93430

- Université Paris 13
Bureau handicap étudiant
Bât. de la Présidence
☎ 01 49 40 32 25/44 83

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94010

- Upec (Université Paris-Est Créteil
Val-de-Marne)
Cellule handicap
☎ 01 45 17 13 83

Dans l'académie de Paris 75 - PARIS

Paris 75005

- Sorbonne Université
SHSE (service handicap santé étudiant)
Tour 22-33 niveau Jussieu
☎ 01 44 27 75 15/46 31

Paris 75005

- Université Sorbonne Nouvelle (Paris 3)
Mission handicap
Campus Censier Bât. B
☎ 01 45 87 79 55/79 29/41 15

Paris 75006

- Université Panthéon-Assas (Paris 2)
Relais handicap santé
Bât. Notre-Dame des Champs
☎ 01 44 41 58 04/57 23

Paris 75006

- Université Paris Descartes (Paris 5)
Mission handicap
☎ 01 76 53 17 64/17 72

Paris 75013

- Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
Relais handicap
Centre Pierre Mendès-France
☎ 01 44 07 89 27/ 78 13 /80 21

Paris 75013

- Université Paris Diderot (Paris 7)
Relais handicap Halle aux Farines
☎ 01 57 27 65 20/60 19/60 20/60 15

Paris 75016

- Université Paris-Dauphine
Pôle handicap
☎ 01 44 05 42 54

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Guyancourt 78280

- UVSQ (université de Versailles
Saint-Quentin-en-Yvelines)
SAEH (service d'accueil des étudiants
handicapés)
☎ 01 39 25 51 12/67

91 - ESSONNE

Évry 91025

- Université d'Évry-Val-d'Essonne
SAH (service accueil handicap)
Bât. Ile-de-France
☎ 01 69 47 71 84

Orsay 91405

- Université Paris-Sud
Service handicap et études Bât. 336
☎ 01 69 15 61 59

92 - HAUTS-DE-SEINE

Nanterre 92001

- Université Paris Nanterre (Paris 10)
Service handicap et accessibilité
Bât. Jean Rouch
☎ 01 40 97 58 79

95 - VAL-D'OISE

Cergy-Pontoise 95011

- Université de Cergy-Pontoise
SAEH (service d'accueil
des étudiants handicapés)
Site des chênes 2
☎ 01 34 25 61 31/38

RECTORATS

Dans l'académie de Créteil

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94010

- Rectorat de Créteil
- ☎ 01 57 02 60 00

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75005

- Rectorat de Paris Site Sorbonne/
Chancellerie des universités de Paris
- ☎ 01 40 46 22 11

Paris 75019

- Rectorat de Paris
- ☎ 01 44 62 40 40

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Versailles 78000

- Rectorat de Versailles
- ☎ 01 30 83 44 44

DSDEN (DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE)

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Melun 77010

- DSDEN de Seine-et-Marne
- ☎ 01 64 41 27 00

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Bobigny 93008

- DSDEN de la Seine-Saint-Denis
- ☎ 01 43 93 70 50

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94011

- DSDEN du Val-de-Marne
- ☎ 01 45 17 60 00

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Guyancourt 78280

- DSDEN des Yvelines
- ☎ 01 39 23 60 00

91 - ESSONNE

Évry-Courcouronnes 91012

- DSDEN de l'Essonne
- ☎ 01 69 47 84 84

92 - HAUTS-DE-SEINE

Nanterre 92013

- DSDEN des Hauts-de-Seine
- ☎ 01 71 14 29 29

95 - VAL-D'OISE

Cergy 95525

- DSDEN du Val-d'Oise
- ☎ 01 79 81 22 22

SEGPA (SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ)

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Avon 77216

- Collège de la Vallée
- ☎ 01 60 72 08 66

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Brie-Comte-Robert 77252

- Collège Arthur Chaussy
- ☎ 01 64 05 08 90

Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Chamigny 77260

- Erea Léopold Bellan
- ☎ 01 60 24 41 60

Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat ; hygiène-
alimentation-services.

Champagne-sur-Seine 77430

- Collège Fernand Gregh
- ☎ 01 60 74 56 00

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Champs-sur-Marne 77420

- Collège Jean Wiener
- ☎ 01 64 73 08 10

Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Chelles 77500

- Collège Beau Soleil
- ☎ 01 60 20 37 23

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Chelles 77508

- Collège de l'Europe
- ☎ 01 64 72 41 20

Champs professionnels : espace rural
et environnement ; vente-distribution-
logistique.

Combs-la-Ville 77380

- Collège les Aulnes
- ☎ 01 60 34 55 20

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Coulommiers 77527

- Collège Hippolyte Rémy
- ☎ 01 64 03 00 78

Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat ; hygiène-
alimentation-services.

Crouy-sur-Ourcq 77840

- Collège le Champivert
- ☎ 01 64 35 20 00

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Dammarié-les-Lys 77196

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 64 37 28 88

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Esbly 77450

- Collège Louis Braille
- ☎ 01 60 04 36 18

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

La Ferté-Gaucher 77320

- Collège Jean Campin
- ☎ 01 64 75 83 60

Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

La Ferté-sous-Jouarre 77260

- Collège la Plaine des glaciés
- ☎ 01 60 22 19 84

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Lagny-sur-Marne 77400

- Collège les 4 Arpents
- ☎ 01 60 07 44 88

Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services.

Meaux 77100

- Collège Beaumarchais
- ☎ 01 60 24 72 62

Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Meaux 77333

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 60 09 94 50

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Melun 77000

- Collège Pierre Brossolette
- ☎ 01 60 68 06 68

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Mitry-Mory 77290

- Collège Paul Langevin
- ☎ 01 64 27 13 82

Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 64 32 24 23

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Nemours 77140

- Collège Arthur Rimbaud
- ☎ 01 64 28 13 88

Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Oissery 77178

- Collège Jean des Barres
- ☎ 01 60 01 09 00

Champs professionnels : espace rural
et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Lexique

Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

Provins 77160

• Collège Jules Verne
 ☎ 01 64 60 24 70
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Roissy-en-Brie 77680

• Collège Anceau de Garlande
 ☎ 01 60 18 39 60
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Savigny-le-Temple 77176

• Collège Henri Wallon
 ☎ 01 64 10 52 20
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Torcy 77200

• Collège Arche Guédon
 ☎ 01 60 05 67 27
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Tournan-en-Brie 77220

• Collège Jean-Baptiste Vernay
 ☎ 01 64 07 07 40
 Champs professionnels : production
 industrielle ; vente-distribution-
 logistique.

Villeparisis 77270

• Collège Jacques Monod
 ☎ 01 64 27 92 21
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

• Collège Jean Moulin
 ☎ 01 43 52 63 07
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Aubervilliers 93300

• Collège Rosa Luxemburg
 ☎ 01 53 56 15 20
 Champs professionnels : production
 industrielle.

Aulnay-sous-Bois 93600

• Collège Victor Hugo
 ☎ 01 48 66 54 72
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Aulnay-sous-Bois 93604

• Collège Pablo Neruda
 ☎ 01 43 83 94 00
 Champs professionnels : habitat ;
 vente-distribution-logistique.

Bagnolet 93170

• Collège Georges Politzer
 ☎ 01 49 72 04 55
 Champs professionnels : habitat ;
 production industrielle.

Bobigny 93000

• Collège République
 ☎ 01 48 30 42 47
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Bondy 93140

• Collège Jean Zay
 ☎ 01 48 48 45 75
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Clichy-sous-Bois 93390

• Collège Louise. Michel
 ☎ 01 43 02 01 30
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services ;
 production industrielle.

Drancy 93700

• Collège Jorissen
 ☎ 01 48 31 14 31
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Drancy 93700

• Collège Pierre Séward
 ☎ 01 48 31 72 75
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Épinay-sur-Seine 93806

• Collège Robespierre
 ☎ 01 48 21 34 34
 Champs professionnels : habitat ;
 vente-distribution-logistique.

Épinay-sur-Seine 93806

• Collège Roger Martin du Gard
 ☎ 01 48 22 65 96
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Gagny 93220

• Collège Théodore Monod
 ☎ 01 41 70 34 20
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; vente-
 distribution-logistique.

La Courneuve 93120

• Collège Georges Politzer
 ☎ 01 48 36 03 70
 Champs professionnels : habitat ;
 production industrielle.

Le Blanc-Mesnil 93150

• Collège Descartes
 ☎ 01 55 81 07 80
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Livry-Gargan 93190

• Collège Léon Jouhaux
 ☎ 01 43 30 03 36
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Montfermeil 93370

• Collège Pablo Picasso
 ☎ 01 43 88 32 00
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; hygiène-
 alimentation-services.

Montreuil 93100

• Collège Jean Moulin
 ☎ 01 48 58 04 07
 Champs professionnels : habitat ;
 production industrielle.

Montreuil 93100

• Collège Lenain de Tillemont
 ☎ 01 48 58 32 00
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; hygiène-
 alimentation-services.

Neuilly-sur-Marne 93330

• Collège Honoré de Balzac
 ☎ 01 43 08 22 24
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; production
 industrielle.

Noisy-le-Grand 93160

• Collège Clos Saint-Vincent
 ☎ 01 48 15 11 90
 Champs professionnels : habitat ;
 production industrielle.

Noisy-le-Grand 93160

• Collège Jacques Prévert
 ☎ 01 43 03 02 74
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; vente-
 distribution-logistique.

Noisy-le-Sec 93130

• Collège Jacques Prévert
 ☎ 01 48 48 70 07
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Pantin 93500

• Collège Antoine Laurent de Lavoisier
 ☎ 01 48 40 60 57
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Pantin 93500

• Collège Saint-Joseph
 ☎ 01 48 45 85 60
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; hygiène-
 alimentation-services.

Pierrefitte-sur-Seine 93380

• Collège Gustave Courbet
 ☎ 01 48 26 30 13
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services ;
 production industrielle.

Romainville 93230

• Collège Gustave Courbet
 ☎ 01 56 96 10 40
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; hygiène-
 alimentation-services.

Rosny-sous-Bois 93110

• Collège Saint-Exupéry
 ☎ 01 48 94 52 62
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Saint-Denis 93200

• Collège Fabien
 ☎ 01 48 22 24 30
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Saint-Denis 93200

• Collège Federico Garcia Lorca
 ☎ 01 48 27 76 60
 Champs professionnels : production
 industrielle.

Saint-Denis 93200

• Collège Henri Barbusse
 ☎ 01 49 40 10 35
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

Saint-Ouen 93400

• Collège Jean Jaurès
 ☎ 01 40 11 65 23
 Champs professionnels : production
 industrielle.

Sevran 93270

• Collège Évariste Galois
 ☎ 01 43 83 93 92
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; hygiène-
 alimentation-services.

Stains 93240

• Collège Pablo Neruda
 ☎ 01 55 83 08 40
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Tremblay-en-France 93290

• Collège René Descartes
 ☎ 01 48 60 32 00
 Champs professionnels : production
 industrielle.

Villepinte 93420

• Collège Jean Jaurès
 ☎ 01 48 60 43 00
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services ; production
 industrielle.

94 - VAL-DE-MARNE

Alfortville 94140

• Collège Léon Blum
 ☎ 01 45 13 00 55
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Arcueil 94114

• Collège Dulcie September
 ☎ 01 45 46 30 30
 Champs professionnels : hygiène-
 alimentation-services.

Bonneuil-sur-Marne 94380

• Collège Paul Éluard
 ☎ 01 41 94 29 90
 Champs professionnels : habitat ;
 vente-distribution-logistique.

Bonneuil-sur-Marne 94380

• Erea Stendhal
 ☎ 01 45 13 96 30
 Champs professionnels : espace
 rural et environnement ; habitat.

Champigny-sur-Marne 94500

• Collège Paul Vaillant-Couturier
 ☎ 01 53 88 10 33
 Champs professionnels : habitat ;
 hygiène-alimentation-services.

Lexique

Erea : établissement régional
 d'enseignement adapté

Champigny-sur-Marne 94500

- Collège Willy Ronis
- ☎ 01 47 06 42 54
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Chenévères-sur-Marne 94430

- Collège Molière
- ☎ 01 45 94 40 40
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène alimentation services.

Choisy-le-Roi 94600

- Collège Jules Vallès
- ☎ 01 48 90 89 58
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services ;
vente- distribution-logistique.

Créteil 94000

- Collège Albert Schweitzer
- ☎ 01 43 39 39 50
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Fontenay-sous-Bois 94120

- Collège Jean Macé
- ☎ 01 48 75 19 02
- Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat ; vente-
distribution-logistique.

Ivry-sur-Seine 94200

- Collège Gustave Politzer
- ☎ 01 46 72 01 63
- Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat.

L'Haÿ-les-Roses 94240

- Collège Eugène Chevreul
- ☎ 01 41 98 60 00
- Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

L'Haÿ-les-Roses 94240

- Collège Pierre de Ronsard
- ☎ 01 46 60 25 32
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Limeil-Brévannes 94456

- Collège Janusz Korczak
- ☎ 01 45 10 00 50
- Champs professionnels : espace rural
et environnement.

Maisons-Alfort 94700

- Collège Nicolas de Staël
- ☎ 01 43 75 03 28
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- Collège François Rabelais
- ☎ 01 48 83 32 89
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Sucy-en-Brie 94370

- Collège du Fort
- ☎ 01 49 82 92 30
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Thiais 94320

- Collège Paul Klee
- ☎ 01 48 52 40 50
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Villejuif 94800

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 46 77 32 44
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- Collège Pierre Brosolette
- ☎ 01 56 87 10 70
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène- alimentation-services.

Villiers-sur-Marne 94350

- Collège Les Prunais
- ☎ 01 49 30 08 07
- Champs professionnels : espace rural et
environnement ; production industrielle.

Vitry-sur-Seine 94400

- Collège Jean Perrin
- ☎ 01 46 58 05 83
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle ; vente-distribution-
logistique.

Vitry-sur-Seine 94407

- Collège François Rabelais
- ☎ 01 45 73 61 45
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

**Dans l'académie de Paris
75 - PARIS****Paris 75006**

- Collège Jacques Prévert
- ☎ 01 58 62 53 80
- Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat.

Paris 75006

- Collège Stanislas
- ☎ 01 42 84 88 00
- Champs professionnels : habitat.

Paris 75011

- Collège Pilâtre de Rozier
- ☎ 01 43 56 74 51
- Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Paris 75012

- Collège Germaine Tillion
- ☎ 01 53 46 65 35
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Paris 75013

- Collège Elsa Triolet
- ☎ 01 53 82 70 50
- Champs professionnels : habitat.

Paris 75014

- Collège Giacometti
- ☎ 01 44 12 60 20
- Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Paris 75015

- Collège Guillaume Apollinaire
- ☎ 01 45 77 05 19
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Paris 75017

- Collège La Rose Blanche
- ☎ 01 47 64 60 80
- Champs professionnels : espace rural et
environnement ; production industrielle.

Paris 75018

- Collège Aimé Césaire
- ☎ 01 40 05 69 10
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services.

Paris 75018

- Collège Hector Berlioz
- ☎ 01 46 27 33 85
- Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Paris 75018

- Collège Marx Dormoy
- ☎ 01 55 26 86 90
- Champs professionnels : habitat.

Paris 75019

- Collège Georges Brassens
- ☎ 01 40 18 78 35
- Champs professionnels : habitat.

Paris 75019

- Collège Pailleron
- ☎ 01 42 00 17 00
- Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Paris 75020

- Collège Jean-Baptiste Clément
- ☎ 01 46 36 22 74
- Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Paris 75020

- Collège Pierre Mendès-France
- ☎ 01 43 61 27 57
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Paris 75020

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 44 62 68 30
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

**Dans l'académie
de Versailles
78 - YVELINES****Achères 78260**

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 39 11 01 06
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Aubergenville 78410

- Collège Arthur Rimbaud
- ☎ 01 30 95 80 17
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Chanteloup-les-Vignes 78570

- Collège René Cassin
- ☎ 01 39 74 57 35
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Chatou 78400

- Collège Auguste Renoir
- ☎ 01 30 71 50 67
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Conflans-Sainte-Honorine 78700

- Collège Montaigne
- ☎ 01 39 19 70 68
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Fontenay-le-Fleury 78330

- Collège Descartes
- ☎ 01 30 14 90 50
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Guyancourt 78280

- Collège Les Saules
- ☎ 01 30 43 29 07
- Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Le Pecq 78230

- Collège Pierre et Marie Curie
- ☎ 01 39 76 84 86
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Les Mureaux 78130

- Collège Paul Verlaine
- ☎ 01 34 92 87 97
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Limay 78520

- Collège Galilée
- ☎ 01 34 78 60 55
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Magnanville 78200

- Collège George Sand
- ☎ 01 30 92 01 55
- Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Mantes-la-Jolie 78200

- Collège Paul Cézanne
- ☎ 01 30 63 90 91
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Mantes-la-Ville 78200

- Collège La Vaucouleurs
- ☎ 01 30 92 42 44
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Maurepas 78315

- Collège Loui Pergaud
- ☎ 01 30 50 27 01
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Meulan-en-Yvelines 78250

- Collège Henri IV
- ☎ 01 30 99 90 50
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Montfort-l'Amaury 78490

- Collège Maurice Ravel
- ☎ 01 34 57 05 50
- Champs professionnels : espace rural
et environnement ; habitat.

Montigny-le-Bretonneux 78180

- Collège Saint-François d'Assise
- ☎ 01 39 44 17 89
- Champs professionnels : habitat ;
hygiène alimentation services.

Noisy-le-Roi 78590

- Collège Jean-Baptiste de la Quintinye
- ☎ 01 30 80 16 00
- Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Plaisir 78373

• Collège Blaise Pascal
☎ 01 30 79 16 80
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Poissy 78300

• Collège Les Grands Champs
☎ 01 39 65 27 70
Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Rambouillet 78120

• Collège Le Racinay
☎ 01 34 85 58 85
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Sartrouville 78500

• Collège Colette
☎ 01 61 04 46 70
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Trappes 78190

• Collège Youri Gagarine
☎ 01 30 50 14 98
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Vélizy-Villacoublay 78140

• Collège Maryse Bastié
☎ 01 39 46 18 90
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Verneuil-sur-Seine 78480

• Collège Jean Zay
☎ 01 39 71 88 50
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

91 - ESSONNE

Athis-Mons 91200

• Collège Michel-Richard Delalande
☎ 01 69 38 91 63
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Athis-Mons 91205

• Collège Saint-Charles
☎ 01 60 48 71 11
Champs professionnels : espace rural
et environnement ; vente-distribution-
logistique.

Brétigny-sur-Orge 91220

• Collège Pablo Neruda
☎ 01 60 84 42 45
Champs professionnels : espace
rural-et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Brunoy 91805

• Collège Louis Pasteur
☎ 01 60 46 87 28
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Corbeil-Essonnes 91100

• Collège La Nacelle
☎ 01 60 88 26 18
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Corbeil-Essonnes 91100

• Collège Sédar Senghor
☎ 01 60 89 81 93
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Dourdan 91410

• Collège Condorcet
☎ 01 64 59 77 34
Champs professionnels : espace
rural-et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Draveil 91210

• Collège Eugène Delacroix
☎ 01 69 42 40 00
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Étampes 91150

• Collège de Guinette
☎ 01 64 94 22 84
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Évry-Courcouronnes 91035

• Collège Le Village
☎ 01 60 77 32 31
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Grigny 91351

• Collège Jean Vilar
☎ 01 69 12 39 49
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Guigneville-sur-Essonne 91590

• Collège Léonard de Vinci
☎ 01 64 57 71 19
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

La Norville 91290

• Collège Albert Camus
☎ 01 64 90 21 20
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Les Ulis 91940

• Collège Aimé Césaire
☎ 01 69 07 70 84
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Les Ulis 91940

• Collège Mondétour
☎ 01 69 07 27 77
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Massy 91300

• Collège Gérard Philipe
☎ 01 69 76 51 00
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Mennecy 91540

• Collège Le Parc de Villeroy
☎ 01 64 57 06 40
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Montgeron 91230

• Collège Georges Pompidou
☎ 01 69 42 32 85
Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Morsang-sur-Orge 91390

• Collège Jean Zay
☎ 01 69 04 03 50
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Ris-Orangis 91130

• Collège Jean Lurçat
☎ 01 69 06 21 98
Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Saint-Michel-sur-Orge 91240

• Collège Jean Moulin
☎ 01 69 01 48 07
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Saulx-les-Chartreux 91160

• Collège Pablo Picasso
☎ 01 64 48 86 26
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Savigny-sur-Orge 91600

• Collège Les Gâtines - René Cassin
☎ 01 69 05 13 00
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Vigneux-sur-Seine 91270

• Collège Henri Wallon
☎ 01 69 03 25 30
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Villebon-sur-Yvette 91140

• Collège Jules Verne
☎ 01 60 10 25 97
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Viry-Châtillon 91170

• Collège Les Sablons
☎ 01 69 24 17 23
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

92 - HAUTS-DE-SEINE

Asnières-sur-Seine 92600

• Collège André Malraux
☎ 01 47 98 77 77
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Bagneux 92220

• Collège Romain Rolland
☎ 01 41 17 47 30
Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Boulogne-Billancourt 92100

• Collège Jean Renoir
☎ 01 46 94 95 20
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Bourg-la-Reine 92340

• Collège Évariste Galois
☎ 01 46 60 64 40
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Châtillon 92320

• Collège Paul Éluard
☎ 01 46 56 10 52
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle.

Clichy 92110

• Collège Jean Macé
☎ 01 42 70 08 11
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Colombes 92700

• Collège Jeanne d'Arc
☎ 01 55 66 91 00
Champs professionnels : espace
rural et environnement ; hygiène-
alimentation-services.

Colombes 92700

• Collège Marguerite Duras
☎ 01 56 47 11 50
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Courbevoie 92400

• Collège Georges Pompidou
☎ 01 47 88 38 76
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Garches 92380

• Erea Jean Monnet
☎ 01 47 95 65 00
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; production
industrielle vente-distribution-
logistique.

Gennevilliers 92230

• Collège Pasteur
☎ 01 47 94 63 52
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Le Plessis-Robinson 92350

• Collège Romain Rolland
☎ 01 41 07 96 96
Champs professionnels : hygiène-
alimentation-services ; vente-
distribution-logistique.

Meudon 92190

• Collège Armande Béjart
☎ 01 46 30 81 82
Champs professionnels : habitat ;
vente-distribution-logistique.

Montrouge 92120

• Collège Robert Doisneau
☎ 01 41 17 22 22
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Nanterre 92000

• Collège André Doucet
☎ 01 46 14 04 10
Champs professionnels : habitat ;
hygiène-alimentation-services.

Lexique

Erea : établissement régional
d'enseignement adapté

Nanterre 92000

- Collège Jean Perrin

☎ 01 57 66 25 70
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; vente-distribution-logistique.

Rueil-Malmaison 92500

- Collège Jules Verne

☎ 01 47 16 99 02
Champs professionnels : espace rural et environnement ; hygiène-alimentation-services.

Suresnes 92150

- Collège Henri Sellier

☎ 01 47 72 03 53
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Villeneuve-la-Garenne 92390

- Collège Georges Pompidou

☎ 01 47 98 08 66
Champs professionnels : espace rural et environnement ; vente-distribution-logistique.

95 - VAL-D'OISE**Argenteuil 95100**

- Collège Claude Monet

☎ 01 39 82 23 90
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Argenteuil 95104

- Collège Eugénie Cotton

☎ 01 39 82 16 87
Champs professionnels : production industrielle ; vente-distribution-logistique.

Bezons 95870

- Collège Henri Wallon

☎ 01 34 11 77 33
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Cergy 95000

- Collège La Justice

☎ 01 30 31 08 62
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Cergy 95000

- Collège Les Touleuses

☎ 01 30 30 12 23
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Cergy 95800

- Collège Le Moulin à Vent

☎ 01 34 32 21 21
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; production industrielle.

Écouen 95440

- Collège Jean Bullant

☎ 01 34 04 19 80
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; vente-distribution-logistique.

Ermont 95120

- Collège Antoine de Saint-Exupéry

☎ 01 34 14 22 12
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services.

Fosses 95470

- Collège Stendhal

☎ 01 34 68 68 80
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Franconville 95130

- Collège Épine Guyon

☎ 01 34 13 76 18
Champs professionnels : habitat ; production industrielle.

Garges-lès-Gonesse 95140

- Collège Pablo Picasso

☎ 01 39 86 71 16
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Garges-lès-Gonesse 95142

- Collège Henri Wallon

☎ 01 39 86 41 71
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Gonesse 95500

- Collège Robert Doisneau

☎ 01 39 87 10 11
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Goussainville 95190

- Collège Maximilien de Robespierre

☎ 01 39 88 44 44
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services ; vente-distribution-logistique.

Herblay 95220

- Collège Jean Vilar

☎ 01 39 31 63 63
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Jouy-le-Moutier 95280

- Collège Henri Guillaumet

☎ 01 34 43 51 00
Champs professionnels : espace rural et environnement ; hygiène-alimentation-services.

L'Isle-Adam 95290

- Collège Pierre et Marie Curie

☎ 01 34 69 01 83
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Marines 95640

- Collège des Hautiers

☎ 01 30 39 71 98
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; vente-distribution-logistique.

Montmorency 95160

- Collège Pierre de Ronsard

☎ 01 39 89 81 39
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Persan 95340

- Collège Georges Brassens

☎ 01 34 70 15 99
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Pontoise 95304

- Collège Nicolas Flamel

☎ 01 30 30 16 76
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Saint-Gratien 95210

- Collège Langevin-Wallon

☎ 01 39 89 73 84
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services ; production industrielle.

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- Collège Marcel Pagnol

☎ 01 34 64 45 28
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Sarcelles 95200

- Collège Chantereine

☎ 01 39 90 66 90
Champs professionnels : habitat ; hygiène-alimentation-services.

Sarcelles 95200

- Collège Évariste Galois

☎ 01 39 93 11 61
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; production industrielle.

Soisy-sous-Montmorency 95230

- Collège Albert Schweitzer

☎ 01 39 89 08 19
Champs professionnels : hygiène-alimentation-services ; production industrielle.

Taverny 95150

- Collège Le Carré Sainte-Honorine

☎ 01 39 95 11 48
Champs professionnels : habitat ; vente-distribution-logistique.

Villiers-le-Bel 95400

- Collège Léon Blum

☎ 01 39 94 08 24
Champs professionnels : espace rural et environnement ; vente-distribution-logistique.

EREA**(ÉTABLISSEMENTS RÉGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ)****Dans l'académie de Créteil****77 - SEINE-ET-MARNE****Chamigny 77260**

- Erea Léopold Bellan

☎ 01 60 24 41 60

94 - VAL-DE-MARNE**Bonneuil-sur-Marne 94380**

- Erea Stendhal

☎ 01 45 13 96 30

Nogent-sur-Marne 94130

- Erea-LEA (lycée d'enseignement adapté) François Cavanna

☎ 01 48 73 41 21

Dans l'académie de Paris**75 - PARIS****Paris 75014**

- Erea Croce Spinelli

☎ 01 56 54 15 30

Paris 75015

- Erea Alexandre Dumas

☎ 01 45 31 18 11

Paris 75020

- Erea Édith Piaf

☎ 01 40 32 43 50

Dans l'académie de Versailles**91 - ESSONNE****Montgeron 91230**

- Erea Jean Isoard

☎ 01 69 52 99 99

Ollainville 91340

- Erea

☎ 01 60 83 23 63

92 - HAUTS-DE-SEINE**Asnières-sur-Seine 92600**

- Erea Martin Luther King

☎ 01 47 91 74 80

Garches 92380

- Erea Jean Monnet

☎ 01 47 95 65 00

Vaucresson 92420

- Collège ESHM Toulouse-Lautrec

☎ 01 47 01 09 18

Vaucresson 92420

- Erea Toulouse-Lautrec

☎ 01 47 01 09 18

95 - VAL-D'OISE**Beaumont-sur-Oise 95260**

- Erea Françoise Dolto

☎ 01 39 37 42 60

Sannois 95110

- Erea La Tour du Mail

☎ 01 39 80 01 54

ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) EN COLLÈGE

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Lieusaint 77127

- Collège Saint-Louis
- ☎ 01 64 88 53 47

Noisiel 77186

- Collège Le Luzard
- ☎ 01 60 05 99 40

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Gagny 93220

- Collège Madame de Sévigné
- ☎ 01 43 81 32 71

Noisy-le-Grand 93160

- Collège Clos Saint-Vincent
- ☎ 01 48 15 11 90

94 - VAL-DE-MARNE

Ormesson-sur-Marne 94490

- Collège Antoine de Saint-Exupéry
- ☎ 01 49 62 14 20

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75001

- Collège Jean-Baptiste Poquelin
- ☎ 01 42 86 60 80

Paris 75009

- Collège Morvan
- ☎ 01 48 74 10 09

Paris 75015

- Collège Sainte-Élisabeth
- ☎ 01 45 54 56 76

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Noisy-le-Roi 78590

- Collège Jean-Baptiste de la Quintinye
- ☎ 01 30 80 16 00

91 - ESSONNE

Massy 91300

- Collège Gérard Philipe
- ☎ 01 69 76 51 00

Palaiseau 91120

- Collège Joseph Bara
- ☎ 01 60 14 17 88

Saint-Germain-lès-Arpajon 91180

- Collège Roland Garros
- ☎ 01 64 90 31 88

95 - VAL-D'OISE

Saint-Gratien 95210

- Collège Langevin-Wallon
- ☎ 01 39 89 73 84

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Chelles 77501

- Collège Pierre Weczerka
- ☎ 01 64 21 37 27

Le Châtelet-en-Brie 77820

- Collège Rosa Bonheur
- ☎ 01 60 69 40 94

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Le Bourget 93350

- Collège Didier Daurat
- ☎ 01 48 37 58 91

Les Pavillons-sous-Bois 93320

- Collège Éric Tabarly
- ☎ 01 55 89 15 20

94 - VAL-DE-MARNE

Cachan 94230

- Collège Victo Hugo
- ☎ 01 46 65 84 10

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75010

- Collège La Grange aux Belles
- ☎ 01 42 08 75 30

Paris 75015

- Collège Buffon
- ☎ 01 44 38 78 70

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Le Mesnil-Saint-Denis 78320

- Collège Philippe de Champaigne
- ☎ 01 34 61 92 66

Le Pecq 78230

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 39 10 11 88

92 - HAUTS-DE-SEINE

Meudon 92190

- Collège Rabelais
- ☎ 01 45 34 48 54

95 - VAL-D'OISE

Méry-sur-Oise 95540

- Collège Jacques-Yves Cousteau
- ☎ 01 30 36 35 35

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Avon 77216

- Collège de La Vallée
- ☎ 01 60 72 08 66

Bois-le-Roi 77590

- Collège Denecourt
- ☎ 01 60 69 62 92

Brie-Comte-Robert 77252

- Collège Arthue Chaussy
- ☎ 01 64 05 08 90

Brou-sur-Chantereine 77177

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 60 20 35 23

Bussy-Saint-Georges 77600

- Collège Claude Monet
- ☎ 01 64 77 30 20

Cesson 77240

- Collège Le Grand Parc
- ☎ 01 64 41 09 09

Champagne-sur-Seine 77430

- Collège Fernand Gregh
- ☎ 01 60 74 56 00

Champs-sur-Marne 77420

- Collège Jean Wiener
- ☎ 01 64 73 08 10

Chelles 77500

- Collège Beau Soleil
- ☎ 01 60 20 37 23

Chessy 77700

- Collège Le Vieux Chêne
- ☎ 01 64 17 00 99

Claye-Souilly 77411

- Collège Les Tilleuls
- ☎ 01 60 26 53 53

Combs-la-Ville 77380

- Collège Les Aulnes
- ☎ 01 60 34 55 20

Coulommiers 77120

- Collège Madame de La Fayette
- ☎ 01 64 03 44 44

Courtry 77181

- Collège Maria Callas
- ☎ 01 64 72 49 00

Crécy-la-Chapelle 77580

- Collège Mon Plaisir
- ☎ 01 64 63 40 90

Crégy-lès-Meaux 77124

- Collège George Sand
- ☎ 01 64 33 47 47

Dammarié-les-Lys 77196

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 64 37 28 88

Dammartin-en-Goële 77230

- Collège de l'Europe
- ☎ 01 60 03 64 40

Donnemarie-Dontilly 77520

- Collège du Montois
- ☎ 01 60 67 31 07

Esbly 77450

- Collège Louis Braille
- ☎ 01 64 04 36 18

Gretz-Armainvilliers 77220

- Collège Hutinel
- ☎ 01 64 07 83 83

La Chapelle-la-Reine 77760

- Collège Blanche de Castille
- ☎ 01 60 74 76 70

La Ferté-Gaucher 77320

- Collège Jean Campin
- ☎ 01 64 75 83 60

La Ferté-sous-Jouarre 77260

- Collège La Rochefoucauld
- ☎ 01 60 22 07 33

Lagny-sur-Marne 77407

- Collège Marcel Rivière
- ☎ 01 64 12 69 30

Le Châtelet-en-Brie 77820

- Collège Rosa Bonheur
- ☎ 01 60 69 40 94

Lésigny 77150

- Collège Les Hyverneaux
- ☎ 01 60 34 55 60

Lieusaint 77127

- Collège de la Pyramide
- ☎ 01 64 88 49 49

Lognes 77185

- Collège La Maillière
- ☎ 01 60 06 52 59

Lorrez-le-Bocage-Préaux 77710

- Collège Jacques Prévert
- ☎ 01 64 31 52 06

Meaux 77100

- Collège Beaumarchais
- ☎ 01 60 24 72 62

Meaux 77107

- Collège Parc Frot
- ☎ 01 64 33 42 33

Meaux 77109

- Collège Sainte-Marie
- ☎ 01 60 09 87 77

Meaux 77333

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 60 09 94 50

Melun 77000

- Collège Jacques Amyot
- ☎ 01 64 71 47 00

Melun 77000

- Collège Pierre Brosolette
- ☎ 01 60 68 06 68

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 64 32 24 23

Moret-Loing-et-Orvanne 77250

- Collège Alfred Sisley
- ☎ 01 60 70 37 15

Mormant 77720

- Collège Nicolas Fouquet
- ☎ 01 64 25 01 20

Mouroux 77120
 • Collège George Sand
 ☎ 01 64 20 85 03

Oissey 77178
 • Collège Jean des Barres
 ☎ 01 60 01 09 00

Ozoir-la-Ferrière 77330
 • Collège Marie Laurencin
 ☎ 01 60 02 57 32

Pontault-Combault 77340
 • Collège Condorcet
 ☎ 01 64 43 58 00

Pontault-Combault 77348
 • Collège Monthéty
 ☎ 01 64 43 94 94

Provins 77160
 • Collège Marie Curie
 ☎ 01 60 58 01 96

Provins 77484
 • Collège Lelorgne de Savigny
 ☎ 01 64 60 22 70

Rebais 77510
 • Collège Jacques Prévert
 ☎ 01 64 75 83 83

Roissy-en-Brie 77680
 • Collège Anceau de Garlande
 ☎ 01 60 18 39 60

Saint-Germain-sur-Morin 77860
 • Collège Stéphane Hessel
 ☎ 01 64 17 82 07

Saint-Pierre-lès-Nemours 77140
 • Collège Vasco de Gama
 ☎ 01 64 29 08 20

Saint-Soupplets 77165
 • Collège Nicolas Tronchon
 ☎ 01 60 61 55 20

Saint-Thibault-des-Vignes 77400
 • Collège Léonard de Vinci
 ☎ 01 60 35 19 06

Savigny-le-Temple 77176
 • Collège Henri Wallon
 ☎ 01 64 10 52 20

Savigny-le-Temple 77176
 • Collège La Grange du Bois
 ☎ 01 64 10 84 64

Serris 77700
 • Collège Madeleine Renaud
 ☎ 01 60 04 93 00

Torcy 77200
 • Collège Arche Guédon
 ☎ 01 60 05 67 27

Torcy 77200
 • Collège Louis Aragon
 ☎ 01 60 37 58 70

Tournan-en-Brie 77220
 • Collège Jean-Baptiste Vernay
 ☎ 01 64 07 07 40

Trilport 77470
 • Collège Le Bois de l'Enclume
 ☎ 01 60 25 20 01

Varenes-sur-Seine 77130
 • Collège Elsa Triolet
 ☎ 01 60 73 55 50

Vaux-le-Pénil 77000
 • Collège La Mare aux Champs
 ☎ 01 60 56 50 90

Verneuil-l'Étang 77390
 • Collège Charles Péguy
 ☎ 01 64 06 02 35

Vert-Saint-Denis 77240
 • Collège Jean Vilar
 ☎ 01 60 63 33 76

Villeneuve-sur-Bellot 77510
 • Collège Les Creusottes
 ☎ 01 64 04 81 58

Villeparisis 77270
 • Collège Jacques Monod
 ☎ 01 64 27 92 21

Villiers-Saint-Georges 77560
 • Collège Les Tournelles
 ☎ 01 64 01 90 87

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300
 • Collège Gabriel Péri
 ☎ 01 48 33 24 45

Aubervilliers 93300
 • Collège Gisèle Halimi
 ☎ 01 86 78 30 60

Aubervilliers 93300
 • Collège Miriam
 ☎ 01 86 78 31 60

Aubervilliers 93300
 • Collège Rosa Luxemburg
 ☎ 01 53 56 15 20

Aulnay-sous-Bois 93600
 • Collège Le Parc
 ☎ 01 48 66 61 50

Aulnay-sous-Bois 93600
 • Collège Victor Hugo
 ☎ 01 48 66 54 72

Aulnay-sous-Bois 93606
 • Collège Claude Debussy
 ☎ 01 43 83 66 79

Bagnolet 93170
 • Collège Georges Politzer
 ☎ 01 49 72 04 55

Bobigny 93000
 • Collège Auguste Delaune
 ☎ 01 48 47 34 72

Bobigny 93000
 • Collège République
 ☎ 01 48 30 42 47

Bondy 93140
 • Collège Brossolette
 ☎ 01 48 47 91 33

Bondy 93140
 • Collège Henri Sellier
 ☎ 01 48 47 93 33

Clichy-sous-Bois 93390
 • Collège Romain Rolland
 ☎ 01 43 32 23 46

Drancy 93700
 • Collège Liberté
 ☎ 01 48 31 71 22

Drancy 93700
 • Collège Paul Bert
 ☎ 01 48 32 04 54

Drancy 93700
 • Collège Paul Langevin
 ☎ 01 86 78 31 70

Dugny 93440
 • Collège Jean-Baptiste Clément
 ☎ 01 43 11 11 40

Épinay-sur-Seine 93800
 • Collège Évariste Galois
 ☎ 01 48 29 76 00

Épinay-sur-Seine 93806
 • Collège Roger Martin du Gard
 ☎ 01 48 22 65 96

Gagny 93220
 • Collège Théodore Monod
 ☎ 01 41 70 34 20

La Courneuve 93120
 • Collège Georges Politzer
 ☎ 01 48 36 03 70

La Courneuve 93120
 • Collège Jean Vilar
 ☎ 01 48 11 15 40

La Courneuve 93120
 • Collège Raymond Poincaré
 ☎ 01 48 36 28 65

Le Blanc-Mesnil 93150
 • Collège Aimé et Eugénie Cotton
 ☎ 01 48 67 05 72

Le Blanc-Mesnil 93150
 • Collège Jacqueline de Romilly
 ☎ 01 48 60 87 57

Le Blanc-Mesnil 93150
 • Collège Marcel Cachin
 ☎ 01 48 66 36 52

Les Pavillons-sous-Bois 93320
 • Collège groupe Anatole France
 ☎ 01 48 49 58 57

L'Île-Saint-Denis 93450
 • Collège Alfer Sisley
 ☎ 01 48 20 23 85

Livry-Gargan 93190
 • Collège Gemaine Tillion
 ☎ 01 41 84 33 70

Livry-Gargan 93190
 • Collège Lucie Aubrac
 ☎ 01 41 52 23 70

Montfermeil 93370
 • Collège Jean Jaurès
 ☎ 01 43 30 56 63

Montreuil 93100
 • Collège Colonel Fabien
 ☎ 01 48 58 34 98

Montreuil 93100
 • Collège Lenain de Tillemont
 ☎ 01 48 58 32 00

Montreuil 93100
 • Collège Marcelin Berthelot
 ☎ 01 48 57 08 01

Montreuil 93100
 • Collège Solveigh Anspach
 ☎ 01 41 50 56 00

Neuilly-Plaisance 93360
 • Collège Jean Moulin
 ☎ 01 49 44 81 90

Neuilly-sur-Marne 93330
 • Collège Albert Camus
 ☎ 01 43 08 31 41

Neuilly-sur-Marne 93330
 • Collège Honoré de Balzac
 ☎ 01 43 08 22 24

Noisy-le-Grand 93160
 • Collège international
 ☎ 01 58 84 74 50

Noisy-le-Grand 93160
 • Collège N° 5
 ☎ 01 55 85 18 20

Noisy-le-Grand 93160
 • Collège Saint-Exupéry
 ☎ 01 48 15 52 75

Noisy-le-Sec 93130
 • Collège Française Héritier
 ☎ 01 86 78 31 50

Noisy-le-Sec 93130
 • Collège René Cassin
 ☎ 01 48 50 13 37

Pantin 93500
 • Collège Irène et Frédéric Joliot-Curie
 ☎ 01 48 46 42 00

Pantin 93500
 • Collège Jean Lolive
 ☎ 01 48 43 24 37

Pantin 93500
 • Collège Saint-Joseph
 ☎ 01 48 45 85 60

Pierrefitte-sur-Seine 93380
 • Collège Gustave Courbet
 ☎ 01 48 26 30 13

Romainville 93230
 • Collège Pierre-André Houël
 ☎ 01 48 43 21 19

Rosny-sous-Bois 93110
 • Collège Albert Camus
 ☎ 01 48 54 87 60

Rosny-sous-Bois 93110
 • Collège Langevin Wallon
 ☎ 01 48 55 77 26

Saint-Denis 93200
 • Collège Dora Maar
 ☎ 01 55 99 95 10

Saint-Denis 93200
 • Collège Iqbal Masih
 ☎ 01 49 46 29 50

Saint-Denis 93200
 • Collège Jean Lurçat
 ☎ 01 48 27 12 95

Saint-Denis 93207
 • Collège Jean-Baptiste de la Salle
 ☎ 01 55 87 45 00

Saint-Ouen 93400
 • Collège Joséphine Baker
 ☎ 01 49 21 08 80

Saint-Ouen 93400
 • Collège Michelet
 ☎ 01 40 10 87 76

Sevran 93270
 • Collège Georges Brassens
 ☎ 01 41 52 10 50

Sevran 93270
 • Collège Paul Painlevé
 ☎ 01 48 66 36 55

Stains 93240
 • Collège Barbara
 ☎ 01 48 26 61 50

Stains 93240
 • Collège Joliot-Curie
 ☎ 01 48 21 32 03

Tremblay-en-France 93290

- Collège Paul Ronsard
- ☎ 01 48 60 76 05

Tremblay-en-France 93290

- Collège René Descartes
- ☎ 01 48 60 32 00

Tremblay-en-France 93410

- Collège Romain Rolland
- ☎ 01 48 60 63 44

Villemomble 93250

- Collège Pasteur
- ☎ 01 49 35 13 46

Villepinte 93420

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 48 60 43 00

Villetaneuse 93430

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 48 22 66 73

94 - VAL-DE-MARNE

Alfortville 94140

- Collège Paul Langevin
- ☎ 01 43 75 20 20

Arcueil 94114

- Collège Dulcie September
- ☎ 01 45 46 30 30

Boissy-Saint-Léger 94470

- Collège Amédée Dunois
- ☎ 01 45 69 12 37

Bonneuil-sur-Marne 94380

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 41 94 29 90

Champigny-sur-Marne 94500

- Collège Willy Ronis
- ☎ 01 47 06 42 54

Charenton-le-Pont 94220

- Collège La Cerisaie
- ☎ 01 43 76 86 02

Chennevières-sur-Marne 94430

- Collège Molière
- ☎ 01 45 94 40 40

Chennevières-sur-Marne 94430

- Collège Nicolas Boileau
- ☎ 01 45 76 51 29

Chevilly-Larue 94550

- Collège Liberté
- ☎ 01 46 87 74 28

Créteil 94000

- Collège Albert Schweitzer
- ☎ 01 43 39 39 50

Créteil 94000

- Collège Clément Guyard
- ☎ 01 43 39 52 98

Créteil 94000

- Collège Simone de Beauvoir
- ☎ 01 45 13 04 91

Ivry-sur-Seine 94200

- Collège Romain Rolland
- ☎ 01 45 15 85 00

Le Perreux-sur-Marne 94170

- Collège Pierre Brossolette
- ☎ 01 48 71 13 63

L'Haÿ-les-Roses 94240

- Collège Pierre de Ronsard
- ☎ 01 46 60 25 32

Limeil-Brévannes 94450

- Collège Daniel Fery
- ☎ 01 45 99 31 00

Limeil-Brévannes 94456

- Collège Janusz Korczak
- ☎ 01 45 10 00 50

Maisons-Alfort 94700

- Collège Nicolas de Staël
- ☎ 01 43 75 03 28

Nogent-sur-Marne 94130

- Collège Antoine Watteau
- ☎ 01 48 76 99 06

Orly 94310

- Collège Dorval
- ☎ 01 48 53 55 15

Orly 94310

- Collège Poullart des Places
- ☎ 01 48 84 77 97

Saint-Mandé 94160

- Collège Jacques Offenbach
- ☎ 01 53 66 16 40

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- Collège François Rabelais
- ☎ 01 48 83 32 89

Santeny 94440

- Collège Georges Brassens
- ☎ 01 43 86 10 11

Sucy-en-Brie 94370

- Collège du Parc
- ☎ 01 45 90 37 53

Thiais 94320

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 46 81 28 95

Villejuif 94800

- Collège Guy Môquet
- ☎ 01 46 78 88 28

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- Collège Jules Ferry
- ☎ 01 43 89 02 46

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- Collège Roland Garros
- ☎ 01 43 82 21 38

Villiers-sur-Marne 94350

- Collège Pierre et Marie Curie
- ☎ 01 49 30 22 01

Vitry-sur-Seine 94400

- Collège Josette et Maurice Audin
- ☎ 01 49 57 93 30

Vitry-sur-Seine 94400

- Collège Jules Vallès
- ☎ 01 43 91 61 10

Vitry-sur-Seine 94407

- Collège Adolphe Chérioux
- ☎ 01 56 70 00 30

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75004

- Collège Charlemagne
- ☎ 01 53 01 98 30

Paris 75004

- Collège François Couperin
- ☎ 01 40 29 85 30

Paris 75005

- Collège Pierre Alviset
- ☎ 01 55 43 11 40

Paris 75006

- Collège Jacques Prévert
- ☎ 01 58 62 53 80

Paris 75007

- Collège Jules Romains
- ☎ 01 43 17 36 65

Paris 75008

- Collège Condorcet
- ☎ 01 53 20 69 20

Paris 75009

- Collège Alphonse de Lamartine
- ☎ 01 48 78 94 74

Paris 75009

- Collège Paul Gauguin
- ☎ 01 48 78 41 18

Paris 75010

- Collège Bernard Palissy
- ☎ 01 53 24 64 65

Paris 75010

- Collège Françoise Seligmann
- ☎ 01 42 03 17 52

Paris 75011

- Collège Alain Fournier
- ☎ 01 53 27 60 90

Paris 75011

- Collège Anne Frank
- ☎ 01 43 14 72 30

Paris 75011

- Collège Beaumarchais
- ☎ 01 47 00 00 36

Paris 75011

- Collège Ozar Hatorah
- ☎ 01 43 38 50 19

Paris 75011

- Collège Pilâtre de Rozier
- ☎ 01 43 56 74 51

Paris 75012

- Collège Jean-François Oeben
- ☎ 01 43 56 25 77

Paris 75012

- Collège Jules Verne
- ☎ 01 44 75 74 10

Paris 75012

- Collège privé Regain Tournesol
- ☎ 01 71 97 20 50

Paris 75012

- Collège Sainte-Clotilde
- ☎ 01 55 78 24 30

Paris 75013

- Collège Elsa Triolet
- ☎ 01 53 82 70 50

Paris 75013

- Collège Évariste Galois
- ☎ 01 45 88 50 42

Paris 75013

- Collège Gustave Flaubert
- ☎ 01 45 85 74 00

Paris 75013

- Collège Moulin des Prés
- ☎ 01 53 80 41 41

Paris 75014

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 43 27 14 89

Paris 75015

- Collège André Citroën
- ☎ 01 45 57 21 56

Paris 75015

- Collège Guillaume Apollinaire
- ☎ 01 45 77 05 19

Paris 75015

- Collège Madame de Staël
- ☎ 01 45 67 04 26

Paris 75015

- Collège Modigliani
- ☎ 01 45 32 59 25

Paris 75016

- Collège Claude Bernard
- ☎ 01 46 51 16 63

Paris 75016

- Collège Janson de Saille
- ☎ 01 55 73 28 00

Paris 75016

- Collège Jean-Baptiste Say
- ☎ 01 53 92 78 00

Paris 75017

- Collège Sainte-Ursule-Louise de Bettignies
- ☎ 01 43 80 50 57

Paris 75017

- Collège Stéphane Mallarmé
- ☎ 01 40 25 91 60

Paris 75018

- Collège Aimé Césaire
- ☎ 01 40 05 69 10

Paris 75018

- Collège Antoine Coysevox
- ☎ 01 46 27 69 08

Paris 75018

- Collège Daniel Mayer
- ☎ 01 55 26 85 58

Paris 75018

- Collège Hector Berlioz
- ☎ 01 46 27 33 85

Paris 75018

- Collège Maurice Utrillo
- ☎ 01 56 55 53 10

Paris 75018

- Collège YvonneLe Tac
- ☎ 01 46 06 09 40

Paris 75019

- Collège Charles Péguy
- ☎ 01 53 19 79 00

Paris 75019

- Collège Georges Méliès
- ☎ 01 40 34 11 30

Paris 75019

- Collège Pailleron
- ☎ 01 42 00 17 00

Paris 75019

- Collège Suzanne Lacore
- ☎ 01 46 06 83 71

Paris 75020

- Collège Colette Besson
- ☎ 01 58 53 58 80

Paris 75020

- Collège Françoise Dolto
- ☎ 01 44 62 68 80

Paris 75020

- Collège Henri Matisse
- ☎ 01 43 70 17 70

Paris 75020

- Collège Léon Gambetta
- ☎ 01 43 61 87 16

Paris 75020

- Collège Pierre Mendès-France
- ☎ 01 43 61 27 57

Paris 75020

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 44 62 68 30

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****Achères 78260**

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 39 11 01 06

Aubergenville 78410

- Collège Arthur Rimbaud
- ☎ 01 30 95 80 17

Bonnières-sur-Seine 78270

- Collège Marcel Pagnol
- ☎ 01 30 98 98 38

Chatou 78400

- Collège Auguste Renoir
- ☎ 01 30 71 50 67

Coignières 78310

- Collège La Mare aux Saules
- ☎ 01 30 05 00 60

Conflans-Sainte-Honorine 78700

- Collège du Bois d'Aulne
- ☎ 01 39 19 51 81

Croissy-sur-Seine 78290

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 39 76 22 30

Ecquevilly 78920

- Collège Léonard de Vinci
- ☎ 01 34 75 51 51

Élancourt 78990

- Collège L'Agriot
- ☎ 01 30 51 16 18

Épône 78680

- Collège Benjamin Franklin
- ☎ 01 30 95 47 40

Fontenay-le-Fleury 78330

- Collège Descartes
- ☎ 01 30 14 90 50

Guyancourt 78280

- Collège Ariane
- ☎ 01 39 30 16 70

Guyancourt 78280

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 30 43 72 20

La Celle-Saint-Cloud 78170

- Collège Victor Hugo
- ☎ 01 30 78 24 90

Les Clayes-sous-Bois 78340

- Collège La Fosse aux Dames
- ☎ 01 30 55 75 00

Les Essarts-le-Roi 78690

- Collège Les Molières
- ☎ 01 30 88 98 24

Limay 78520

- Collège Galilée
- ☎ 01 34 78 60 55

Magnanville 78200

- Collège George Sand
- ☎ 01 30 92 01 55

Maisons-Laffitte 78600

- Collège Jean Cocteau
- ☎ 01 39 62 17 71

Mantes-la-Jolie 78200

- Collège Clémenceau
- ☎ 01 30 63 93 93

Mantes-la-Jolie 78200

- Collège de Gassicourt
- ☎ 01 30 94 02 55

Mantes-la-Ville 78200

- Collège La Vaucouleurs
- ☎ 01 30 92 42 44

Mantes-la-Ville 78200

- Collège Les Plaisances
- ☎ 01 34 77 25 40

Maurepas 78315

- Collège Louis Pergaud
- ☎ 01 30 50 27 01

Montesson 78360

- Collège Pablo Picasso
- ☎ 01 39 52 22 92

Montfort-l'Amaury 78490

- Collège Maurice Ravel
- ☎ 01 34 57 05 50

Montigny-le-Bretonneux 78180

- Collège Alberto Giacometti
- ☎ 01 30 96 61 00

Montigny-le-Bretonneux 78180

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 30 58 37 00

Plaisir 78375

- Collège Guillaume Apollinaire
- ☎ 01 30 55 15 42

Poissy 78300

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 30 65 16 10

Poissy 78300

- Collège Les Grands Champs
- ☎ 01 39 65 27 70

Poissy 78303

- Collège Le Corbusier
- ☎ 01 39 65 13 55

Rambouillet 78513

- Collège Catherine de Vivonne
- ☎ 01 34 85 31 10

Rosny-sur-Seine 78710

- Collège Sully
- ☎ 01 30 42 14 14

Saint-Germain-en-Laye 78100

- Collège Notre-Dame
- ☎ 01 30 87 17 87

Sartrouville 78500

- Collège Darius Milhaud
- ☎ 01 39 13 41 75

Sartrouville 78500

- Collège Louis Paulhan
- ☎ 01 61 04 47 90

Trappes 78190

- Collège Y.ouri Gagarine
- ☎ 01 30 50 14 98

Triel-sur-Seine 78510

- Collège Les Châtelines
- ☎ 01 39 74 93 02

Verneuil-sur-Seine 78480

- Collège Jean Zay
- ☎ 01 39 71 88 50

Verneuil-sur-Seine 78480

- Collège Notre-Dame « Les Oiseaux »
- ☎ 01 39 28 15 00

Versailles 78000

- Collège de Clagny
- ☎ 01 39 50 35 30

Versailles 78000

- Collège Raymond Poincaré
- ☎ 01 39 07 23 23

Versailles 78000

- Collège Saint-Jean Hulst
- ☎ 01 39 54 11 26

Voisins-le-Bretonneux 78960

- Collège Jean-François Champollion
- ☎ 01 30 57 36 37

91 - ESSONNE**Athis-Mons 91205**

- Collège Saint-Charles
- ☎ 01 60 48 71 11

Athis-Mons 91205

- Collège Wolfgang-Amadeus Mozart
- ☎ 01 69 38 11 25

Brétigny-sur-Orge 91220

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 60 84 80 90

Brunoy 91805

- Collège Louis Pasteur
- ☎ 01 60 46 87 28

Chilly-Mazarin 91380

- Collège Les Dînes Chiens
- ☎ 01 69 09 07 31

Corbeil-Essonnes 91100

- Collège La Nacelle
- ☎ 01 60 88 26 18

Corbeil-Essonnes 91100

- Collège Saint-Spire
- ☎ 01 64 96 05 54

Crosne 91560

- Collège Bellevue
- ☎ 01 69 48 27 01

Dourdan 91410

- Collège Condorcet
- ☎ 01 64 59 77 34

Draveil 91210

- Collège Eugène Delacroix
- ☎ 01 69 42 40 00

Épinay-sous-Sénart 91860

- Collège La Vallée
- ☎ 01 60 47 02 88

Étampes 91150

- Collège de Guinette
- ☎ 01 64 94 22 84

Étampes 91150

- Collège Marie Curie
- ☎ 01 64 94 87 55

Étréchy 91580

- Collège Le Roussay
- ☎ 01 60 80 45 05

Évry-Courcouronnes 91000

- Collège des Pyramides
- ☎ 01 60 78 03 36

Évry-Courcouronnes 91024

- Collège Montesquieu
- ☎ 01 64 97 11 90

Évry-Courcouronnes 91080

- Collège Paul Fort
- ☎ 01 60 77 21 70

Gif-sur-Yvette 91192

- Collège Juliette Adam
- ☎ 01 69 07 74 75

Grigny 91350

- Collège Sonia Delaunay
- ☎ 01 69 02 70 90

Grigny 91351

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 69 12 39 49

Guigneville-sur-Essonne 91590

- Collège Léonard de Vinci
- ☎ 01 64 57 71 19

La Ferté-Alais 91590

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 64 57 78 20

La Norville 91290

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 64 90 21 20

La Ville-du-Bois 91620

- Collège Sacré-Cœur
- ☎ 01 69 01 06 12

Lardy 91510

- Germaine Tillion
- ☎ 01 64 59 25 20

Le Mérévillois 91660

- Collège Hubert Robert
- ☎ 01 64 95 01 44

Les Ulis 91940

- Collège Aimé Césaire
- ☎ 01 69 07 70 84

Marolles-en-Hurepoix 91630

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 64 56 26 36

Massy 91300

- Collège Blaise Pascal
- ☎ 01 69 20 31 21

Mennecy 91540

- Collège Le Parc de Villerooy
- ☎ 01 64 57 06 40

Montgeron 91230

- Collège Weiler
- ☎ 01 60 48 77 65

Montlhéry 91310

- Collège Paul Fort
- ☎ 01 69 01 15 95

Morangis 91420

- Collège Michel Vignaud
- ☎ 01 69 09 06 25

Morsang-sur-Orge 91390

- Collège Jean Zay
- ☎ 01 69 04 03 50

Nozay 91620

- Collège Louis Weiss
- ☎ 01 69 80 84 42

Orsay 91402

- Collège Alain Fournier
- ☎ 01 69 31 24 00

Palaiseau 91120

- Collège César Franck
- ☎ 01 60 14 06 45

Ris-Orangis 91130

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 69 06 80 37

Ris-Orangis 91130

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 69 06 21 98

Saint-Chéron 91530

- Collège du Pont de Bois
- ☎ 01 64 56 65 45

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Collège Jules Ferry
- ☎ 01 60 16 03 36

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 60 15 34 88

Saint-Germain-lès-Corbeil 91250

- Collège La Tuilerie
- ☎ 01 69 89 20 24

Saint-Michel-sur-Orge 91240

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 69 01 48 07

Saint-Pierre-du-Perray 91280

- Collège Camille Claudel
- ☎ 01 69 89 20 81

Savigny-sur-Orge 91600

- Collège Les Gâtines - René Cassin
- ☎ 01 69 05 13 00

Soisy-sur-Seine 91450

- Collège de l'Ermitage
- ☎ 01 69 89 70 80

Vigneux-sur-Seine 91270

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 69 03 14 27

Villabé 91100

- Collège Rosa Parks
- ☎ 01 69 11 33 60

Villebon-sur-Yvette 91140

- Collège Jules Verne
- ☎ 01 60 10 25 97

Villemoisson-sur-Orge 91360

- Collège Blaise Pascal
- ☎ 01 69 04 32 25

Viry-Châtillon 91170

- Collège Les Sablons
- ☎ 01 69 24 17 23

Yerres 91330

- Collège Beth Rivkah
- ☎ 01 69 49 62 62

Yerres 91330

- Collège Guillaume Budé
- ☎ 01 69 48 42 72

92 - HAUTS-DE-SEINE

Antony 92160

- Collège La Fontaine
- ☎ 01 46 60 14 23

Antony 92163

- Collège Descartes
- ☎ 01 42 37 67 22

Antony 92164

- Collège Sainte-Marie la Croix
- ☎ 01 46 11 58 00

Asnières-sur-Seine 92600

- Collège Andre Malraux
- ☎ 01 47 98 77 77

Asnières-sur-Seine 92600

- Collège François Truffaut
- ☎ 01 41 32 28 27

Asnières-sur-Seine 92600

- Collège Voltaire
- ☎ 01 47 91 33 11

Bois-Colombes 92270

- Collège Jean Mermoz
- ☎ 01 56 47 01 90

Boulogne-Billancourt 92100

- Collège Bartholdi
- ☎ 01 55 38 92 80

Boulogne-Billancourt 92100

- Collège Landowski
- ☎ 01 48 25 00 41

Bourg-la-Reine 92340

- Collège Évariste Galois
- ☎ 01 46 60 64 40

Châtenay-Malabry 92290

- Collège Pierre Brossolette
- ☎ 01 47 02 41 51

Châtillon 92320

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 46 56 10 52

Chaville 92370

- Collège Saint-Thomas de Villeneuve
- ☎ 01 41 15 95 15

Clamart 92140

- Collège Alain Fournier
- ☎ 01 45 29 30 50

Clichy 92110

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 47 31 78 05

Clichy 92110

- Collège Jean Macé
- ☎ 01 42 70 08 11

Colombes 92700

- Collège Gay-Lussac
- ☎ 01 47 81 66 48

Colombes 92700

- Collège Marguerite Duras
- ☎ 01 56 47 11 50

Courbevois 92400

- Collège Alfred de Vigny
- ☎ 01 46 67 74 44

Fontenay-aux-Roses 92260

- Collège Les Ormeaux
- ☎ 01 43 50 29 88

Gennevilliers 92230

- Collège Édouard Vaillant
- ☎ 01 41 21 42 10

Gennevilliers 92232

- Collège Guy Môquet
- ☎ 01 47 94 27 54

Issy-les-Moulineaux 92130

- Collège Henri Matisse
- ☎ 01 40 93 44 30

La Garenne-Colombes 92250

- Collège Les Vallées
- ☎ 01 42 42 59 99

Levallois-Perret 92300

- Collège Danton
- ☎ 01 47 58 68 50

Levallois-Perret 92300

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 47 37 12 69

Levallois-Perret 92300

- Collège Louis Blériot
- ☎ 01 46 17 05 25

Malakoff 92240

- Collège Henri Wallon
- ☎ 01 46 57 32 52

Malakoff 92240

- Collège Notre-Dame de France
- ☎ 01 47 35 26 26

Meudon 92190

- Collège Bel Air
- ☎ 01 46 26 57 18

Montrouge 92120

- Collège Haut Mesnil
- ☎ 01 47 35 41 81

Nanterre 92000

- Collège André Doucet
- ☎ 01 46 14 04 10

Nanterre 92000

- Collège Les Chênevieux
- ☎ 01 41 20 05 26

Nanterre 92000

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 47 78 02 50

Nanterre 92014

- Collège Anatole France
- ☎ 01 41 91 71 80

Neuilly-sur-Seine 92200

- Collège Louis Pasteur
- ☎ 01 46 24 15 01

Neuilly-sur-Seine 92200

- Collège Saint-Dominique
- ☎ 01 40 88 92 20

Neuilly-sur-Seine 92200

- Collège Théophile Gautier
- ☎ 01 55 24 24 60

Puteaux 92800

- Collège Les Bouvets
- ☎ 01 46 93 92 20

Rueil-Malmaison 92500

- Collège Marcel Pagnol
- ☎ 01 47 51 22 67

Rueil-Malmaison 92500

- Collège La Malmaison
- ☎ 01 47 51 04 17

Saint-Cloud 92210

- Collège Gounod
- ☎ 01 46 02 31 40

Sceaux 92330

- Collège Lakanal
- ☎ 01 41 87 20 00

Suresnes 92150

- Collège Jean Macé
- ☎ 01 47 72 04 86

Vanves 92170

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 46 44 90 77

Ville-d'Avray 92410

- Collège La Fontaine du Roy
- ☎ 01 47 50 68 06

Villeneuve-la-Garenne 92390

- Collège Édouard Manet
- ☎ 01 47 94 53 84

Villeneuve-la-Garenne 92390

- Collège Georges Pompidou
- ☎ 01 47 98 08 66

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 39 80 57 57

Argenteuil 95100

- Collège Ariane
- ☎ 01 39 98 69 79

Argenteuil 95100

- Collège Claude Monet
- ☎ 01 39 82 23 90

Argenteuil 95100

- Collège Paul Vaillant-Couturier
- ☎ 01 34 34 39 00

Argenteuil 95100

- Collège Sadi Carnot
- ☎ 01 34 34 16 66

Argenteuil 95100

- Collège Sainte-Geneviève
- ☎ 01 34 11 70 80

Argenteuil 95104

- Collège Eugénie Cotton
- ☎ 01 39 82 16 87

Argenteuil 95106

- Collège Irène Joliot-Curie
- ☎ 01 34 10 40 78

Arnouville 95400

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 39 86 34 50

Auvers-sur-Oise 95430

- Collège Charles-François Daubigny
- ☎ 01 34 48 09 09

Beaumont-sur-Oise 95260

- Collège Jacques Monod
- ☎ 01 34 70 03 02

Bessancourt 95550

- Collège Maubuisson
- ☎ 01 39 60 83 65

Bezons 95870

- Collège Gabriel Péri
- ☎ 01 39 82 79 91

Bezons 95870

- Collège Henri Wallon
- ☎ 01 34 11 77 33

Cergy 95000

- Collège Les Touleuses
- ☎ 01 30 30 12 23

Cergy 95800

- Collège Gérard Philipe
- ☎ 01 30 38 06 66

Cergy 95800

- Collège Le Moulin à Vent
- ☎ 01 34 32 21 21

Cormeilles-en-Parisis 95240

- Collège Jacques Daguerre
- ☎ 01 39 78 75 01

Cormeilles-en-Parisis 95240

- Collège Louis Hayet
- ☎ 01 34 50 32 60

Deuil-la-Barre 95170

- Collège Denis Diderot
- ☎ 01 39 83 00 67

Domont 95331

- Collège Aristide Briand
- ☎ 01 39 91 16 56

Ecouen 95440

- Collège Jean Bullant
- ☎ 01 34 04 19 80

Enghien-les-Bains 95880

- Collège Georges Pompidou
- ☎ 01 34 12 63 32

Éragny 95610

- Collège Pablo Picasso
- ☎ 01 34 64 23 03

Ermont 95123

- Collège Jules Ferry
- ☎ 01 34 15 89 14

Franconville 95130

- Collège Bel Air
- ☎ 01 34 13 58 97

Franconville 95130

- Collège Jean-François Clervoy
- ☎ 01 30 72 61 39

Garges-lès-Gonesse 95140

- Collège Henri Matisse
- ☎ 01 30 11 15 50

Garges-lès-Gonesse 95140

- Collège Pablo Picasso
- ☎ 01 39 86 71 16

Garges-lès-Gonesse 95140

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 39 86 48 65

Garges-lès-Gonesse 95142

- Collège Henri Wallon
- ☎ 01 39 86 41 71

Gonesse 95500

- Collège Philippe Auguste
- ☎ 01 39 85 09 79

Gonesse 95500

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 39 87 10 11

Gonesse 95505

- Collège François Truffaut
- ☎ 01 39 87 66 68

Goussainville 95190

- Collège Georges Charpak
- ☎ 01 30 18 99 98

Goussainville 95190

- Collège Maximilien de Robespierre
- ☎ 01 39 88 44 44

Goussainville 95190

- Collège Pierre Curie
- ☎ 01 39 88 98 32

Herblay 95220

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 39 31 63 63

Jouy-le-Moutier 95280

- Collège Henri Guillaumet
- ☎ 01 34 43 51 00

L'Isle-Adam 95290

- Collège Pierre et Marie Curie
- ☎ 01 34 69 01 83

Louvres 95380

- Collège André Malraux
- ☎ 01 34 68 92 90

Luzarches 95270

- Collège Anna de Noailles
- ☎ 01 30 29 55 19

Magny-en-Vexin 95420

- Collège Claude Monet
- ☎ 01 34 67 04 67

Mériel 95630

- Collège Cécile Sorel
- ☎ 01 30 36 07 08

Montigny-lès-Cormeilles 95370

- Collège Camille Claudel
- ☎ 01 39 97 67 96

Montmagny 95360

- Collège Nicolas Copernic
- ☎ 01 39 83 46 17

Montmorency 95160

- Collège Pierre de Ronsard
- ☎ 01 39 89 81 39

Osny 95520

- Collège La Bruyère
- ☎ 01 30 75 80 00

Pierrelaye 95480

- Collège Le Petit Bois
- ☎ 01 30 37 20 90

Pontoise 95300

- Collège Notre-Dame de la Compassion
- ☎ 01 34 41 61 00

Pontoise 95300

- Collège Simone Veil
- ☎ 01 85 76 56 80

Pontoise 95302

- Collège Jean-Claude Chabanne
- ☎ 01 30 32 51 00

Pontoise 95304

- Collège Nicolas Flamel
- ☎ 01 30 30 16 76

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- Collège Marcel Pagnol
- ☎ 01 34 64 45 28

Sannois 95112

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 34 11 75 55

Sarcelles 95200

- Collège Anatole France
- ☎ 01 39 90 38 26

Sarcelles 95200

- Collège Chantereine
- ☎ 01 39 90 66 90

Sarcelles 95200

- Collège Évariste Galois
- ☎ 01 39 93 11 61

Sarcelles 95200

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 39 93 93 94

Soisy-sous-Montmorency 95230

- Collège Albert Schweitzer
- ☎ 01 39 89 08 19

Taverny 95155

- Collège Georges Brassens
- ☎ 01 39 95 05 61

Vauréal 95490

- Collège La Bussie
- ☎ 01 34 21 00 99

Villiers-le-Bel 95400

- Collège Léon Blum
- ☎ 01 39 94 08 24

Villiers-le-Bel 95400

- Collège Martin Luther King
- ☎ 01 39 90 02 51

Villiers-le-Bel 95400

- Collège Saint-Didier
- ☎ 01 39 90 07 54

**TROUBLES
DES FONCTIONS MOTRICES****Dans l'académie de Créteil****77 - SEINE-ET-MARNE****Dammarie-les-Lys** 77196

- Collège Robert Doisneau
- ☎ 01 64 37 28 88

Vaires-sur-Marne 77360

- Collège René Goscinny
- ☎ 01 60 93 14 60

93 - SEINE-SAINT-DENIS**Aulnay-sous-Bois** 93600

- Collège Christine de Pisan
- ☎ 01 48 19 98 40

Aulnay-sous-Bois 93600

- Collège Simone Veil
- ☎ 01 56 48 06 40

Bondy 93140

- Collège Pierre Curie
- ☎ 01 48 49 27 51

94 - VAL-DE-MARNE**Créteil** 94000

- Collège Louis Issaurat
- ☎ 01 48 98 18 90

Thiais 94320

- Collège Paul Klee
- ☎ 01 48 52 40 50

Dans l'académie de Paris**75 - PARIS****Paris** 75005

- Collège Lavoisier
- ☎ 01 43 29 55 50

Paris 75009

- Collège Jules Ferry
- ☎ 01 56 02 23 00

Paris 75010

- Collège Louise Michel
- ☎ 01 42 08 93 99

Paris 75011

- Collège Ozar Hatorah
- ☎ 01 43 38 50 19

Paris 75013

- Collège Claude Monet
- ☎ 01 56 61 90 00

Paris 75015

- Collège privé Saint-Jean de Dieu
- ☎ 01 53 68 43 00

Paris 75019

- Collège Henri Bergson
- ☎ 01 42 02 06 36

Paris 75019

- Collège Sonia Delaunay
- ☎ 01 42 08 38 33

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****Conflans-Sainte-Honorine** 78700

- Collège Montaigne
- ☎ 01 39 19 70 68

Orgerus 78910

- Collège Georges Pompidou
- ☎ 01 34 94 67 20

91 - ESSONNE**Bondoufle** 91070

- Collège Charles Péguy
- ☎ 01 60 86 56 85

Champcueil 91750

- Collège Olympe de Gouges
- ☎ 01 64 99 21 40

Ollainville 91340

- Collège La Fontaine aux Bergers
- ☎ 01 69 26 25 00

Saulx-les-Chartreux 91160

- Collège Pablo Picasso
- ☎ 01 64 48 86 26

92 - HAUTS-DE-SEINE**Antony** 92164

- Collège Sainte-Marie la Croix
- ☎ 01 46 11 58 00

Bagneux 92220

- Collège Romain Rolland
- ☎ 01 41 17 47 30

Clichy 92110

- Collège Vincent Van Gogh
- ☎ 01 41 06 72 40

Courbovois 92400

- Collège Les Bruyères
- ☎ 01 49 05 02 30

La Garenne-Colombes 92250

- Collège Les Champs Philippe
- ☎ 01 41 19 47 60

95 - VAL-D'OISE**Herblay** 95220

- Collège Georges Duhamel
- ☎ 01 34 50 00 10

Montmagny 95360

- Collège Maurice Utrillo
- ☎ 01 34 28 66 70

**TROUBLES ENVAHISSANTS
DU DÉVELOPPEMENT
(DONT L'AUTISME)****Dans l'académie de Paris****75 - PARIS****Paris** 75005

- Collège Raymond Queneau
- ☎ 01 55 43 03 20

Paris 75005

- Collège Rognoni - École des enfants du spectacle
- ☎ 01 43 29 96 06

Paris 75006

- Collège Montaigne
- ☎ 01 44 41 83 23

Paris 75006

- Collège Stanislas
- ☎ 01 42 84 88 00

Paris 75008

- Collège Octave Gréard
- ☎ 01 42 93 45 05

Paris 75011

- Collège Ozar Hatorah
- ☎ 01 43 38 50 19

Paris 75012

- Collège Georges Courteline
- ☎ 01 43 07 42 55

Paris 75012

- Collège Paul Valéry
- ☎ 01 44 75 67 70

Paris 75012

- Collège Saint-Michel de Picpus
- ☎ 01 43 44 55 56

Paris 75012

- Collège Saint-Pierre Fourier
- ☎ 01 43 43 55 03

Paris 75013

- Collège Sainte-Marie
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75015

- Collège Camille Sée
- ☎ 01 48 28 13 37

Paris 75018

- Collège Gérard Philippe
- ☎ 01 46 06 81 65

Paris 75020

- Collège Lucie Faure
- ☎ 01 58 39 34 70

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Le Vésinet 78110

- Collège Le Bon Sauveur
- ☎ 01 30 15 92 92

Plaisir 78375

- Collège Guillaume Apollinaire
- ☎ 01 30 55 15 42

91 - ESSONNE

Athis-Mons 91205

- Collège Wolfgang-Amadeus Mozart
- ☎ 01 69 38 11 25

Brétigny-sur-Orge 91220

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 60 84 80 90

Orsay 91400

- Collège privé du cours secondaire d'Orsay
- ☎ 01 69 28 43 72

92 - HAUTS-DE-SEINE

Levallois-Perret 92300

- Collège Saint-Justin
- ☎ 01 47 37 68 26

95 - VAL-D'OISE

Enghien-les-Bains 95880

- Collège Georges Pompidou
- ☎ 01 34 12 63 32

Jouy-le-Moutier 95280

- Collège des Merisiers
- ☎ 01 34 40 80 80

Pontoise 95300

- Collège Notre-Dame de la Compassion
- ☎ 01 34 41 61 00

TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne 77420

- Collège Jean Wiener
- ☎ 01 64 73 08 10

Chelles 77500

- Collège Beau Soleil
- ☎ 01 60 20 37 23

Chessy 77700

- Collège Le Vieux Chêne
- ☎ 01 64 17 00 99

Claye-Souilly 77411

- Collège Les Tilleuls
- ☎ 01 60 26 53 53

Combs-la-Ville 77380

- Collège Les Aulnes
- ☎ 01 60 34 55 20

Coulommiers 77120

- Collège Madame de La Fayette
- ☎ 01 64 03 44 44

Courtry 77181

- Collège Maria Callas
- ☎ 01 64 72 49 00

Dammartin-en-Goële 77230

- Collège de l'Europe
- ☎ 01 60 03 64 40

Donnemarie-Dontilly 77520

- Collège du Montois
- ☎ 01 60 67 31 07

Esbly 77450

- Collège Louis Braille
- ☎ 01 60 04 36 18

Gretz-Armainvilliers 77220

- Collège Hutinel
- ☎ 01 64 07 83 83

La Ferté-sous-Jouarre 77260

- Collège La Rochefoucauld
- ☎ 01 60 22 07 33

Lésigny 77150

- Collège Les Hyverneaux
- ☎ 01 60 34 55 60

Meaux 77107

- Collège Parc Frot
- ☎ 01 64 33 42 33

Meaux 77109

- Collège Sainte-Marie
- ☎ 01 60 09 87 77

Melun 77000

- Collège Jacques Amyot
- ☎ 01 64 71 47 00

Moret-Loing-et-Orvanne 77250

- Collège Alfred Sisley
- ☎ 01 60 70 37 15

Mouroux 77120

- Collège George Sand
- ☎ 01 64 20 85 03

Pontault-Combault 77340

- Collège Condorcet
- ☎ 01 64 43 58 00

Saint-Pierre-lès-Nemours 77140

- Collège Vasco de Gama
- ☎ 01 64 29 08 20

Saint-Souplets 77165

- Collège Nicolas Tronchon
- ☎ 01 60 61 55 20

Saint-Thibault-des-Vignes 77400

- Collège Léonard de Vinci
- ☎ 01 60 35 19 06

Savigny-le-Temple 77176

- Collège Henri Wallon
- ☎ 01 64 10 52 20

Serris 77700

- Collège Madeleine Renaud
- ☎ 01 60 04 93 00

Tournan-en-Brie 77220

- Collège Jean-Baptiste Vernay
- ☎ 01 64 07 07 40

Trilport 77470

- Collège Le Bois de l'Enclume
- ☎ 01 60 25 20 01

Varenes-sur-Seine 77130

- Collège Elsa Triolet
- ☎ 01 60 73 55 50

Vaux-le-Pénil 77000

- Collège La Mare aux Champs
- ☎ 01 60 56 50 90

Vert-Saint-Denis 77240

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 60 63 33 76

Villeparisis 77270

- Collège Jacques Monod
- ☎ 01 64 27 92 21

Villiers-Saint-Georges 77560

- Collège Les Tournelles
- ☎ 01 64 01 90 87

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- Collège Gabriel Péri
- ☎ 01 48 33 24 45

Aulnay-sous-Bois 93600

- Collège Le Parc
- ☎ 01 48 66 61 50

Aulnay-sous-Bois 93606

- Collège Claude Debussy
- ☎ 01 43 83 66 79

Bagnolet 93170

- Collège Georges Politzer
- ☎ 01 49 72 04 55

Bobigny 93000

- Collège Auguste Delaune
- ☎ 01 48 47 34 72

Bondy 93140

- Collège Henri Sellier
- ☎ 01 48 47 93 33

Bondy 93140

- Collège Pierre Brossolette
- ☎ 01 48 47 91 33

Clichy-sous-Bois 93390

- Collège Romain Rolland
- ☎ 01 43 32 23 46

Drancy 93700

- Collège Liberté
- ☎ 01 48 31 71 22

Drancy 93700

- Collège Paul Bert
- ☎ 01 48 32 04 54

Dugny 93440

- Collège Jean-Baptiste Clément
- ☎ 01 43 11 11 40

Épinay-sur-Seine 93800

- Collège Évariste Galois
- ☎ 01 48 29 76 00

Épinay-sur-Seine 93806

- Collège Roger Martin du Gard
- ☎ 01 48 22 65 96

La Courneuve 93120

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 48 11 15 40

La Courneuve 93120

- Collège Raymond Poincaré
- ☎ 01 48 36 28 65

Le Blanc-Mesnil 93150

- Collège Aimé et Eugénie Cotton
- ☎ 01 48 67 05 72

Les Pavillons-sous-Bois 93320

- Collège groupe Anatole France
- ☎ 01 48 49 58 57

Livry-Gargan 93190

- Collège Lucie Aubrac
- ☎ 01 41 52 23 70

Montfermeil 93370

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 43 30 56 63

Montreuil 93100

- Collège Colonel Fabien
- ☎ 01 48 58 34 98

Montreuil 93100

- Collège Marcelin Berthelot
- ☎ 01 48 57 08 01

Neuilly-Plaisance 93360

- Collège Jean Moulin
- ☎ 01 49 44 81 90

Neuilly-sur-Marne 93330

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 43 08 31 41

Noisy-le-Grand 93160

- Collège N° 5
- ☎ 01 55 85 18 20

Noisy-le-Grand 93160

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 48 15 52 75

Noisy-le-Sec 93130

- Collège René Cassin
- ☎ 01 48 50 13 37

Pantin 93500

- Collège Irène et Frédéric Joliot-Curie
- ☎ 01 48 46 42 00

Pierrefitte-sur-Seine 93380

- Collège Gustave Courbet
- ☎ 01 48 26 30 13

Rosny-sous-Bois 93110

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 48 54 87 60

Rosny-sous-Bois 93110

- Collège Langevin Wallon
- ☎ 01 48 55 77 26

Saint-Denis 93200

- Collège Dora Maar
- ☎ 01 55 99 95 10

Saint-Denis 93200

- Collège Iqbal Masih
- ☎ 01 49 46 29 50

Saint-Denis 93200

- Collège Jean Lurçat
- ☎ 01 48 27 12 95

Saint-Denis 93207

- Collège Jean-Baptiste de la Salle
- ☎ 01 55 87 45 00

Saint-Ouen 93400

- Collège Joséphine Baker
- ☎ 01 49 21 08 80

Sevran 93270

- Collège Georges Brassens
- ☎ 01 41 52 10 50

Sevran 93270

- Collège Paul Painlevé
- ☎ 01 48 66 36 55

Stains 93240

- Collège Joliot-Curie
- ☎ 01 48 21 32 03

Tremblay-en-France 93290

- Collège René Descartes
- ☎ 01 48 60 32 00

Villemomble 93250

- Collège Pasteur
- ☎ 01 49 35 13 46

Villepinte 93420

- Collège Jean Jaurès
- ☎ 01 48 60 43 00

Villetaneuse 93430

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 48 22 66 73

94 - VAL-DE-MARNE**Champigny-sur-Marne 94500**

- Collège Willy Ronis
- ☎ 01 47 06 42 54

Créteil 94000

- Collège Plaisance
- ☎ 01 42 07 24 23

Orly 94310

- Collège Poullart des Places
- ☎ 01 48 84 77 97

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- Collège François Rabelais
- ☎ 01 48 83 32 89

Vincennes 94300

- Collège Françoise Giroud
- ☎ 01 41 79 66 60

Dans l'académie de Paris**75 - PARIS****Paris 75004**

- Collège des Francs Bourgeois
- ☎ 01 44 59 20 90

Paris 75007

- Collège Victor Duruy
- ☎ 01 40 62 31 31

Paris 75009

- Collège Jacques Decour
- ☎ 01 55 07 80 40

Paris 75009

- Collège Jules Ferry
- ☎ 01 56 02 23 00

Paris 75010

- Collège Louise Michel
- ☎ 01 42 08 93 99

Paris 75011

- Collège Lucie Aubrac
- ☎ 01 48 06 84 00

Paris 75011

- Collège Ozar Hatorah
- ☎ 01 43 38 50 19

Paris 75012

- Collège Guy Flavien
- ☎ 01 43 46 77 46

Paris 75013

- Collège Georges Braque
- ☎ 01 45 88 51 01

Paris 75014

- Collège Alphonse Daudet
- ☎ 01 45 42 02 34

Paris 75015

- Collège Georges Duhamel
- ☎ 01 56 58 52 10

Paris 75016

- Collège Molière
- ☎ 01 42 88 14 27

Paris 75017

- Collège Boris Vian
- ☎ 01 43 80 00 86

Paris 75017

- Collège Carnot
- ☎ 01 56 21 36 36

Paris 75018

- Collège Marie Curie
- ☎ 01 44 92 37 50

Paris 75018

- Collège Roland Dorcelès
- ☎ 01 46 06 48 00

Paris 75019

- Collège Edgar Varèse
- ☎ 01 48 03 54 34

Paris 75019

- Collège Edmond Michelet
- ☎ 01 40 05 10 11

Paris 75019

- Collège Henri Bergson
- ☎ 01 42 02 06 36

Paris 75020

- Collège Hélène Boucher
- ☎ 01 55 25 65 00

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****Bois-d'Arcy 78390**

- Collège Mozart
- ☎ 01 34 60 10 09

Chevreuse 78460

- Collège Pierre de Coubertin
- ☎ 01 30 52 41 21

Élancourt 78990

- Collège La Clé Saint-Pierre
- ☎ 01 30 68 15 30

Gargenville 78440

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 34 97 19 70

Houdan 78550

- Collège François Mauriac
- ☎ 01 30 46 17 10

Houilles 78800

- Collège Guy de Maupassant
- ☎ 01 61 04 32 60

Les Mureaux 78133

- Collège Jean Vilar
- ☎ 01 30 91 98 98

Maurepas 78310

- Collège Alexandre Dumas
- ☎ 01 30 13 75 20

Meulan-en-Yvelines 78250

- Collège Henri IV
- ☎ 01 30 99 90 50

Montigny-le-Bretonneux 78180

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 30 58 37 00

Saint-Germain-en-Laye 78100

- Collège Notre-Dame
- ☎ 01 30 87 17 87

Vélizy-Villacoublay 78140

- Collège Saint-Exupéry
- ☎ 01 39 46 00 50

Verneuil-sur-Seine 78480

- Collège Notre-Dame « Les Oiseaux »
- ☎ 01 39 28 15 00

Versailles 78000

- Collège Saint-Jean Hulst
- ☎ 01 39 54 11 26

91 - ESSONNE**Athis-Mons 91205**

- Collège Saint-Charles
- ☎ 01 60 48 71 11

Ballancourt-sur-Essonne 91610

- Collège Le Saussay
- ☎ 01 64 93 21 62

Brunoy 91800

- Collège Saint-Pierre
- ☎ 01 60 47 99 99

Corbeil-Essonnes 91100

- Collège Saint-Spire
- ☎ 01 64 96 05 54

Dourdan 91410

- Collège Émile Auvray
- ☎ 01 64 59 59 31

Gif-sur-Yvette 91190

- Collège Les Goussons
- ☎ 01 60 12 01 09

La Ville-du-Bois 91620

- Collège Sacré-Cœur
- ☎ 01 69 01 06 12

Lisses 91090

- Collège Rosa Luxembourg
- ☎ 01 64 97 54 54

Massy 91300

- Collège Blaise Pascal
- ☎ 01 69 20 31 21

Massy 91300

- Collège Gérard Philippe
- ☎ 01 69 76 51 00

Mennecy 91540

- Collège Le Parc de Villeroy
- ☎ 01 64 57 06 40

Montgeron 91230

- Collège Weiler
- ☎ 01 60 48 77 65

Montlhéry 91310

- Collège Paul Fort
- ☎ 01 69 01 15 95

Palaiseau 91120

- Collège Joseph Bara
- ☎ 01 60 14 17 88

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Collège Paul Éluard
- ☎ 01 60 15 34 88

Yerres 91330

- Collège Beth Rivkah
- ☎ 01 69 49 62 62

92 - HAUTS-DE-SEINE**Antony 92164**

- Collège Sainte-Marie la Croix
- ☎ 01 46 11 58 00

Bois-Colombes 92270

- Collège Albert Camus
- ☎ 01 55 66 90 70

Chaville 92370

- Collège Saint-Thomas de Villeneuve
- ☎ 01 41 15 95 15

Courbevoie 92400

- Collège Georges Pompidou
- ☎ 01 47 88 38 76

Issy-les-Moulineaux 92130

- Collège Victor Hugo
- ☎ 01 46 38 11 89

Malakoff 92240

- Collège Notre-Dame de France
- ☎ 01 47 35 26 26

Malakoff 92240

- Collège Paul Bert
- ☎ 01 46 55 45 54

Neuilly-sur-Seine 92200

- Collège Saint-Dominique
- ☎ 01 40 88 92 20

95 - VAL-D'OISE**Argenteuil 95100**

- Collège Sainte-Geneviève
- ☎ 01 34 11 70 80

Cergy 95000

- Collège La Justice
- ☎ 01 30 31 08 62

Cormeilles-en-Parisis 95240

- Collège Louis Hayet
- ☎ 01 34 50 32 60

Eaubonne 95600

- Collège André Chénier
- ☎ 01 39 59 22 74

Franconville 95130

- Collège Épine Guyon
- ☎ 01 34 13 76 18

Louvres 95380

- Collège François Mauriac
- ☎ 01 34 68 12 80

Pontoise 95300

- Collège Notre-Dame de la Compassion
- ☎ 01 34 41 61 00

Sarcelles 95206

- Collège Voltaire
- ☎ 01 39 90 01 47

Villiers-le-Bel 95400

- Collège Saint-Didier
- ☎ 01 39 90 07 54

ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) EN LYCÉE

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

Dans l'académie de Créteil

94 - VAL-DE-MARNE

Champigny-sur-Marne 94507

- Lycée Marx Dormoy
- ☎ 01 45 16 69 00

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Versailles 78000

- Lycée La Bruyère
- ☎ 01 39 50 04 37

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- Lycée Fernand et Nadia Léger
- ☎ 01 39 98 43 43

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

78 - YVELINES

Rambouillet 78513

- Lycée Louis Bascan
- ☎ 01 34 83 64 00

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Champagne-sur-Seine 77430

- Lycée La Fayette
- ☎ 01 64 69 54 10

Chelles 77504

- LP Louis Lumière
- ☎ 01 60 93 12 10

Congis-sur-Thérouanne 77440

- Lycée du Gué à Tresmes
- ☎ 01 64 35 52 56

Coulommiers 77527

- Lycée Jules Ferry
- ☎ 01 64 75 30 00

La Rochette 77012

- LP Benjamin Franklin
- ☎ 01 64 83 50 77

Meaux 77100

- LP Charles Baudelaire
- ☎ 01 60 09 07 05

Meaux 77100

- LP Jean Rose
- ☎ 01 64 36 35 11

Meaux 77100

- LP Pierre de Coubertin
- ☎ 01 64 34 57 27

Meaux 77109

- LP Jean Rose
- ☎ 01 60 09 88 50

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Lycée Flora Tristan
- ☎ 01 64 32 50 62

Nanteuil-lès-Meaux 77100

- LP Pierre de Coubertin
- ☎ 01 64 33 39 92

Nemours 77140

- Lycée Étienne Bezuot
- ☎ 01 64 45 50 30

Provins 77481

- Lycée Les Pannevelles
- ☎ 01 60 58 55 80

Savigny-le-Temple 77176

- LP Antonin Carême
- ☎ 01 64 41 92 93

Tournan-en-Brie 77220

- Lycée Clément Ader
- ☎ 01 64 07 20 18

Vaux-le-Pénil 77000

- Lycée Simone Signoret
- ☎ 01 60 68 24 64

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- LP Jean-Pierre Timbaud
- ☎ 01 48 33 87 88

Bobigny 93000

- Lycée André Sabatier
- ☎ 01 41 64 00 70

Épinay-sur-Seine 93800

- LP Louise Michel
- ☎ 01 48 41 35 04

La Courneuve 93120

- LP Denie Papin
- ☎ 01 49 92 16 00

Le Blanc-Mesnil 93150

- Lycée Jean Moulin
- ☎ 01 45 91 93 60

Les Pavillons-sous-Bois 93320

- LP Claude-Nicolas Ledoux
- ☎ 01 48 50 32 00

Montreuil 93100

- Lycée de l'horticulture et du paysage
- ☎ 01 48 70 41 10

Neuilly-sur-Marne 93330

- Lycée Nicolas-Joseph Cugnot
- ☎ 01 49 44 81 10

Noisy-le-Sec 93130

- LP de Noisy-le-Sec
- ☎ 01 41 83 09 50

Rosny-sous-Bois 93110

- LP Jean Moulin
- ☎ 01 48 94 56 39

Saint-Denis 93200

- LP Bartholdi
- ☎ 01 49 71 32 00

Villepinte 93420

- LP Georges Brassens
- ☎ 01 41 52 12 30

94 - VAL-DE-MARNE

Bonneuil-sur-Marne 94380

- Erea Stendhal
- ☎ 01 45 13 96 30

Chevilly-Larue 94550

- Lycée de Chevilly-Larue
- ☎ 01 49 08 09 40

Gentilly 94250

- LP Val de Bièvre
- ☎ 01 49 86 99 29

Ivry-sur-Seine 94200

- Lycée Fernand Léger
- ☎ 01 46 70 12 60

Nogent-sur-Marne 94130

- LP La Source
- ☎ 01 48 73 34 81

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75006

- Lycée Saint-Nicolas
- ☎ 01 42 22 83 60

Paris 75013

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75014

- Erea Croce Spinelli
- ☎ 01 56 54 15 30

Paris 75014

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75016

- Lycée Jean-Baptiste Say
- ☎ 01 53 92 78 00

Paris 75016

- LP Sainte-Thérèse
- ☎ 01 44 14 73 04

Paris 75020

- Erea Édith Piaf
- ☎ 01 40 32 43 50

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Guyancourt 78042

- Lycée d'hôtellerie et de tourisme
- ☎ 01 30 96 12 00

La Celle-Saint-Cloud 78170

- LP Lucien-René Duchesne
- ☎ 01 30 08 10 60

Les Mureaux 78130

- Lycée Jacques de Vaucanson
- ☎ 01 30 99 94 10

Mantes-la-Ville 78711

- Lycée Camille Claudel
- ☎ 01 34 97 92 10

Poissy 78300

- Lycée Adrienne Bolland
- ☎ 01 30 06 38 48

Porcheville 78440

- Lycée Lavoisier
- ☎ 01 34 79 66 30

Saint-Cyr-l'École 78210

- LP Jean Perrin
- ☎ 01 30 45 10 12

Saint-Germain-en-Laye 78100

- LP Saint-Thomas de Villeneuve
- ☎ 01 39 10 34 00

Sartrouville 78500

- Lycée Jean-Paul II - Annexe du lycée Notre-Dame de Saint-Germain-en-Laye
- ☎ 01 39 57 10 95

Trappes 78190

- LP Henri Matisse
- ☎ 01 30 62 87 42

Trappes 78192

- LP Louis Blériot
- ☎ 01 30 51 88 18

Versailles 78000

- LP Jacques Prévert
- ☎ 01 39 07 28 40

Versailles 78000

- LP Notre-Dame du Grandchamp
- ☎ 01 39 24 12 80

Villiers-Saint-Frédéric 78640

- Lycée Violette-le-Duc
- ☎ 01 34 91 71 50

91 - ESSONNE

Arpajon 91290

- LP Paul Belmondo
- ☎ 01 60 83 80 60

Brétigny-sur-Orge 91220

- Lycée Jean-Pierre Timbaud
- ☎ 01 60 85 50 00

Cerny 91590

- LP Alexandre Denis
- ☎ 01 64 57 60 22

Corbeil-Essonnes 91100

- Lycée Saint-Léon
- ☎ 01 60 88 48 68

Dourdan 91410

- Lycée Nikola Tesla
- ☎ 01 64 59 39 00

Draveil 91210

- LP Nadar
- ☎ 01 69 40 38 10

Étampes 91150

- LP Louis Blériot
- ☎ 01 69 92 15 15

Évry-Courcouronnes 91000

- LP Auguste Perret
- ☎ 01 60 91 33 50

Évry-Courcouronnes 91000

- LP Charles Baudelaire
- ☎ 01 60 91 27 00

Longjumeau 91160

- LP Jean Perrin
- ☎ 01 69 09 19 73

Massy 91300

- LP Gustave Eiffel
- ☎ 01 69 20 09 43

Ris-Orangis 91130

- LP Pierre Mendès-France
- ☎ 01 69 43 06 90

Lexique

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LP : lycée professionnel

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Lycée Paul Langevin
- ☎ 01 69 25 20 02

Saint-Michel-sur-Orge 91240

- Lycée Léonard de Vinci
- ☎ 01 69 25 08 55

Savigny-sur-Orge 91600

- Lycée Gaspard Monge
- ☎ 01 69 05 47 43

92 - HAUTS-DE-SEINE**Antony** 92160

- LP Théodore Monod
- ☎ 01 46 11 46 71

Asnières-sur-Seine 92600

- Lycée de Prony
- ☎ 01 47 93 94 17

Boulogne-Billancourt 92100

- Lycée Étienne-Jules Marey
- ☎ 01 46 05 01 26

Fontenay-aux-Roses 92260

- LP Saint-François d'Assise
- ☎ 01 46 61 29 95

Issy-les-Moulineaux 92130

- Lycée La Salle
- ☎ 01 41 46 15 15

Malakoff 92240

- LP Louis Girard
- ☎ 01 46 42 63 84

Montrouge 92120

- LP Jean Monnet
- ☎ 01 41 17 44 20

Neuilly-sur-Seine 92200

- Lycée La Trinité
- ☎ 01 47 45 46 33

Puteaux 92800

- LP Voilin
- ☎ 01 55 23 00 00

Saint-Cloud 92210

- Lycée Alberto Santos Dumont
- ☎ 01 41 12 02 50

Sceaux 92330

- Lycée Florian
- ☎ 01 41 87 02 20

Suresnes 92150

- Lycée Louis Blériot
- ☎ 01 45 06 21 36

Villeneuve-la-Garenne 92391

- Lycée Charles Petiet
- ☎ 01 41 47 40 00

95 - VAL-D'OISE**Argenteuil** 95100

- Lycée Fernand et Nadia Léger
- ☎ 01 39 98 43 43

Chars 95750

- LP du Vexin
- ☎ 01 30 39 78 94

Corneilles-en-Parisis 95240

- LP Le Corbusier
- ☎ 01 39 78 48 98

Éragny 95610

- Lycée Auguste Escoffier
- ☎ 01 34 02 40 80

Ermont 95120

- LP industriel et commercial
- ☎ 01 34 15 70 61

Fosses 95470

- Lycée Charles Baudelaire
- ☎ 01 34 72 27 00

Garges-lès-Gonesse 95140

- Lycée Arthur Rimbaud
- ☎ 01 34 07 11 22

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- Lycée des métiers automobiles et du transport Château d'Épluchés
- ☎ 01 34 48 32 80

Sannois 95117

- LP Saint-Jean (Apprentis d'Auteuil)
- ☎ 01 34 11 46 48

Villiers-le-Bel 95400

- Lycée Pierre Mendès-France
- ☎ 01 34 38 31 00

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES**Dans l'académie de Créteil****94 - VAL-DE-MARNE****Créteil** 94000

- Lycée Léon Blum
- ☎ 01 48 99 22 48

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****La Queue-lez-Yvelines** 78940

- Lycée Jean Monnet
- ☎ 01 34 86 66 70

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (DONT L'AUTISME)**Dans l'académie de Paris****75 - PARIS****Paris** 75006

- Lycée Saint-Nicolas
- ☎ 01 42 22 83 60

Paris 75013

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75014

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75016

- LP Sainte-Thérèse
- ☎ 01 44 14 73 04

Paris 75018

- SEP du Lycée Saint-Jean de Montmartre
- ☎ 01 46 06 03 08

Paris 75019

- Lycée L'Initiative
- ☎ 01 53 38 44 10

Paris 75279

- Lycée Stanislas
- ☎ 01 42 84 88 00

Dans l'académie de Versailles**91 - ESSONNE****Savigny-sur-Orge** 91600

- Lycée Gaspard Monge
- ☎ 01 69 05 47 43

92 - HAUTS-DE-SEINE**Colombes** 92700

- Lycée Anatole France
- ☎ 01 47 84 10 34

95 - VAL-D'OISE**Sannois** 95117

- LP Saint-Jean (Apprentis d'Auteuil)
- ☎ 01 34 11 46 48

TROUBLES MULTIPLES ASSOCIÉS (PLURI-HANDICAP OU MALADIE INVALIDANTE)**Dans l'académie de Paris****75 - PARIS****Paris** 75002

- Lycée Jacques Monod
- ☎ 01 42 36 43 23

Paris 75003

- Lycée polyvalent Simone Weil Site François Truffaut
- ☎ 01 42 71 22 77

Paris 75016

- LP René Cassin
- ☎ 01 42 88 33 66

Paris 75018

- LP Edmond Rostand
- ☎ 01 53 35 81 81

Paris 75019

- Lycée Diderot
- ☎ 01 40 40 36 36

Paris 75020

- LP Charles de Gaulle
- ☎ 01 43 67 85 77

TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES**Dans l'académie de Créteil****77 - SEINE-ET-MARNE****La Rochette** 77012

- LP Benjamin Franklin
- ☎ 01 64 83 50 77

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Lycée Flora Tristan
- ☎ 01 64 32 50 62

Tournan-en-Brie 77220

- Lycée Clément Ader
- ☎ 01 64 07 20 18

93 - SEINE-SAINT-DENIS**Aubervilliers** 93300

- LP Jean-Pierre Timbaud
- ☎ 01 48 33 87 88

Bobigny 93000

- Lycée André Sabatier
- ☎ 01 41 64 00 70

Le Blanc-Mesnil 93150

- Lycée Jean Moulin
- ☎ 01 45 91 93 60

Les Pavillons-sous-Bois 93320

- LP Claude-Nicolas Ledoux
- ☎ 01 48 50 32 00

Montreuil 93100

- Lycée de l'horticulture et du paysage
- ☎ 01 48 70 41 10

Neuilly-sur-Marne 93330

- Lycée Nicolas-Joseph Cugnot
- ☎ 01 49 44 81 10

Noisy-le-Sec 93130

- LP de Noisy-le-sec
- ☎ 01 41 83 09 50

Rosny-sous-Bois 93110

- LP Jean Moulin
- ☎ 01 48 94 56 39

Saint-Denis 93200

- LP Bartholdi
- ☎ 01 49 71 32 00

Villepinte 93420

- LP Georges Brassens
- ☎ 01 41 52 12 30

94 - VAL-DE-MARNE**Bonneuil-sur-Marne** 94380

- Erea Stendhal
- ☎ 01 45 13 96 30

Chevilly-Larue 94550

- Lycée de Chevilly-Larue
- ☎ 01 49 08 09 40

Gentilly 94250

- LP Val de Bièvre
- ☎ 01 49 86 99 29

Ivry-sur-Seine 94200

- Lycée Fernand Léger
- ☎ 01 46 70 12 60

Nogent-sur-Marne 94130

- LP La Source
- ☎ 01 48 73 34 81

Nogent-sur-Marne 94130

- LP La Source Val de Beauté
- ☎ 01 48 73 22 98

Dans l'académie de Paris**75 - PARIS****Paris** 75013

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Paris 75014

- Lycée Notre-Dame
- ☎ 01 45 80 77 90

Lexique

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LP : lycée professionnel

SEP : section d'enseignement professionnel

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Guyancourt 78042

- Lycée d'hôtellerie et de tourisme
- ☎ 01 30 96 12 00

La Celle-Saint-Cloud 78170

- LP Lucien-René Duchesne
- ☎ 01 30 08 10 60

Les Mureaux 78130

- Lycée Jacques de Vaucanson
- ☎ 01 30 99 94 10

Saint-Germain-en-Laye 78100

- LP Saint-Thomas de Villeneuve
- ☎ 01 39 10 34 00

Sartrouville 78500

- Lycée Jean-Paul II - Annexe du lycée Notre-Dame de Saint-Germain-en-Laye
- ☎ 01 39 57 10 95

Trappes 78192

- LP Louis Blériot
- ☎ 01 30 51 88 18

Versailles 78000

- LP Jacques Prévert
- ☎ 01 39 07 28 40

Versailles 78000

- LP Notre-Dame du Grandchamp
- ☎ 01 39 24 12 80

Villiers-Saint-Frédéric 78640

- Lycée Viollet-le-Duc
- ☎ 01 34 91 71 50

91 - ESSONNE

Arpajon 91290

- LP Paul Belmondo
- ☎ 01 60 83 80 60

Brétigny-sur-Orge 91220

- Lycée Jean-Pierre Timbaud
- ☎ 01 60 85 50 00

Cerny 91590

- LP Alexandre Denis
- ☎ 01 64 57 60 22

Corbeil-Essonnes 91100

- Lycée Saint-Léon
- ☎ 01 60 88 48 68

Draveil 91210

- LP Nadar
- ☎ 01 69 40 38 10

Étampes 91150

- LP Louis Blériot
- ☎ 01 69 92 15 15

Évry-Courcouronnes 91000

- LP Auguste Perret
- ☎ 01 60 91 33 50

Évry-Courcouronnes 91000

- LP Charles Baudelaire
- ☎ 01 60 91 27 00

Longjumeau 91160

- LP Jean Perrin
- ☎ 01 69 09 19 73

Massy 91300

- LP Gustave Eiffel
- ☎ 01 69 20 09 43

Ris-Orangis 91130

- LP Pierre Mendès-France
- ☎ 01 69 43 06 90

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Lycée Paul Langevin
- ☎ 01 69 25 20 02

Saint-Michel-sur-Orge 91240

- Lycée Léonard de Vinci
- ☎ 01 69 25 08 55

92 - HAUTS-DE-SEINE

Antony 92160

- LP Théodore Monod
- ☎ 01 46 11 46 71

Asnières-sur-Seine 92600

- Lycée de Prony
- ☎ 01 47 93 94 17

Fontenay-aux-Roses 92260

- LP Saint-François d'Assise
- ☎ 01 46 61 29 95

Issy-les-Moulineaux 92130

- Lycée La Salle
- ☎ 01 41 46 15 15

Neuilly-sur-Seine 92200

- Lycée La Trinité
- ☎ 01 47 45 46 33

Puteaux 92800

- LP Voilin
- ☎ 01 55 23 00 00

Saint-Cloud 92210

- Lycée Alberto Santos Dumont
- ☎ 01 41 12 02 50

Sceaux 92330

- Lycée Florian
- ☎ 01 41 87 02 20

Suresnes 92150

- Lycée Louis Blériot
- ☎ 01 45 06 21 36

95 - VAL-D'OISE

Ermont 95120

- LP industriel et commercial
- ☎ 01 34 15 70 61

Fosses 95470

- Lycée Charles Baudelaire
- ☎ 01 34 72 27 00

Garges-lès-Gonesse 95140

- Lycée Arthur Rimbaud
- ☎ 01 34 07 11 22

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- Lycée des métiers automobiles et du transport Château d'Épluchées
- ☎ 01 34 48 32 80

Sannois 95117

- LP Saint-Jean (Apprentis d'Auteuil)
- ☎ 01 34 11 46 48

Lexique

LP : lycée professionnel

CMPP (CENTRES MÉDICO-PSYCHOPÉDAGOGIQUES)

TOUS TYPES DE DÉFICIENCES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne 77420

- CMPP Arisse
- ☎ 01 64 62 98 40

Chelles 77500

- CMPP Arisse
- ☎ 01 64 72 47 27

Fontainebleau 77300

- CMPP Médicis
- ☎ 01 64 22 11 27

Melun 77000

- CMPP Arisse de Melun
- ☎ 01 60 68 99 90

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- CMPP Aubervilliers
- ☎ 01 48 33 00 25

Bagnolet 93170

- CMPP Bagnolet
- ☎ 01 49 93 66 55

Pantin 93500

- CMPP Tenine Annexe
- ☎ 01 49 15 45 07

94 - VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger 94470

- CMPP Boissy-Saint-Léger Annexe
- ☎ 01 45 69 75 88

Bonneuil-sur-Marne 94380

- CMPP Bonneuil-sur-Marne
- ☎ 01 43 39 63 19

Cachan 94230

- CMPP Cachan Annexe
- ☎ 01 46 65 62 22

Charenton-le-Pont 94220

- CMPP Charenton-le-Pont Annexe
- ☎ 01 48 93 01 28

Chennevières-sur-Marne 94430

- CMPP Chennevières-sur-Marne
- ☎ 01 45 76 02 77

Choisy-le-Roi 94600

- CMPP Choisy-le-Roi Annexe
- ☎ 01 48 52 99 71

Créteil 94000

- CMPP Créteil
- ☎ 01 43 77 22 22

Fontenay-sous-Bois 94120

- CMPP Fontenay-sous-Bois
- ☎ 01 48 75 06 01

Fresnes 94260

- CMPP Fresnes
- ☎ 01 49 84 07 05

L'Haÿ-les-Roses 94240

- CMPP de l'UDSM
- ☎ 01 48 73 11 60

Orly 94310

- CMPP Orly
- ☎ 01 48 84 11 68

Saint-Mandé 94160

- CMPP Saint-Mandé
- ☎ 01 48 08 46 62

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- CMPP Saint-Maur-des-Fossés
- ☎ 01 42 83 28 40

Sucy-en-Brie 94370

- CMPP Sucy-en-brie Annexe
- ☎ 01 45 90 06 43

Thiais 94320

- CMPP Thiais
- ☎ 01 48 52 93 43

Villejuif 94800

- CMPP Villejuif
- ☎ 01 46 77 23 54

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- CMPP Villeneuve-Saint-Georges Annexe
- ☎ 01 43 89 26 24

Vitry-sur-Seine 94400

- CMPP L'Imagerie de Vitry-sur-Seine
- ☎ 01 46 80 13 77

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75002

- CMPP Étienne Marcel
- ☎ 01 42 33 21 52

Paris 75004

- CMPP Œuvre de Secours aux Enfants
- ☎ 01 48 87 44 76

Paris 75005

- CMPP & Bapu Claude Bernard
- ☎ 01 43 37 16 16

Paris 75006

- CMPP La Passerelle
- ☎ 01 46 33 10 60

Paris 75009

- CMPP et Bapu Grange Batelière
- ☎ 01 47 70 70 32

Paris 75010

- CMPP Denise Weill
- ☎ 01 48 24 76 14

Lexique

UDSM : Union pour la défense de la santé mentale

Bapu : bureau d'aide psychologique universitaire

Paris 75010

- CMPP Ile-de-France de la SNCF
- ☎ 01 40 18 23 04

Paris 75010

- CMPP Pichon Rivière
- ☎ 01 42 46 33 11

Paris 75011

- CMPP Delépine
- ☎ 01 55 25 16 00

Paris 75014

- CMPP Giordano Bruno
- ☎ 01 40 52 44 42

Paris 75015

- CMPP de la MGEN
- ☎ 01 44 49 28 51

Paris 75015

- CMPP Gustave Eiffel
- ☎ 01 45 78 28 48

Paris 75015

- CMPP Hôpital Saint-Michel
- ☎ 01 45 30 03 06

Paris 75018

- CMPP Le Moulin vert
- ☎ 01 42 55 85 99

Dans l'académie de Versailles**91 - ESSONNE****Athis-Mons 91200**

- CMPP Roland Assathiany
- ☎ 01 69 38 39 41

Athis-Mons 91200

- CMPP Tony Lainé
- ☎ 01 69 38 18 12

Brétigny-sur-Orge 91220

- CMPP Brétigny-sur-Orge
- ☎ 01 60 84 36 48

Corbeil-Essonnes 91100

- CMPP Corbeil-Essonnes
- ☎ 01 60 88 43 42

Épinay-sous-Sénart 91860

- CMPP du Val d'Yerres
- ☎ 01 60 47 03 01

Étampes 91150

- CMPP Étampes
- ☎ 01 64 94 71 54

Gif-sur-Yvette 91190

- CMPP Gif-sur-Yvette
- ☎ 01 69 28 57 25

Grigny 91350

- CMPP Entraide Universitaire
- ☎ 01 60 77 58 64

Juvisy-sur-Orge 91260

- CMPP Juvisy-sur-Orge
- ☎ 01 69 56 52 90

Limours 91470

- CMPP Limours
- ☎ 01 64 91 12 78

Massy 91300

- CMPP Massy
- ☎ 01 69 30 29 74

Montgeron 91230

- CMPP Robert Verdier
- ☎ 01 69 03 19 74

Morsang-sur-Orge 91390

- CMPP Morsang-sur-Orge
- ☎ 01 69 04 78 30

Palaiseau 91120

- CMPP Palaiseau
- ☎ 01 60 14 39 02

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- CMPP Sainte-Geneviève-des-Bois
- ☎ 01 60 16 02 51

Savigny-sur-Orge 91600

- CMPP Les Tilleuls
- ☎ 01 69 96 15 85

Verrières-le-Buisson 91370

- CMPP Verrières-le-Buisson
- ☎ 01 69 20 35 08

Viry-Châtillon 91171

- CMPP Viry-Châtillon
- ☎ 01 69 44 38 15

92 - HAUTS-DE-SEINE**Meudon 92190**

- CMPP Alfred Binet
- ☎ 01 45 34 40 45

Suresnes 92150

- CMPP de Suresnes
- ☎ 01 45 06 58 52

95 - VAL-D'OISE**Argenteuil 95100**

- CMPP Condorcet
- ☎ 01 39 61 84 21

Beaumont-sur-Oise 95260

- CMPP Beaumont
- ☎ 01 34 70 18 40

Bézons 95870

- CMPP François Truffaut
- ☎ 01 44 37 19 30

Eaubonne 95600

- CMPP d'Eaubonne
- ☎ 01 34 27 13 33

Garges-lès-Gonesse 95140

- CMPP Arthur Rimbaud
- ☎ 01 39 93 22 50

Garges-lès-Gonesse 95140

- CMPP Jules Verne
- ☎ 01 39 86 66 47

Magny-en-Vexin 95420

- CMPP de Saint-Ouen Annexe
- ☎ 01 34 64 32 98

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- CMPP Château du Parc
- ☎ 01 34 64 32 98

Villiers-le-Bel 95400

- CMPP de Villiers-le-Bel
- ☎ 01 39 94 31 55

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE**Dans l'académie de Paris****75 - PARIS****Paris 75011**

- CMPP du Cpa Léopold Bellan
- ☎ 01 48 05 93 03

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES**Dans l'académie de Créteil****93 - SEINE-SAINT-DENIS****Sevrans 93270**

- CMPP de Sevrans
- ☎ 01 43 83 65 62

TROUBLES DU CARACTÈRE, DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE**Dans l'académie de Créteil****93 - SEINE-SAINT-DENIS****La Courneuve 93120**

- CMPP La Courneuve
- ☎ 01 48 36 74 32

Montreuil 93100

- CMPP Lucien Madras
- ☎ 01 45 28 48 35

Pantin 93500

- CMPP Pantin
- ☎ 01 49 15 45 07

Romainville 93230

- CMPP Romainville
- ☎ 01 48 44 51 49

Saint-Denis 93200

- CMPP Les trois Rivières
- ☎ 01 43 83 65 62

Saint-Denis 93200

- CMPP Saint-Denis
- ☎ 01 42 43 90 51

Sevrans 93270

- CMPP Sevrans
- ☎ 01 43 83 65 62

Stains 93240

- CMPP Jacques Prévert Annexe
- ☎ 01 48 21 74 02

94 - VAL-DE-MARNE**Ivry-sur-Seine 94200**

- CMPP municipal d'Ivry
- ☎ 01 49 60 25 77

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****Houdan 78550**

- CMPP La Sauvegarde
- ☎ 01 30 46 82 10

La Celle-Saint-Cloud 78170

- CMPP Charles Perrault
- ☎ 01 39 18 46 80

Les Clayes-sous-Bois 78340

- CMPP Les Clayes
- ☎ 01 30 55 26 12

Mantes-la-Jolie 78200

- CMPP Mantès-la-Jolie
- ☎ 01 30 94 54 37

Marly-le-Roi 78160

- CMPP Marly-le-Roi
- ☎ 01 39 58 65 28

Saint-Germain-en-Laye 78100

- CMPP Saint-Germain-en-Laye
- ☎ 01 34 51 52 77

Trappes 78190

- CMPP Trappes
- ☎ 01 30 50 46 59

Vernouillet 78540

- CMPP Vernouillet
- ☎ 01 39 65 61 84

Versailles 78000

- CMPP Versailles
- ☎ 01 39 51 17 14

Viroflay 78220

- CMPP Viroflay
- ☎ 01 30 24 24 48

Voisins-le-Bretonneux 78960

- CMPP Voisins-le-Bretonneux
- ☎ 01 61 08 40 76

92 - HAUTS-DE-SEINE**Antony 92160**

- CMPP Les Pyrénées
- ☎ 01 46 68 55 73

Asnières-sur-Seine 92600

- CMPP Gaston Berger
- ☎ 01 47 93 95 58

Boulogne-Billancourt 92100

- CMPP Landrin
- ☎ 01 46 04 49 56

Colombes 92700

- CMPP Youri Gagarine
- ☎ 01 47 81 81 72

Courbevoie 92400

- CMPP Courbevoie
- ☎ 01 43 33 56 35

La Garenne-Colombes 92250

- CMPP Janine Simon Annexe au CHS
- ☎ 01 47 82 34 75

Nanterre 92000

- CMPP Provinces françaises
- ☎ 01 47 25 23 92

Neuilly-sur-Seine 92200

- CMPP Édouard Claparède
- ☎ 01 47 45 23 70

Rueil-Malmaison 92500

- CMPP Gallieni
- ☎ 01 41 39 82 80

Ville-d'Avray 92410

- CMPP Pradier
- ☎ 01 47 09 52 84

Lexique

CHS : centre hospitalier spécialisé

CMP (CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES)

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Brie-Comte-Robert 77170

- CMP Chaperons
- ☎ 01 64 05 11 39

Claye-Souilly 77410

- CMP Jean Jaurès
- ☎ 01 60 26 20 41

Dammartin-en-Goële 77230

- CMP Dammartin-en-Goële
- ☎ 01 60 03 25 10

Fontainebleau 77300

- CMP Pédopsy Joffre
- ☎ 01 64 45 71 16

Fontenay-Trésigny 77610

- CMP Infanto-juvénile 8 mai 45
- ☎ 01 64 25 95 65

Lagny-sur-Marne 77400

- CMP Tournesols 77101
- ☎ 01 60 54 30 60

Lizy-sur-Ourcq 77440

- CMP Raoul de Presle
- ☎ 01 69 01 19 94

Lognes 77185

- CMP Lognes
- ☎ 01 60 95 19 60

Meaux 77100

- CMP 77105
- ☎ 01 60 25 11 09

Meaux 77100

- CMP Beauval
- ☎ 01 64 33 50 49

Meaux 77100

- CMP La Crèche
- ☎ 01 60 09 88 70

Moissy-Cramayel 77550

- CMP Moissy-Cramayel
- ☎ 01 64 88 86 98

Montereau-Fault-Yonne 77130

- CMP Montereau
- ☎ 01 64 70 06 60

Nemours 77610

- CMP Nemours
- ☎ 01 64 45 24 75

Neufmoutiers-en-Brie 77610

- CMP Neufmoutiers
- ☎ 01 64 42 46 46

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Le Blanc-Mesnil 93150

- CMP Barbusse
- ☎ 01 48 65 68 11

Le Blanc-Mesnil 93150

- CMP Enfants du Blanc-Mesnil
- ☎ 01 48 65 68 11

Neuilley-sur-Marne 93330

- CMP CATTP Adolescents Neuilly
- ☎ 01 43 00 43 33

Noisy-le-Grand 93160

- CMP CATTP Noisy-le-Grand
- ☎ 01 43 03 68 01

Romainville 93230

- CMP CATTP Romainville
- ☎ 01 48 44 07 98

94 - VAL-DE-MARNE

Alfortville 94140

- CMP Georges Pérec
- ☎ 01 41 79 29 18

Boissy-Saint-Léger 94470

- CMP Infanto-juvénile Boissy-Saint-Léger
- ☎ 01 45 69 43 34

Champigny-sur-Marne 94500

- CMP Infanto-juvénile Champigny-sur-Marne
- ☎ 01 47 06 49 25

Chevilley-Larue 94550

- CMP Chevilley-Larue
- ☎ 01 46 86 01 00

Choisy-le-Roi 94600

- CMP Gambetta
- ☎ 01 48 52 44 44

Choisy-le-Roi 94600

- CMP Marco Polo
- ☎ 01 48 53 45 69

Créteil 94000

- CMP Créteil
- ☎ 01 57 02 22 33

Fontenay-sous-Bois 94120

- CMP Infanto-juvénile Fontenay-sous-Bois
- ☎ 01 48 75 19 00

Joinville-le-Pont 94340

- CMP Infanto-juvénile Joinville
- ☎ 01 48 89 63 00

Joinville-le-Pont 94340

- CMP Joyeuse
- ☎ 01 42 83 53 84

Le Plessis-Tréville 94420

- CMP Infanto-juvénile Plessis-Tréville
- ☎ 01 45 76 20 69

Maisons-Alfort 94700

- CMP Maisons-Alfort
- ☎ 01 43 76 90 30

Nogent-sur-Marne 94130

- CMP Infanto-juvénile Nogent-sur-Marne
- ☎ 01 48 73 76 82

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- CMP Infanto-juvénile Saint-Maur
- ☎ 01 48 86 03 88

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- CMP Villeneuve-Saint-Georges
- ☎ 01 43 86 95 96

Villiers-sur-Marne 94350

- CMP Infanto-juvénile Villiers
- ☎ 01 49 30 11 29

Vincennes 94300

- CMP Infanto-juvénile de Vincennes
- ☎ 01 43 28 26 83

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75007

- CMP Enfants Chomel
- ☎ 01 42 22 70 70

Paris 75008

- CMP Enfants Lisbonne
- ☎ 01 44 90 76 85

Paris 75009

- CMP Thérapeutique Adolescents Clauzel
- ☎ 01 44 53 07 39

Paris 75010

- CMP Enfants Opéra Saint-Laurent
- ☎ 01 42 00 05 05

Paris 75011

- CMP Enfants Oberkampf
- ☎ 01 43 38 08 08

Paris 75011

- CMP EPE IDF
- ☎ 01 44 93 44 87

Paris 75011

- CMP La Roquette
- ☎ 01 47 00 50 63

Paris 75012

- CMP Enfants Eugénie Éboué
- ☎ 01 43 46 53 18

Paris 75013

- CMP Centre Psychosomatique
- ☎ 01 40 79 49 70

Paris 75013

- CMP Enfants Alfred Binet
- ☎ 01 40 77 43 40

Paris 75014

- CMP du Père Corentin Ridder
- ☎ 01 43 27 17 34

Paris 75014

- CMP Enfants Jourdan IMM
- ☎ 01 56 61 69 17

Paris 75015

- CMP Enfants Tiphaine Necker
- ☎ 01 45 75 47 02

Paris 75015

- CMP Eugène Millon
- ☎ 01 45 75 03 50

Paris 75015

- CMP pour l'Enfant et la Famille
- ☎ 01 53 68 93 46

Paris 75016

- CMP Saint-Didier
- ☎ 01 47 55 63 48

Paris 75017

- HDJ CMP Enfants Compoin
- ☎ 01 42 29 45 45

Paris 75018

- CMP Enfants APHP Bichat
- ☎ 01 42 55 03 09

Paris 75018

- CMP Enfants Société Philanthropique
- ☎ 01 46 27 91 27

Paris 75018

- CMP La Pomme
- ☎ 01 40 37 50 99

Paris 75018

- CMP Ney Hopital Bichat
- ☎ 01 42 59 02 02

Paris 75018

- FPC CMP La Chapelle
- ☎ 01 55 26 11 60

Paris 75019

- CMP Enfants Goubet
- ☎ 01 42 00 30 26

Paris 75019

- CMP Enfants Riquet
- ☎ 01 40 37 13 50

Paris 75019

- CMP Infanto-juvénile La Vilette
- ☎ 01 42 02 20 77

Paris 75019

- CMP Infanto-juvénile Rebeval
- ☎ 01 42 49 06 07

Paris 75020

- CMP Enfants APHP Robert Debré
- ☎ 01 43 79 63 55

Paris 75020

- CMP Popincourt
- ☎ 01 42 78 19 87

Paris 75116

- HDJ CMP Enfants Picot
- ☎ 01 56 26 12 12

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Aubergenville 78410

- CMP Infanto-juvénile Aubergenville
- ☎ 01 30 95 50 89

Le Vésinet 78110

- CMP du Vésinet
- ☎ 01 30 71 36 43

Saint-Cyr-l'École 78210

- CMP Maternologie I04
- ☎ 01 30 79 29 03

Sartrouville 78500

- CMP Les deux Rives
- ☎ 01 39 14 12 78

91 - ESSONNE

Champlan 91160

- CMP Chilly-Mazarin
- ☎ 01 69 10 90 70

La Ferté-Alais 91590

- CMP La Ferté-Alais
- ☎ 01 64 57 67 22

Les Ulis 91940

- CMP Enfance et Surdité Les Ulis
- ☎ 01 69 86 92 02

Longjumeau 91160

- CMP 91105 Longjumeau
- ☎ 01 64 48 70 78

Saint-Michel-sur-Orge 91240

- CMP Saint-Michel-sur-Orge
- ☎ 01 60 15 19 77

Varenes-Jarcy 91480

- CMP Varenes-Jarcy
- ☎ 01 69 39 99 00

Lexique

CATTP : centre d'accueil thérapeutiques à temps partiel

FPC : foyer post-cure

HDJ : hôpital de jour

92 - HAUTS-DE-SEINE

- Antony** 92160
- CMP Enfants Vermeir
 - ☎ 01 46 74 33 99
- Asnières-sur-Seine** 92600
- CMP Enfants d'Asnières-sur-Seine
 - ☎ 01 41 32 24 10
- Bagneux** 92220
- CMP Enfants de Bagneux
 - ☎ 01 45 36 14 65
- Bourg-la-Reine** 92340
- CMP Enfants l'Aubier
 - ☎ 01 41 87 04 01
- Châtenay-Malabry** 92290
- CMP Enfants Châtenay-Malabry
 - ☎ 01 55 52 10 15
- Châtillon** 92320
- CMP Enfants de Châtillon
 - ☎ 01 42 53 35 13
- Chaville** 92370
- CMP Enfants Chavisèvres
 - ☎ 01 46 03 04 24
- Clamart** 92140
- CMP Enfants de Clamart
 - ☎ 01 45 29 95 90

- Clamart** 92140
- CMP Enfants Petit-Clamart
 - ☎ 01 46 31 11 18
- Clichy** 92110
- CMP Enfants Clichy
 - ☎ 01 41 06 63 50
- Colombes** 92700
- CMP Enfants Colombes
 - ☎ 01 47 82 37 34
- Gennevilliers** 92230
- CMP Enfants Gennevilliers
 - ☎ 01 41 47 94 80
- Gennevilliers** 92230
- CMP et CATT Enfants de Gennevilliers
 - ☎ 01 41 32 25 50
- Issy-les-Moulineaux** 92130
- CMP Enfants d'Issy-les-Moulineaux
 - ☎ 01 46 45 64 51
- Levallois-Perret** 92300
- CMP Enfants de Levallois-Perret
 - ☎ 01 41 34 07 20
- Malakoff** 92240
- CMP Casa
 - ☎ 01 46 55 56 66

- Malakoff** 92240
- CMP de Malakoff
 - ☎ 01 46 55 56 66
- Meudon** 92190
- CMP Adolescents de Meudon
 - ☎ 01 46 29 06 90
- Nanterre** 92000
- CMP Course des Loupiots
 - ☎ 01 49 00 07 88
- Nanterre** 92000
- CMP Jean Wier Nanterre
 - ☎ 01 41 38 02 73
- Nanterre** 92000
- CMP Wladimir Granoff
 - ☎ 01 47 21 36 74
- Sceaux** 92330
- CMP Adolescents Odysée
 - ☎ 01 55 52 10 49
- Sceaux** 92330
- CMP Enfants de Sceaux
 - ☎ 01 46 60 16 50
- Vanves** 92170
- CMP Enfants de Vanves
 - ☎ 01 46 44 10 53

95 - VAL-D'OISE

- Beauchamp** 95250
- CMP Enfants et Adolescents
 - ☎ 01 30 40 25 12
- Enghien-les-Bains** 95880
- CMP Enfants Enghien-les-Bains
 - ☎ 01 34 12 92 00
- Franconville** 95130
- CMP Enfants Franconville-la-Garenne
 - ☎ 01 30 72 05 22
- Montmorency** 95160
- CMP Enfants et Adolescents
 - ☎ 01 34 12 88 50

Lexique

CATT : centre d'accueil thérapeutiques à temps partiel

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

ÉPILEPSIE

Dans l'académie de Créteil

94 - VAL-DE-MARNE

- Bry-sur-Marne** 94360
- IME Léopold Bellan
 - ☎ 01 48 81 00 39
- Saint-Maur-des-Fossés** 94100
- IME Le Parc de l'Abbaye
 - ☎ 01 48 83 27 46

POLYHANDICAP

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

- Arbonne-la-Forêt** 77630
- ESMS Clairefontaine
 - ☎ 01 60 66 44 12
- Combs-la-Ville** 77380
- IME La Marelle
 - ☎ 01 60 34 14 09
- Le Châtelet-en-Brie** 77820
- IME Handas
 - ☎ 01 64 81 27 10
- Meaux** 77335
- EEAP La Loupière
 - ☎ 01 60 25 31 77

93 - SEINE-SAINT-DENIS

- Bondy** 93140
- IME Les Mille Couleurs
 - ☎ 01 41 55 15 70
- Les Pavillons-sous-Bois** 93320
- IME du Cesap Le Cap Vert
 - ☎ 01 41 55 19 17

- Montreuil** 93100
- IEM
 - ☎ 01 41 72 09 90
- Rosny-sous-Bois** 93110
- IME de l'Apajh de Rosny-sous-Bois
 - ☎ 01 48 94 59 62
- Saint-Ouen-sur-Seine** 93400
- IEM Évoludia Service Enfance Annexe
 - ☎ 01 40 12 14 56
- Stains** 93240
- IME Envoludia
 - ☎ 01 49 40 10 60
- Tremblay-en-France** 93290
- IME B. Guillez Le petit Orme
 - ☎ 01 49 63 47 77

94 - VAL-DE-MARNE

- Champigny-sur-Marne** 94500
- Institut d'Éducation Spécialisé
 - ☎ 01 53 88 11 05
- Créteil** 94000
- IME La Nichée
 - ☎ 01 43 39 47 90
- L'Haÿ-les-Roses** 94240
- IME Les Lilas Usep
 - ☎ 01 46 86 01 56
- Thiais** 94320
- EME Le Poujal
 - ☎ 01 47 18 34 00
- Valenton** 94460
- EEP Le petit Château
 - ☎ 01 43 86 42 95
- Vitry-sur-Seine** 94400
- IME Suzanne Brunel
 - ☎ 01 47 18 15 00

Dans l'académie de Paris

- 75 - PARIS**
- Paris** 75011
- Centre Aide aux Enfants Paralysés
 - ☎ 01 53 27 36 50
- Paris** 75011
- EEAP Centre Raphaël
 - ☎ 01 53 36 47 50
- Paris** 75013
- Centre pour enfants pluri-handicapés
 - ☎ 01 45 89 53 13
- Paris** 75013
- EME Les Cascades
 - ☎ 01 53 80 86 86
- Paris** 75014
- Les Amis de Laurence
 - ☎ 01 43 26 34 92
- Paris** 75015
- Usep Jardins l'Alhambra CMS Lecourbe
 - ☎ 01 53 68 43 00
- Paris** 75020
- EME La Colline
 - ☎ 01 40 33 84 40
- Paris** 75020
- IME Les Tout-Petits
 - ☎ 01 60 12 12 10
- Dans l'académie de Versailles**
- 78 - YVELINES**
- Conflans-Sainte-Honorine** 78701
- IME Les Papillons blancs
 - ☎ 01 39 19 37 08

- Élancourt** 78990
- EME La Clef Saint-Pierre
 - ☎ 01 30 68 42 50
- Freneuse** 78840
- Centre Les Heures claires
 - ☎ 01 30 63 24 00
- La Queue-lez-Yvelines** 78940
- EEAP Christian Lazard
 - ☎ 01 34 86 40 21
- Saint-Germain-en-Laye** 78100
- IME Michel Péricard
 - ☎ 01 30 61 81 00
- Viroflay** 78220
- Centre Claire Girard Annexe
 - ☎ 01 41 14 32 00

Lexique

Cesap : Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées

CMS : centre médico-social

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

EEP : établissement pour enfants polyhandicapés

EME : établissement médico-éducatif

ESMS : établissement et service médico-sociaux

IEM : institut d'éducation motrice

IME : institut médico-éducatif

91 - ESSONNE

Champcueil 91750

- IME Le Buisson
- ☎ 01 64 99 19 19

Étampes 91150

- IME La Feuilleraie
- ☎ 01 69 92 14 80

Évry-Courcouronnes 91000

- IME Jean-Paul
- ☎ 01 60 77 42 45

Les Molières 91470

- EEP Les Tout-Petits
- ☎ 01 60 12 12 37

92 - HAUTS-DE-SEINE

Clamart 92140

- IME Section Polyhandicapée La Maillerie
- ☎ 01 46 31 00 70

Clamart 92140

- IME Section Polyhandicapée La Tissanderie
- ☎ 01 46 42 02 61

Clichy 92110

- Section Polyhandicap EMP Les Tilleuls
- ☎ 01 42 70 95 41

Rueil-Malmaison 92500

- IME Cesap
- ☎ 01 41 39 91 50

Vaucresson 92420

- Section Quelque Chose en plus
- ☎ 01 47 01 38 44

95 - VAL-D'OISE

Boissy-l'Aillerie 95650

- EEAP Val Fleury
- ☎ 01 34 42 11 79

Ermont 95120

- IME Le Clos fleuri
- ☎ 01 34 14 08 02

Osny 95520

- IME Le Val fleuri (Annexe Imp Boissy)
- ☎ 01 34 35 03 97

TOUS TYPES DE DÉFICIENCES

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75011

- IME Centre Franchemont
- ☎ 01 43 71 60 57

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

Dans l'académie de Créteil

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Noisy-le-Grand 93160

- Cresn (Centre de rééducation d'enfants sourds de Noisy-le-Grand)
- ☎ 01 43 03 71 52

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75009

- Collège privé Morvan
- ☎ 01 48 74 10 09

Paris 75005

- Institut National des Jeunes Sourds
- ☎ 01 53 73 14 00

Paris 75011

- Centre de phonétique appliquée Léopold Bellan
- ☎ 01 48 05 93 03

Paris 75011

- SEES du Celem (centre d'éducation du langage pour enfants malentendants)
- ☎ 01 42 81 28 82

Paris 75014

- Centre Augustin Grosselin
- ☎ 01 45 45 46 76

Paris 75015

- Ceop (centre expérimental orthophonique et pédagogique) de Paris
- ☎ 01 53 68 95 20

Paris 75019

- Hôpital de jour Georges Vacola
- ☎ 01 42 02 19 19

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Chevreuse 78460

- Etablissement pour Enfants Sourds Aveugles
- ☎ 01 30 52 64 57

91 - ESSONNE

Arpajon 91290

- CMPSI (centre médical de phoniatry et de surdité infantile) La Norville
- ☎ 01 64 90 16 36

Massy 91300

- Centre Surdité Langage SEES Albert Camus
- ☎ 01 69 30 23 69

Montgeron 91230

- Iesda Jean-Charles Gatinet
- ☎ 01 69 03 56 27

92 - HAUTS-DE-SEINE

Asnières-sur-Seine 92600

- Institut départemental Gustave Bager
- ☎ 01 46 88 02 35

Bourg-la-Reine 92340

- Institut de Jeunes Sourds Bourg-la-Reine
- ☎ 01 41 87 01 60

Saint-Cloud 92210

- Empro (externat médico-professionnel) Les Résonances
- ☎ 01 46 02 83 42

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- Ecole Intégrée Danielle Casanova
- ☎ 01 39 98 42 60

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Dammarie-les-Lys 77190

- SAAAS Clin d'Œil 77
- ☎ 01 64 37 33 45

Lognes 77185

- SAAAS Mélima
- ☎ 01 60 95 32 40

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75007

- Institut National des Jeunes Aveugles
- ☎ 01 44 49 35 03

Paris 75014

- Institut d'éducation sensorielle
- ☎ 01 43 35 08 70

Dans l'académie de Versailles

91 - ESSONNE

Chilly-Mazarin 91381

- IMPro (Institut médico-professionnel) Valentin Haüy
- ☎ 01 69 10 10 65

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Aulnoy 77120

- IME de Villers
- ☎ 01 64 03 19 70

Chelles 77502

- IME Michel de Montaigne
- ☎ 01 64 72 49 30

Claye-Souilly 77417

- IME EPMS L'Ourcq
- ☎ 01 60 22 39 23

Claye-Souilly 77411

- IME La Gabrielle
- ☎ 01 60 27 68 68

Coulommiers 77120

- IME de Villiers secondaire à Aulnoy
- ☎ 01 64 03 19 70

Dammarie-les-Lys 77190

- IME L'Envolée
- ☎ 01 64 37 82 46

Fontenay-Trésigny 77610

- IME EPMS Fontenay-Trésigny
- ☎ 01 64 25 20 34

Meaux 77100

- IME Meaux
- ☎ 01 64 35 00 96

Montereau-Fault-Yonne 77130

- IME Villa Marie-Louise
- ☎ 01 64 32 11 08

Moret-Loing-et-Orvanne 77250

- IME Léopold Bellan La Sapinière
- ☎ 01 60 70 52 99

Nangis 77370

- IME secondaire de l'EPMS du Proinois
- ☎ 01 64 00 10 68

Nemours 77140

- IME secondaire Nemours
- ☎ 01 64 29 95 18

Rebais 77510

- IME La Tour
- ☎ 01 64 04 51 79

Savigny-le-Temple 77176

- IME La Pépinière
- ☎ 01 64 89 39 20

Vert-Saint-Denis 77240

- IME Le Reverdi
- ☎ 01 60 63 37 27

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- IME Romain Rolland
- ☎ 01 53 56 00 70

Aulnay-sous-Bois 93600

- IME Toulouse Lautrec
- ☎ 01 48 19 89 89

Bobigny 93000

- IME Le Tremplin
- ☎ 01 48 47 01 22

Épinay-sur-Seine 93800

- IME Épinay-sur-Seine
- ☎ 01 48 29 71 19

Gagny 93220

- IME Francois Eglem
- ☎ 01 43 51 01 39

Le Blanc-Mesnil 93150

- IME Jean-Marc Itard
- ☎ 01 48 69 08 94

Le Raincy 93340

- IME Le Nid
- ☎ 01 43 81 04 25

Le Raincy 93340

- IME L'Edelweiss
- ☎ 01 43 02 64 27

Lexique

- Cesap**: Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées
- EEAP**: établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
- EEP**: établissement pour enfants polyhandicapés
- EMP**: établissement médico-éducatif
- EPMS**: établissement public médico-social
- Iesda**: institut d'éducation sensorielle pour déficients auditifs
- IME**: institut médico-éducatif
- SAAAIS**: service d'accompagnement à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire
- SEES**: section d'éducation et d'enseignement spécialisée

Le Raincy 93340

- IME L'Excelsior
- ☎ 01 43 81 04 81

Livry-Gargan 93190

- IME Externat médico-pédagogique
- ☎ 01 43 30 22 03

Montreuil 93100

- IMP Jean Macé Montreuil
- ☎ 01 42 87 72 64

Noisy-le-Grand 93160

- Cresn (Centre de rééducation d'enfants sourds de Noisy-le-Grand)
- ☎ 01 43 03 71 52

Noisy-le-Sec 93130

- IME Henri Wallon Noisy-le-Sec
- ☎ 01 48 48 07 90

Pantin 93500

- IME Louise Michel
- ☎ 01 48 44 00 01

Saint-Denis 93200

- IME Les Moulins Gémeaux
- ☎ 01 49 71 17 60

Stains 93240

- EMP Henri Wallon Stains
- ☎ 01 48 26 69 32

Stains 93240

- IME EMPPro de La Residence sociale
- ☎ 01 48 21 82 54

94 - VAL-DE-MARNE**Champigny-sur-Marne** 94500

- EMP EMPPro de Champigny-sur-Marne
- ☎ 01 47 06 32 08

Champigny-sur-Marne 94500

- IME Centre Franchemont
- ☎ 01 41 77 75 04

Créteil 94000

- IME Françoise Leloup
- ☎ 01 41 94 91 14

Fontenay-sous-Bois 94120

- IME Fontenay
- ☎ 01 48 75 65 00

Le Kremlin-Bicêtre 94271

- IMPPro Seguin
- ☎ 01 49 87 05 50

Le Perreux-sur-Marne 94170

- IME Les Joncs marins
- ☎ 01 48 72 85 15

L'Haÿ-les-Roses 94240

- IME IMPPro Foyer Monique Guilbot
- ☎ 01 46 64 42 86

L'Haÿ-les-Roses 94240

- IME Les Lilas
- ☎ 01 46 86 01 56

L'Hay-les-Roses 94240

- IMPPro Monique Guilbot
- ☎ 01 46 64 42 86

Orly 94310

- IME Robert Desnos
- ☎ 01 48 52 90 19

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- IME Bords de Marne Saint-Maur
- ☎ 01 43 96 76 80

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- IMPPro Areram Jean-Louis Calvino
- ☎ 01 45 11 16 20

Thiais 94320

- IME Arc-en-Ciel Thiais
- ☎ 01 48 52 95 16

Villejuif 94800

- IME Le Guillant Villejuif
- ☎ 01 46 77 44 00

Villeneuve-le-Roi 94290

- EMP L'Avenir
- ☎ 01 45 97 46 43

Dans l'académie de Paris**75 - PARIS****Paris** 75004

- IME Binet Simon
- ☎ 01 42 78 06 40

Paris 75006

- IME du Luxembourg
- ☎ 01 42 22 35 16

Paris 75008

- IME École de Chaillot
- ☎ 01 47 23 35 56

Paris 75010

- IME Dysphasia
- ☎ 01 53 19 83 20

Paris 75010

- IME Norbert Dana
- ☎ 01 43 58 00 71

Paris 75010

- IME Suzanne Cordes
- ☎ 01 42 02 21 05

Paris 75015

- IME
- ☎ 01 45 54 40 46

Paris 75017

- EMP et EMPPro
- ☎ 01 44 85 25 70

Paris 75017

- IME Berthier
- ☎ 01 42 28 46 03

Paris 75017

- IME de Saussure
- ☎ 01 40 54 09 06

Paris 75017

- IMPPro Cardinet
- ☎ 01 47 66 53 94

Paris 75019

- IME Cerep
- ☎ 01 42 00 53 15

Paris 75019

- IMP Cours Hervé
- ☎ 01 42 02 74 86

Paris 75020

- IME de Belleville
- ☎ 01 46 36 74 64

Paris 75020

- IMPPro Apajh Faïtes des Couleurs
- ☎ 01 53 19 83 59

Dans l'académie de Versailles**78 - YVELINES****Breuil-Bois-Robert** 78930

- IME du Breuil
- ☎ 01 30 42 62 04

Carrières-sur-Seine 78420

- IME La Rosaie
- ☎ 01 30 86 22 56

Chatou 78400

- IME de Pédagogie curative
- ☎ 01 30 15 98 98

Jouy-en-Josas 78350

- IME Les Metz
- ☎ 01 39 45 20 74

La Celle-Saint-Cloud 78170

- IME Le Pré d'Orient
- ☎ 01 30 82 25 49

Le Chesnay-Rocquencourt 78150

- IME Le Bel Air
- ☎ 01 39 54 32 62

Les Clayes-sous-Bois 78340

- IME René Fontaine
- ☎ 01 30 55 38 17

Les Essarts-le-Roi 78690

- IME Le Moulin
- ☎ 01 30 41 60 38

Les Mesnuls 78490

- IME Externat Les Tout-Petits
- ☎ 01 34 86 85 09

Pleisis 78370

- IME Externat L'Escabelle
- ☎ 01 30 79 18 62

Poissy 78300

- IME Asoimeep Poissy
- ☎ 01 39 65 11 24

Saint-Cyr-l'École 78210

- IME Externat Saint-Cyr-l'École
- ☎ 01 30 45 06 56

Saint-Germain-en-Laye 78100

- IME Les Glycines
- ☎ 01 34 51 38 17

Sartrouville 78500

- IME Le chemin des Lauris
- ☎ 01 61 04 23 82

Trappes 78190

- IME La Rencontre
- ☎ 01 39 23 89 40

Trappes 78190

- IME Plaine du Moulin
- ☎ 01 30 51 13 08

Versailles 78000

- IME Le Rondo
- ☎ 01 39 50 24 44

91 - ESSONNE**Brunoy** 91800

- IME La Ceresaie
- ☎ 01 60 47 94 94

Brunoy 91800

- IME Les Vallées
- ☎ 01 60 46 58 18

Corbeil-Essonnes 91100

- IME Le Val d'Essonnes
- ☎ 01 60 90 40 00

Draveil 91210

- EEP Marie Auxiliatrice
- ☎ 01 69 83 70 83

Égly 91520

- IME La Guillemaine
- ☎ 01 69 26 26 00

Épinay-sur-Orge 91360

- IME Sillery
- ☎ 01 69 79 36 36

Janville-sur-Juine 91510

- IME de Gillevoisin
- ☎ 01 60 82 24 90

Massy 91300

- IME André Nouaille
- ☎ 01 69 53 65 35

Morsang-sur-Orge 91390

- IME Henri Dunant
- ☎ 01 69 04 76 76

Palaiseau 91120

- IME Roger Lecherbonnier
- ☎ 01 60 14 37 47

Paray-Vieille-Poste 91550

- IME Page d'écriture
- ☎ 01 69 38 38 43

Saint-Germain-lès-Arpajon 91180

- IME André Coudrier Annexe
- ☎ 01 60 80 66 07

Vayres-sur-Essonne 91820

- IME Léopold Bellan
- ☎ 01 69 90 88 60

Viry-Châtillon 91170

- IME Arc-en-Ciel
- ☎ 01 69 05 24 40

92 - HAUTS-DE-SEINE**Antony** 92160

- IME CPPS (centre psychothérapique et pédagogique spécialisé) Parc Heller
- ☎ 01 42 37 77 46

Asnières-sur-Seine 92600

- IME Centre Étienne Marcel
- ☎ 01 47 93 12 36

Bourg-la-Reine 92340

- IME EMP Bourg-la-Reine
- ☎ 01 46 60 33 83

Châtillon 92320

- IME Espoir Châtillonnais
- ☎ 01 46 55 58 80

Châtillon 92320

- IME Le Cèdre
- ☎ 01 42 53 06 98

Clamart 92140

- IME Le Fil de soi
- ☎ 01 46 42 02 61

Clichy 92110

- IME Externat médico-pédagogique Les Tilleuls
- ☎ 01 41 40 80 90

Colombes 92700

- EMP Pierre Huet
- ☎ 01 47 84 64 89

Colombes 92700

- EMPPro H. Hoffer
- ☎ 01 42 42 44 98

Lexique

EMP : établissement médico-pédagogique

EMPPro : externat médico-professionnel

IME : institut médico-éducatif

IMPPro : institut médico-professionne

Levallois-Perret 92300

- EMP Europe
- ☎ 01 41 05 99 32

Montrouge 92120

- IMP
- ☎ 01 46 55 36 76

Nanterre 92000

- IME Balzac
- ☎ 01 47 21 08 26

Neuilly-sur-Seine 92200

- IME IMPro Le Phare
- ☎ 01 55 62 18 70

Saint-Cloud 92210

- IME Léonce Malécot
- ☎ 01 47 71 15 21

Saint-Cloud 92210

- IME Léonce Malécot Annexe du Parc
- ☎ 01 49 11 51 10

Saint-Cloud 92210

- IME Léonce Malécot Externat
- ☎ 01 47 71 15 21

Sèvres 92310

- IME Les Peupliers
- ☎ 01 46 26 93 00

Suresnes 92150

- SIFFP de Suresnes
- ☎ 01 45 06 15 09

95 - VAL-D'OISE

Andilly 95580

- IME Jacques Maraux
- ☎ 01 30 10 52 32

Écouen 95440

- IME Daniel Séguret
- ☎ 01 34 38 39 79

Ennery 95300

- IME Le Bois d'en-haut
- ☎ 01 30 28 48 81

Ermont 95120

- IME IMPro Les Sources
- ☎ 01 34 13 22 08

Franconville 95130

- IME Les Sources
- ☎ 01 30 72 03 31

Garges-lès-Gonnesse 95140

- IME L'Espoir
- ☎ 01 34 45 28 61

Montigny-lès-Cormeilles 95370

- IME Le Clos du Paris
- ☎ 01 39 97 58 20

Montlignon 95680

- IME René Zazzo
- ☎ 01 34 27 15 40

Osny 95520

- IME La Ravinière
- ☎ 01 30 31 38 20

Sarcelles 95204

- IME Henri Wallon
- ☎ 01 34 38 36 66

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Chailly-en-Bière 77930

- Unité particulière Les Bouleaux (Annexe)
- ☎ 01 64 14 27 27

Presles-en-Brie 77220

- IEM Château de Villepatour
- ☎ 01 64 25 51 21

Saint-Fargeau-Ponthierry 77310

- IEM Ellen Poidatz
- ☎ 01 60 65 82 82

Voisenon 77950

- IEM Formation professionnelle Centre Le Jard
- ☎ 01 60 56 52 70

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Bondy 93140

- Centre Maurice Coutrot
- ☎ 01 48 47 18 70

Noisy-le-Grand 93160

- IEM Noisy-le-Grand
- ☎ 01 48 15 06 50

94 - VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger 94470

- IEM La Passerelle
- ☎ 01 84 69 00 01

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75015

- IEM Centre Saint-Jean-de-Dieu
- ☎ 01 53 68 43 00

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Bailly 78870

- IEM Château de Bailly
- ☎ 01 30 80 16 70

La Celle-Saint-Cloud 78170

- ARIMC IDF La Celle-Saint-Cloud
- ☎ 09 51 32 62 20

Richebourg 78550

- IEM de Richebourg
- ☎ 01 34 85 36 40

Versailles 78000

- Centre Claire Girard
- ☎ 01 41 14 32 00

91 - ESSONNE

Bures-sur-Yvette 91440

- IEM de L'Ormaille
- ☎ 01 69 07 52 58

Saint-Pierre-du-Perray 91280

- IEM Le petit Tremblay
- ☎ 01 69 89 62 62

92 - HAUTS-DE-SEINE

Garches 92380

- CEM (centre d'éducation motrice) Algesem Garches
- ☎ 01 47 95 65 00

Marnes-la-Coquette 92430

- IEM La Gentilhommière
- ☎ 01 47 10 92 75

Marnes-la-Coquette 92430

- Internat La Gentilhommière
- ☎ 01 47 95 46 67

Neuilly-sur-Seine 92200

- IEM Michel Arthuis
- ☎ 01 41 92 07 50

Sèvres 92310

- IEM Claire Girard
- ☎ 01 41 14 32 00

95 - VAL-D'OISE

Gonnesse 95500

- IEM Madeleine Fockenberghé
- ☎ 01 34 45 23 53

TROUBLES DU CARACTÈRE, DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Bois-le-Roi 77590

- Itep 77 Mosaïques
- ☎ 01 64 81 23 87

Chailly-en-Bière 77930

- Annexe 2 IME Le Reverdi
- ☎ 06 48 70 92 80

Dammarie-les-Lys 77190

- Itep Horizon
- ☎ 01 64 37 82 46

Meaux 77100

- ESMS Frot
- ☎ 01 64 34 52 54

Saint-Thibault-des-Vignes 77400

- ESMS 77 Mosaïques
- ☎ 01 60 31 58 30

Villenoy 77124

- Itep de Frot
- ☎ 01 64 34 52 54

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Sevran 93270

- Itep de Sevran
- ☎ 01 41 52 20 00

Villetaneuse 93430

- Itep Le petit Prince
- ☎ 01 55 83 43 10

94 - VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger 94470

- Itep Le Cèdre bleu
- ☎ 01 56 73 13 13

Fontenay-sous-Bois 94120

- IME Centre Émile Ducommun
- ☎ 01 48 73 11 60

Joinville-le-Pont 94340

- Itep Le Coteau Joinville
- ☎ 01 41 79 39 70

Limeil-Brévannes 94450

- Itep Le Cèdre bleu Limeil
- ☎ 01 56 32 02 13

Vitry-sur-Seine 94400

- Itep Le Coteau Vitry
- ☎ 01 46 81 19 00

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75013

- Itep Imppec du Chevaleret
- ☎ 01 45 65 61 26

Paris 75015

- Itep L'Éveil
- ☎ 01 42 50 40 61

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Les Mureaux 78130

- Itep Jeanne Chevillotte
- ☎ 01 34 92 45 90

Les Mureaux 78130

- Itep Jeanne Chevillotte
- ☎ 01 34 92 61 90

Saint-Lambert 78470

- Itep Le Logis
- ☎ 01 39 44 88 20

Trappes 78191

- Itep La Boissière
- ☎ 01 30 16 08 70

91 - ESSONNE

Bièvres 91570

- Itep Clairval
- ☎ 01 69 33 18 80

Corbeil-Essonnes 91100

- Itep Les Fougères
- ☎ 01 64 96 13 16

Limours 91470

- Itep Clamageran
- ☎ 01 64 91 00 01

Morigny-Champigny 91150

- Itep Brunehaut
- ☎ 01 64 94 21 81

Tigery 91250

- Itep Le petit Sénart
- ☎ 01 69 89 60 60

92 - HAUTS-DE-SEINE

Boulogne-Billancourt 92100

- IME EMP Georges Sorel
- ☎ 01 46 05 26 80

Châtenay-Malabry 92290

- Itep Jacques Prévert
- ☎ 01 46 61 14 30

95 - VAL-D'OISE

Arnouville 95400

- Itep Pierre Mâle
- ☎ 01 39 93 67 77

Marines 95640

- Itep Paolo Freire
- ☎ 01 30 39 71 91

Montlignon 95680

- Itep La Mayotte
- ☎ 01 34 27 15 40

Vauréal 95490

- Itep Le Clos Levallois
- ☎ 01 34 43 60 07

Lexique

EMP : établissement médico-pédagogique

ESMS : établissement et service médico-social

IEM : institut d'éducation motrice

IME : institut médico-éducatif

IMP : institut médico-pédagogique

IMPro : institut médico-professionnel

Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

SIFFP : section d'initiation et de première formation professionnelle

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT, TROUBLES AUTISTIQUES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Château-Landon 77570

- IME EPMS de Chancepoix

☎ 01 64 45 55 80

Fontainebleau 77300

- IME La Sittelle

☎ 01 60 39 62 80

Mitry-Mory 77290

- IME L'Oasis

☎ 01 64 27 67 61

Nandy 77176

- IME Vercors

☎ 01 60 63 20 50

Provins 77487

- IME Les Grattons de Provins

☎ 01 64 00 10 68

Roissy-en-Brie 77680

- ESMS Pôle Enfance Autisme

☎ 01 60 34 84 00

Serris 77700

- IME Pôle Enfance Autisme

☎ 01 60 43 54 95

Torcy 77200

- IME Pôle Enfance Autisme

☎ 01 61 44 03 40

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aulnay-sous-Bois 93600

- EMP René Lalouette

☎ 01 48 66 63 16

Drancy 93700

- IME Ladoucette

☎ 01 48 96 98 13

Montreuil 93100

- IME Bernadette Coursol

☎ 01 41 72 18 00

Montreuil 93100

- IME Les Enfants terribles

☎ 01 48 70 58 23

Noisy-le-Grand 93160

- IME Centre Jean Richepin

☎ 01 43 03 31 08

Rosny-sous-Bois 93110

- IME Centre pour Autistes Le Soleil d'or

☎ 01 45 28 09 23

Saint-Denis 93200

- IME Adam Shelton

☎ 01 48 13 74 80

Saint-Ouen-sur-Seine 93400

- IME Ambroise Croizat

☎ 01 49 18 10 50

Villepinte 93420

- IME Soubiran

☎ 01 41 52 29 60

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94000

- IME Anatole France

☎ 01 42 07 17 61

Limeil-Brévannes 94450

- IME Armonia

☎ 01 45 10 29 60

Maisons-Alfort 94700

- IME L'Odysée

☎ 01 45 18 42 70

Saint-Mandé 94165

- IME T Kitoi

☎ 01 49 57 70 00

Saint-Maur-des-Fossés 94100

- À l'École de TED et ses Amis (Annexe)

☎ 01 48 75 81 86

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75003

- IME Cour de Venise

☎ 01 44 54 20 54

Paris 75011

- IME Les petites Victoires

☎ 01 45 08 93 18

Paris 75015

- IME Cognacq-Jay

☎ 01 45 30 80 50

Paris 75015

- IME Notre École

☎ 01 44 10 20 10

Paris 75015

- IME Saint-Michel

☎ 01 58 45 30 01

Paris 75018

- IME Centre Robert Doisneau

☎ 01 53 09 83 00

Paris 75019

- IME Alternance

☎ 01 40 40 95 80

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Andrésy 78570

- IME Le Manoir

☎ 01 39 74 32 20

Carrières-sous-Poissy 78955

- IME Notre École

☎ 01 30 06 27 01

Chambourcy 78240

- IME Agir et Vivre l'Autisme

☎ 01 30 74 73 28

Gazeran 78125

- IME Le Castel

☎ 01 61 08 66 20

Guyancourt 78280

- IME Alphée

☎ 01 61 37 26 41

Les Mureaux 78130

- IME Alfred Binet

☎ 01 34 74 01 24

Poissy 78300

- IME Emmanuel Marie

☎ 01 39 79 44 81

Rosny-sur-Seine 78710

- IME Amalthée

☎ 01 30 42 74 60

91 - ESSONNE

Draveil 91210

- IME Les Pampoux

☎ 01 69 83 45 25

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- IME Notre École

☎ 01 60 16 64 91

92 - HAUTS-DE-SEINE

Boulogne-Billancourt 92100

- IME Solfège

☎ 01 85 34 71 19

Bourg-la-Reine 92340

- IME L'Alternance

☎ 01 46 65 37 33

Châtenay-Malabry 92290

- IME externalisé Siss-Appédia

☎ 01 46 31 34 36

Châtenay-Malabry 92290

- IME Jeune Appédia

☎ 01 41 87 08 84

Colombes 92700

- IME La Dauphinelle

☎ 01 47 82 35 73

Fontenay-aux-Roses 92260

- IME Hors les murs Les Alizés

Nanterre 92000

- IME Au Fil de l'autre

☎ 01 41 37 68 80

Saint-Cloud 92210

- EMP Les Avelines

☎ 01 46 02 81 07

Ville-d'Avray 92410

- IME La Villa d'Avray

☎ 01 41 15 94 60

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- IME Les Coteaux d'Argenteuil

☎ 01 39 82 44 10

Herblay-sur-Seine 95220

- IME La Chamade

☎ 01 39 31 68 30

L'Isle-Adam 95290

- IME L'Espoir

☎ 01 34 69 04 93

Marly-la-Ville 95670

- IME Madeleine (Annexe IME Montignon)

☎ 01 30 28 43 12

Saint-Martin-du-Tertre 95270

- IME Roland Bonnard

☎ 01 34 09 11 00

Vauréal 95490

- IME La Clé

☎ 01 34 30 93 48

SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

ÉPILEPSIE

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75015

- Sessad L'Essor

☎ 01 40 60 49 00

POLYHANDICAP

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Meaux 77334

- Sessad La Loupière

☎ 01 60 25 31 77

Melun 77000

- Sessad Clairefontaine

☎ 01 64 10 27 80

Presles-en-Brie 77220

- Sessad Villepatour

☎ 01 64 25 02 74

94 - VAL-DE-MARNE

Saint-Maurice 94410

- Sessad Cesap Le Carrousel

☎ 01 49 76 16 30

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75013

- Sessad du Centre pour Enfants Pluri-

handicapés

☎ 01 45 89 53 13

Paris 75020

- Sessad La Colline

☎ 01 40 33 84 40

Paris 75020

- Sessad Les Tout-Petits

☎ 01 40 33 00 06

Dans l'académie

de Versailles

78 - YVELINES

Versailles 78000

- Sessad Graine d'Étoile du Cesap

☎ 01 39 53 34 96

91 - ESSONNE

Évry-Courcouronnes 91000

- Sessad Les Petits explorateurs

☎ 01 64 97 94 00

Lexique

Cesap: Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées

EMP: établissement médico-pédagogique

EPMS: établissement public médico-social

ESMS: établissement et service médico-sociaux

IME: institut médico-éducatif

Sessad: service d'éducation spéciale et de soins à domicile TED: troubles envahissants du développement

Les Molières 91470

- Sessad Les Tout-Petits
- ☎ 01 60 12 12 10

92 - HAUTS-DE-SEINE

Nanterre 92000

- Sessad du Cesap Les Cerisiers
- ☎ 01 41 39 91 50

95 - VAL-D'OISE

Deuil-la-Barre 95170

- Sessad Cesap de Deuil-la-Barre
- ☎ 01 34 50 12 12

Villiers-le-Bel 95400

- Sessad Villiers-le-Bel
- ☎ 01 39 90 20 08

TOUS TYPES DE DÉFICIENCES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Mitry-Mory 77290

- Sessad L'Oasis
- ☎ 01 64 27 67 61

Dans l'académie de Versailles

92 - HAUTS-DE-SEINE

Boulogne-Billancourt 92100

- Sessad Le Jardin des Papillons
- ☎ 01 46 08 04 54

Châtillon 92320

- Sessad Pro Le Cèdre Insertion
- ☎ 01 42 53 06 98

Nanterre 92000

- Sessad Les Avelines
- ☎ 01 55 17 24 90

Villeneuve-la-Garenne 92390

- Sessad Frida Kahl
- ☎ 01 34 27 15 40

95 - VAL-D'OISE

Saint-Ouen-l'Aumône 95310

- Sessad de Saint-Ouen-l'Aumône
- ☎ 01 34 64 32 98

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

Dans l'académie de Créteil

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Saint-Denis 93200

- Centre Simone Delthil
- ☎ 01 42 35 90 51

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94000

- Ssefis de Créteil
- ☎ 01 43 77 28 11

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75011

- Sessad Safep Ssefis Léopold Bellan
- ☎ 01 48 05 93 03

Paris 75015

- Codali
- ☎ 01 45 79 50 35

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Élancourt 78990

- Ariday TSL
- ☎ 01 30 66 66 00

Guyancourt 78280

- Les Reflets
- ☎ 01 39 30 65 80

Poissy 78300

- Sessad Safep Ssefis Les Grésillons
- ☎ 01 30 74 17 28

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- École intégrée Danielle Casanova
- ☎ 01 39 98 42 60

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Dammarie-les-Lys 77190

- S3AS Clin d'Œil 77
- ☎ 01 64 37 33 45

Lognes 77185

- S3AS de Lognes
- ☎ 01 60 95 32 40

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Saint-Denis 93200

- Centre Simone Delthil
- ☎ 01 42 35 90 51

94 - VAL-DE-MARNE

Cachan 94230

- Sessad de Cachan
- ☎ 01 46 63 54 50

Créteil 94000

- SDIDV Janina Ganot
- ☎ 01 48 89 90 88

Créteil 94000

- Sessad de Créteil
- ☎ 01 46 63 54 50

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75007

- Sessad Safep Ssefis S3AIS de l'Inja (Institut national des jeunes aveugles)
- ☎ 01 44 49 35 35

Paris 75014

- Service d'Intégration des Enfants Aveugles et Malvoyants de Paris
- ☎ 01 43 40 33 66

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Guyancourt 78280

- S3AS des Yvelines
- ☎ 01 61 37 07 85

Poissy 78300

- Service d'Intégration pour Aveugles et Malvoyants - Antenne de Poissy
- ☎ 01 30 06 00 51

91 - ESSONNE

Chilly-Mazarin 91380

- Sessad Pro Déficiants Visuels Valentin Haüy
- ☎ 01 60 10 10 65

Juvisy-sur-Orge 91260

- S3AS de l'Essonne
- ☎ 01 69 12 25 50

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Sessad Le Tremplin
- ☎ 01 69 51 75 60

92 - HAUTS-DE-SEINE

Suresnes 92150

- S3AS des Hauts-de-Seine
- ☎ 01 41 44 88 10

95 - VAL-D'OISE

Cergy Saint-Christophe 95800

- Service d'Intégration des Aveugles et Malvoyants de Cergy Saint-Christophe
- ☎ 01 34 20 18 50

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Cesson 77240

- Sessad L'Espar
- ☎ 01 64 10 08 02

Chessy 77700

- Sessad Passerose (Annexe)
- ☎ 01 64 17 14 00

Claye-Souilly 77411

- Sessad La Gabrielle
- ☎ 01 60 27 68 68

Fontainebleau 77300

- Sessad Le Colibri
- ☎ 01 64 32 52 39

La Ferté-sous-Jouarre 77260

- Sessad La Tour (Annexe)
- ☎ 01 60 38 03 59

Marles-en-Brie 77610

- Sessad Fondation Hardy
- ☎ 01 64 25 29 62

Melun 77000

- Sessad Clairefontaine
- ☎ 01 64 10 27 80

Melun 77000

- Sessad L'Éveil
- ☎ 01 64 52 25 04

Melun 77000

- Sessad Un Relais pour demain
- ☎ 01 60 66 86 60

Saint-Thibault-des-Vignes 77400

- Sessad Mélanie 77
- ☎ 01 60 35 41 80

Savigny-le-Temple 77176

- Sessad La Pepinière
- ☎ 01 64 89 39 24

Serris 77700

- Sessad Passerose
- ☎ 01 64 17 14 00

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aulnay-sous-Bois 93600

- Sessad Envoludia
- ☎ 01 48 68 45 90

Bagnolet 93170

- Sessad Geist 93 Section Jeunes Enfants
- ☎ 01 43 62 62 88

Drancy 93700

- Sessad L'Escabelle
- ☎ 01 48 96 98 00

La Courneuve 93120

- Sessad La Courneuve
- ☎ 01 48 36 74 32

Montreuil 93100

- Sessad de l'IME Bernadette Coursol
- ☎ 01 48 57 50 67

Montreuil 93100

- Sessad Geist de Montreuil Annexe
- ☎ 01 48 51 38 64

Noisy-le-Sec 93130

- Sessad de Noisy-le-Sec
- ☎ 01 48 02 37 00

Rosny-sous-Bois 93110

- Sessad Apajh Rosny
- ☎ 01 48 54 68 47

Saint-Denis 93200

- Sessad de Saint-Denis (Annexe)
- ☎ 01 42 35 90 51

Saint-Denis 93200

- Sessad Les Moulins Gémeaux
- ☎ 01 49 71 17 60

94 - VAL-DE-MARNE

Créteil 94000

- Sessad Francoise Leloup
- ☎ 01 41 94 91 14

Nogent-sur-Marne 94130

- Sessad UDSM de Nogent-sur-Marne
- ☎ 01 43 94 67 20

Orly 94310

- Sessad Robert Desnos
- ☎ 01 48 52 90 19

Lexique

Cesap: Comité d'études, d'éducation et de soins auprès des personnes polyhandicapées
IME: institut médico-éducatif
S3AS: service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation
Safep: service d'accompagnement familial et d'éducation précoce
Ssefis: service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire
Sessad: service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TSL: troubles spécifiques du langage

Villeneuve-Saint-Georges 94190

- Sessad Arélia
- ☎ 01 45 69 61 65

Vincennes 94300

- Sessad Bernadette Coursol Apei
- ☎ 01 41 72 18 00

Dans l'académie de Paris 75 - PARIS

Paris 75001

- Sessad du Louvre
- ☎ 01 40 28 80 11

Paris 75010

- Sessad de l'Abpieh
- ☎ 01 43 58 00 71

Paris 75011

- Sessad Ajhir Pro
- ☎ 01 83 64 14 36

Paris 75011

- Sessad Dysphasia
- ☎ 01 42 22 28 75

Paris 75011

- Sessad Les Sept Lieux Ajhir 15
- ☎ 01 45 30 61 00

Paris 75020

- Sessad La Courte Échelle Ajhir 20
- ☎ 01 53 39 19 20

Paris 75020

- Sessad Mozaïque
- ☎ 01 40 37 19 12

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Chatou 78400

- Sessad La Roseraie
- ☎ 01 30 09 79 31

Les Clayes-sous-Bois 78340

- Sessad René Fontaine
- ☎ 01 30 55 38 17

Les Mureaux 78130

- Sessad André Larché
- ☎ 01 30 22 35 30

Plaisir 78370

- Sessad Le Patio
- ☎ 01 30 07 54 70

Poissy 78300

- Sessad La Harpe
- ☎ 01 39 79 11 10

Rambouillet 78120

- Sessad La Courte Échelle
- ☎ 01 34 57 10 01

Versailles 78000

- Sessad Le Pré d'Orient
- ☎ 01 30 82 25 49

Versailles 78000

- Sessad Le Pré d'Orient Les Djinns
- ☎ 01 30 83 28 05

Voisins-le-Bretonneux 78960

- Sessad Apiday TSL
- ☎ 01 30 66 66 00

Voisins-le-Bretonneux 78960

- Sessad Geist 21
- ☎ 01 61 38 00 72

91 - ESSONNE

Brétigny-sur-Orge 91220

- Sessad 12 3 Soleil
- ☎ 01 60 84 94 26

Corbeil-Essonnes 91100

- Sessad Corbeil-Essonnes
- ☎ 01 60 90 40 00

Épinay-sur-Orge 91360

- Sessad de Sillery
- ☎ 01 69 79 36 39

Étampes 91150

- Sessad La Chalouette
- ☎ 01 64 94 00 77

Étréchy 91580

- Sessad Étrechy
- ☎ 01 60 80 67 90

Évry-Courcouronnes 91000

- Sessad Les Papillons blancs
- ☎ 01 60 79 56 84

Les Ulis 91940

- Sessad Alain Richard Pep 91
- ☎ 01 69 29 86 10

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Sessad Henri Dunant
- ☎ 01 69 51 04 30

Savigny-sur-Orge 91600

- Sessad L'Aquarelle
- ☎ 01 69 05 60 43

Viry-Châtillon 91170

- Sessad Les Volets bleus
- ☎ 01 69 44 47 73

Yerres 91330

- Sessad La Grande Ourse
- ☎ 01 69 48 16 49

92 - HAUTS-DE-SEINE

Bagneux 92220

- Sessad Sud
- ☎ 01 45 36 18 75

Boulogne-Billancourt 92100

- Sessad La Boussole
- ☎ 01 46 10 30 21

Châtillon 92320

- Sessad Clamart Adapei 92
- ☎ 01 47 65 84 53

Clichy 92110

- Sessad Les Tilleuls
- ☎ 01 42 70 45 41

Colombes 92700

- Sessad Pierre Huet
- ☎ 01 41 32 09 27

Suresnes 92150

- Sessad du Bois Préau
- ☎ 01 42 04 70 33

Suresnes 92150

- Sessad Pro Trajectoires Formation
- ☎ 01 41 14 34 40

95 - VAL-D'OISE

Argenteuil 95100

- Sessad Apajh 95
- ☎ 01 34 10 09 22

Ermont 95120

- Sessad Les Sources
- ☎ 01 34 13 16 92

Louvres 95380

- Sessad La Mayotte (Annexe)
- ☎ 01 34 72 46 74

Louvres 95380

- Sessad Le Colombier
- ☎ 01 34 28 18 57

Sarcelles 95200

- Sessad Apajh Sarcelles
- ☎ 01 39 86 64 38

Villiers-le-Bel 95400

- Sessad Daniel Séguret
- ☎ 01 39 91 98 85

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne 77420

- Sessad APF Champs sur Marne
- ☎ 01 60 05 95 91

Dammarié-les-Lys 77190

- Sessad APF
- ☎ 01 64 37 60 63

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Sessad APF Montereau
- ☎ 01 64 70 28 59

Trilport 77470

- Sessad APF Nord 77
- ☎ 01 64 33 45 46

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- Sessad de l'Orangerie
- ☎ 01 41 58 26 00

Le Raincy 93340

- Sessad Envoludia
- ☎ 01 41 53 09 09

94 - VAL-DE-MARNE

Boissy-Saint-Léger 94470

- Sessad La Passerelle
- ☎ 01 84 69 00 01

Bonneuil-sur-Marne 94387

- Sessad APF Bonneuil
- ☎ 01 43 39 64 24

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75013

- Sessad APF
- ☎ 01 53 79 22 20

Paris 75015

- Sessad Envoludia
- ☎ 01 56 08 56 10

Paris 75018

- Sessad L'Adapt Paris
- ☎ 01 42 64 59 99

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Conflans-Sainte-Honorine 78700

- Sessad Françoise Jaillard
- ☎ 01 39 72 75 28

Richebourg 78550

- Sessad Richebourg
- ☎ 01 34 85 36 00

91 - ESSONNE

Arpajon 91290

- Sessad APF Arpajon
- ☎ 01 64 90 32 64

Évry-Courcouronnes 91000

- Sessad APF Évry
- ☎ 01 69 36 17 20

92 - HAUTS-DE-SEINE

Neuilly-sur-Seine 92200

- Sessad Michel Arthuis
- ☎ 01 41 92 01 77

Vaucresson 92420

- Sessad Erea Toulouse Lautrec Pep 92
- ☎ 01 47 01 09 18

95 - VAL-D'OISE

Cergy 95000

- Sessad de Cergy
- ☎ 01 30 75 29 45

TROUBLES DU CARACTÈRE, DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Champs-sur-Marne 77420

- Sessad Atesss Annexe
- ☎ 01 60 33 02 69

Coulommiers 77120

- Sessad 77 Mosaïques
- ☎ 01 64 65 24 40

Melun 77000

- Sessad 77 Mosaïques
- ☎ 01 60 56 56 90

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Sessad Confluence
- ☎ 01 60 39 62 90

Noisiel 77186

- Sessad 77 Mosaïques
- ☎ 01 60 31 58 30

Provins 77160

- Sessad Les Ricochets
- ☎ 01 72 79 91 89

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Livry-Gargan 93190

- Sessad Selia 93
- ☎ 01 41 70 39 80

Lexique

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TSL : troubles spécifiques du langage

Saint-Denis 93200

- Itep Sessad Saint-Denis
☎ 01 34 27 15 40

Sevrans 93270

- Sessad Sevrans
☎ 01 41 52 20 11

Stains 93240

- Sessad La Roselière
☎ 01 58 69 63 60

94 - VAL-DE-MARNE

Champigny-sur-Marne 94500

- Sessad Champigny-sur-Marne
☎ 01 58 10 10 00

Choisy-le-Roi 94600

- Sessad Choisy
☎ 01 58 42 20 19

Créteil 94000

- Sessad L'Escale
☎ 01 45 17 07 22

Vitry-sur-Seine 94400

- Sessad du Plateau
☎ 01 55 53 08 08

Vitry-sur-Seine 94400

- Sessad Itep Le Coteau
☎ 01 55 53 51 70

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75009

- Sessad Jenny Aubry
☎ 01 40 22 64 02

Paris 75010

- Sessad Avvej
☎ 01 40 09 60 23

Paris 75015

- Sessad L'Éveil
☎ 01 55 76 30 01

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Houdan 78550

- Sessad La Sauvegarde
☎ 01 30 46 82 34

Jouy-en-Josas 78350

- Sessad Epsis
☎ 01 39 46 36 83

Le Perray-en-Yvelines 78610

- Sessad La Sauvegarde
☎ 01 34 83 02 13

Les Mureaux 78130

- Sessad Jeanne Chevillotte
☎ 01 34 92 45 90

Mantes-la-Jolie 78200

- Sessad Chant à l'oie
☎ 01 75 67 01 00

Mantes-la-Ville 78711

- Sessad La Vie au grand air
☎ 01 34 77 85 55

Montigny-le-Bretonneux 78180

- Sessad Le Logis
☎ 01 61 38 27 90

Trappes 78190

- Sessad de Pissaloup
☎ 01 30 68 66 92

Trappes 78190

- Sessad La Boissière
☎ 01 30 50 22 56

Voisins-le-Bretonneux 78960

- Sessad La Sauvegarde
☎ 01 61 08 50 10

91 - ESSONNE

Épinay-sous-Sénart 91860

- Sessad Olga Spitzer
☎ 01 60 47 11 73

Étampes 91150

- Sessad de Brunehaut
☎ 01 69 92 93 93

Les Ulis 91940

- Sessad Clamageran
☎ 01 69 07 13 90

Massy 91300

- Sessad Clairval
☎ 01 60 11 79 34

92 - HAUTS-DE-SEINE

Châtenay-Malabry 92290

- Sessad Jacques Prévart
☎ 01 46 61 14 30

95 - VAL-D'OISE

Montlignon 95680

- Sessad La Mayotte
☎ 01 34 16 35 93

Vauréal 95490

- Sessad Le Clos Levallois
☎ 01 34 43 60 07

**TROUBLES ENVAHISSANTS
DU DÉVELOPPEMENT,
TROUBLES AUTISTIQUES**

Dans l'académie de Créteil

77 - SEINE-ET-MARNE

Aulnoy 77120

- Sessad secondaire des Capucins
☎ 01 64 03 19 70

Coulommiers 77120

- Sessad des Capucins
☎ 01 64 03 19 70

La Ferté-Gaucher 77320

- Sessad Apajh La Tour
☎ 01 64 03 74 18

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Sessad Le Colibri (Annexe)
☎ 01 72 79 91 89

Montereau-Fault-Yonne 77130

- Sessad Villa Marie-Louise
☎ 09 64 32 94 77

Nandy 77176

- Sessad Vercors
☎ 01 60 63 26 33

Provins 77487

- Sessad de Provins
☎ 01 64 00 10 68

Roissy-en-Brie 77680

- Sessad Les Grands Champs
☎ 01 60 05 95 91

Serris 77700

- Sessad Val d'Europe
☎ 01 60 43 54 95

Torcy 77200

- Sessad du Jeu de Paume
☎ 01 61 44 03 40

Vaires-sur-Marne 77360

- Sessad Atecss
☎ 01 60 20 04 38

93 - SEINE-SAINT-DENIS

Aubervilliers 93300

- Sessad François Truffaut
☎ 01 48 11 27 50

Montreuil 93100

- Sessad Archipel
☎ 01 42 87 72 64

Noisy-le-Grand 93160

- Sessad Envol Marne-la-Vallée
☎ 01 58 84 29 53

Saint-Denis 93200

- Sessad Denisien
☎ 01 58 34 05 30

94 - VAL-DE-MARNE

Cachan 94230

- Sessad Grange Ory
☎ 01 41 24 22 50

Créteil 94000

- Sessad Les Comètes
☎ 01 43 39 88 78

Dans l'académie de Paris

75 - PARIS

Paris 75014

- Sessad Autisme Solidarité
☎ 01 53 61 03 20

Paris 75015

- Sessad Saint-Michel
☎ 01 58 45 30 01

Paris 75018

- Sessad Centre Robert Doisneau
☎ 01 53 09 83 00

Paris 75019

- Sessad Paris Autisme Intégration
☎ 01 42 02 80 40

Paris 75020

- Sessad Autisme Relais Parents
☎ 07 82 31 27 91

Dans l'académie de Versailles

78 - YVELINES

Noisy-le-Roi 78590

- Sessad Aidera
☎ 01 30 45 13 38

91 - ESSONNE

Brunoy 91800

- Sessad de l'Yerres
☎ 01 60 46 83 95

Chilly-Mazarin 91380

- Sessad Arlette Favé
☎ 01 69 79 31 60

Janville-sur-Juine 91510

- Sessad Zone Centre Sud Essonne
☎ 01 85 46 11 60

Sainte-Geneviève-des-Bois 91700

- Sessad Confluences
☎ 01 69 51 75 60

92 - HAUTS-DE-SEINE

Gennevilliers 92230

- Sessad du Val d'or Site Gennevilliers
☎ 01 46 02 51 98

Saint-Cloud 92210

- Sessad du Val d'or
☎ 01 49 11 51 10

Suresnes 92150

- Sessad Premières Classes
☎ 01 77 35 83 70

95 - VAL-D'OISE

Cergy 95800

- Sessad Apajh de Cergy
☎ 01 30 30 89 30

Vauréal 95490

- Sessad La Clé
☎ 01 34 32 76 00

Villiers-le-Bel 95400

- Sessad Laboussolle bleue
☎ 01 85 60 06 23

Lexique

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

TSL : troubles spécifiques du langage

LEXIQUE DES SIGLES

- AAEH** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- AESH** : accompagnant des élèves en situation de handicap
- Agefiph** : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- ARS** : agence régionale de santé
- ASE** : aide sociale à l'enfance
- ASH** : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
- BO** : *Bulletin officiel*
- BP** : brevet professionnel
- BT(A)** : brevet de technicien (agricole)
- BTS** : brevet de technicien supérieur
- CAAES** : commission académique d'accès à l'enseignement supérieur
- CAP** : certificat d'aptitude professionnelle
- Casnav** : centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
- CDAPH** : commission des droits et l'autonomie des personnes handicapées
- CDOEA** : commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés
- CFA** : centre de formation d'apprentis
- CFG** : certificat de formation générale
- CIO** : centre d'information et d'orientation
- CMI** : carte mobilité inclusion
- CMP** : centre médico-psychologique
- CMPP** : centre médico-psycho-pédagogique
- Cned** : Centre national d'enseignement à distance
- CPE** : conseiller principal d'éducation
- DAQ** : dispositif d'accompagnement vers la qualification
- DNB** : diplôme national du brevet
- EANA** : élève allophone nouvellement arrivé
- EEAP** : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
- EFIV** : enfant de famille itinérante et de voyageurs
- EHP** : élève à haut potentiel
- EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- EPLE** : établissement public localisé d'enseignement
- Erea** : établissement régional d'enseignement adapté
- ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- ESS** : équipe de suivi de scolarisation
- GEVA-Sco** : guide d'évaluation des besoins de compensation de l'élève en matière de scolarisation
- GPDS** : groupe de prévention du décrochage scolaire
- IA-DASEN** : inspecteur d'académie-directeur des services de l'Éducation nationale
- IDA** : institut pour déficients auditifs
- IDV** : institut pour déficients visuels
- IEM** : institut d'éducation motrice
- IME** : institut médico-éducatif
- IMPro** : institut médico-professionnel (devenu SIPFP)
- Itep** : institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- LEA** : lycée d'enseignement adapté
- LEGT** : lycée d'enseignement général et technologique
- LP** : lycée professionnel
- LSF** : langue des signes française
- LSU** : livret scolaire unique
- MDPH** : maison départementale des personnes handicapées
- MLDS** : mission de lutte contre le décrochage scolaire
- PAEH** : plan d'accompagnement de l'étudiant en situation de handicap
- PAI** : projet d'accueil individualisé
- PAOA** : programmation adaptée des objectifs d'apprentissage
- PAP** : plan d'accompagnement personnalisé
- PCH** : prestation de compensation du handicap
- PIA** : projet individualisé d'accompagnement
- PIAL** : pôle inclusif d'accompagnement localisé
- PMI** : protection maternelle et infantile
- PPC** : plan personnalisé de compensation
- PPRE** : programme personnalisé de réussite éducative
- PPS** : projet personnalisé de scolarisation
- Psy-EN** : psychologue de l'Éducation nationale
- RQTH** : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
- Segpa** : section d'enseignement général et professionnel adapté
- Sessad** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- SIPFP** : section d'initiation et de première formation professionnelle
- SSAD** : services de soins et d'aide à domicile
- UFA** : unité de formation en apprentissage
- Ulis** : unité localisée d'inclusion scolaire
- UPE2A** : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

SITES UTILES

www.education.gouv.fr

rubrique « La scolarisation des élèves en situation de handicap »

<http://eduscol.education.fr>

site ministériel pour les professionnels de l'éducation

<https://handicap.gouv.fr>

site ministériel sur le handicap

<http://finess.sante.gouv.fr>

fichier national des établissements sanitaires et sociaux



UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Ce guide, réalisé à l'intention des équipes éducatives, des familles et des professionnels, présente les différents parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers (en grande difficulté scolaire, malades ou en situation de handicap), en milieu scolaire ordinaire ou en établissement spécialisé. Il indique les dispositifs mis en place pour la scolarité, du collège à l'enseignement supérieur, les démarches à effectuer, notamment auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et recense les différents établissements.

Il est composé de trois parties :

- la première analyse les différentes situations liées aux difficultés d'apprentissage et décrit les parcours possibles pour la réussite des élèves concernés, ainsi que les différents plans, projets et dispositifs mis en place pour les accompagner ;
- la deuxième, dédiée aux élèves en situation de handicap, présente les différentes modalités de scolarisation (y compris l'apprentissage), les principales étapes des parcours scolaires, du collège à l'enseignement supérieur, ainsi que les lieux d'accueil auxquels s'adresser ;
- la troisième est un carnet d'adresses régional ou académique comprenant les Segpa, Ulis, unités d'enseignement ainsi que les structures médico-sociales (CMP, CMPP, Sessad...).

Tout au long du document, des témoignages et des informations apportent un éclairage concret sur les différentes possibilités de scolarisation et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.